



Octobre 2009

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS

DIAGNOSTIC ET ENJEUX - PARTIE 1 ET 2

LA FORET FILIERE FORET - BOIS DÉVELOPPEMENT FORESTIER



**Cabinet
Wertheimer
Environnement**

49, rue des Poissonniers 75018 Paris
tel 01 42 52 88 04 Fax 01 42 23 96 64

Sommaire

1. PREAMBULE.....	2
1.1 Les principales données sur la charte du parc actuel et les chartes forestières de territoire	2
2. REFLEXIONS PRELIMINAIRES SUR LA VALEUR DE LA FORET.....	6
3. LES GRANDES CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE FORESTIERE....	9
3.1 Les principales orientations forestières pour l'avenir de la forêt francilienne	9
3.1.1 Le cadre général des orientations.....	9
3.1.1.1 Protéger le patrimoine foncier.....	9
3.1.1.2 Encourager des filières locales « forêt-bois » dynamiques et innovantes	10
3.1.1.3 Mieux connaître et gérer la faune, la flore et le paysage.....	10
3.1.1.4 Définir de nouvelles règles de fréquentation.....	11
3.1.1.5 Développer une politique de communication.....	12
3.1.1.6 Engager des programmes de recherche et d'études sur les rapports villes - forêts	13
3.2 Les grandes caractéristiques de la forêt sur le Parc naturel du régional du Gâtinais français	14
3.2.1 Etat des lieux.....	14
3.2.1.1 Définition	14
3.2.1.2 Les grandes caractéristiques en matière de propriété	14
3.2.2 Les grandes caractéristiques en matière de structure forestière et peuplements	17
3.2.2.1 Les données globales en terme de structure forestière	17
3.2.2.2 Les données détaillées en termes de peuplements forestiers	18
3.2.2.3 La nomenclature de la structure forestière de l'Inventaire Forestier National	21
3.2.2.4 Les formations boisées d'après le CRPF	22
3.2.2.5 Les outils d'aide à la décision : les catalogues de stations.....	23
3.2.3 L'évolution des défrichements en Ile-de-France et sur le secteur d'étude	25
3.2.4 Les grandes caractéristiques morpho-pédologiques du secteur d'étude.....	25
3.2.5 Les essences.....	27
3.2.5.1 Les groupes d'essences selon les propriétés.....	27
3.2.5.2 Les essences détaillées par surface, volume et accroissement	29
3.2.6 Le point de vue de divers opérateurs - gérant, experts, propriétaires forestiers de grande taille sur la composition des peuplements du secteur d'étude	31
3.2.7 L'évolution des volumes sur pied par qualité entre les deux recensements IFN pour le PNR du Gâtinais français	31
3.2.7.1 L'évolution des volumes de bois sur pied dans le PNR du Gâtinais français	31
3.3 Une forêt à dominante privée sur le Parc du Gâtinais français	33
3.3.1 Introduction.....	33
3.3.2 Les caractéristiques foncières de la propriété privée sur le PNR du Gâtinais français	34
3.3.3 Le mode de gestion selon la taille du foncier.....	37
3.3.3.1 Les différents documents	37
3.3.3.2 Synthèse de la situation sur le PNR du Gâtinais français.....	38
3.3.4 Les organismes en charge la forêt privée.....	38
3.3.4.1 Le Centre Régional de la Propriété Forestière	38
3.3.4.2 Les Coopératives forestières	40
3.3.4.3 Les experts forestiers.....	40
3.3.4.4 Le Syndicat des Exploitants Forestiers d'Île-de-France	40
3.3.4.5 Francilbois.....	41
3.3.4.6 Les chambres d'agriculture.....	42
3.3.4.7 Les associations.....	42
3.4 La forêt publique sur le PNR du Gâtinais français	42
3.4.1 Les forêts publiques : les surfaces.....	42

3.4.2 Les forêts domaniales	43
3.4.3 Le régime forestier des forêts domaniales	43
3.4.4 La forêt domaniale des Trois Pignons.....	46
3.4.5 La forêt départementale des Grands Avaux	48

4. LA FILIERE FORET BOIS : LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE ET L'APPROCHE DES COÛTS50

4.1 Le contexte macro-économique.....	50
4.1.1 Les caractéristiques du marché français du bois	50
4.1.2 Les tendances en matière de bois d'œuvre	50
4.1.3 La situation en matière de bois d'industrie	51
4.1.4 La situation en matière de petits bois de sciage	52
4.2 Introduction sur la filière forêt - bois	52
4.2.1 Données sur le bois d'œuvre et le prix du marché actuel du bois d'œuvre	54
4.2.2 Données sur le bois chauffage et prix du marché actuel du bois de chauffage	54
4.2.3 Approche du coût de la plaquette forestière.....	55

5. LA FILIERE FORET BOIS : LES OPERATEURS SUR LE SECTEUR D'ETUDE57

5.1 Les coopératives forestières et les experts forestiers	57
5.1.1 Le Gâtinais, un secteur géographique situé à l'interface territoriale des secteurs d'intervention de quatre grandes coopératives	57
5.1.1.1 Les considérations des coopératives concernant le secteur d'étude	57
5.1.1.2 Le mode de fonctionnement.....	58
5.1.1.3 Le point de vue des coopératives concernant la commercialisation des bois.....	58
5.1.1.4 La vision d'avenir et les tendances du marché, vues par les coopératives forestières ..	58
5.1.1.5 Les perspectives de collaboration avec le PNR du Gâtinais français dans le cadre de la charte forestière de territoire	59
5.2 Les experts forestiers.....	59
5.2.1 Présentation des experts forestiers	59
5.2.2 Points forts / points faibles de l'intervention des experts sur le secteur d'étude	60
5.2.3 Les efforts à consentir par les propriétaires forestiers d'après les experts	60
5.2.3.1 Les recommandations des experts	60
5.3 L'ONF dans sa dimension de conseil et d'expertise	61
5.3.1 L'ONF en tant que gestionnaire de la forêt publique	61
5.3.2 Les attentes et perspectives de collaboration de l'ONF dans le cadre de la charte forestière de territoire.....	61
5.4 Les entreprises de première transformation du bois.....	62
5.4.1 Introduction sur les entreprises de première transformation.....	62
5.4.2 Présentation des principaux exploitants forestiers	63
5.4.3 Les attentes et perspectives des exploitants dans le cadre de la charte forestière de territoire	64
5.5 Les exploitants-forestiers-scieurs	64
5.5.1 Présentation des exploitants forestiers-scieurs.....	64
5.5.2 Le mode de fonctionnement de la profession	65
5.5.2.1 La pluriactivité comme mode de fonctionnement	65
5.5.2.2 Le point de vue des exploitants-scieurs sur la fourniture de déchets de bois pour approvisionner une future filière bois énergie.....	66
5.5.3 Points forts/points faibles de l'intervention des exploitants-scieurs sur le secteur d'étude..	67
5.6 Les élagueurs – exploitants forestiers	68
5.7 Les entreprises de deuxième transformation du bois.....	68

6. LA FILIERE BOIS ENERGIE70

6.1 Les quantités de bois potentiellement captables auprès des principaux acteurs concernés	70
6.1.1 Les élagueurs	70
6.1.1.1 La localisation des entreprises et le mode d'organisation actuel pour l'évacuation des déchets de bois	70
6.1.1.2 La nature des bois d'élagage et les quantités potentiellement captables.....	72
6.1.2 Les scieurs	74
6.1.2.1 La localisation des entreprises.....	74
6.1.2.2 La proposition de produits connexes en quantité et en prix de cession.....	74
6.1.3 Les exploitants forestiers	78
6.1.3.1 La proposition de fourniture de rondins en quantité et en prix de cession	78
6.1.3.2 Les commentaires des exploitants forestiers sur la plaquette forestière	78
6.1.4 Les propriétaires forestiers.....	79
6.1.5 L'ONF.....	80
6.1.6 Les sites actuels susceptibles d'offrir des prestations de plate-forme de stockage de bois énergie sur le territoire du Parc	80
6.2 Synthèse sur les quantités de bois potentiellement captables auprès des principaux acteurs consultés et les modalités de mise en oeuvre d'une filière bois énergie	81

7. LES PROPRIETAIRES FORESTIERS

7.1 Le mode de gestion des boisements vu par les propriétaires forestiers	85
7.1.1 La gestion des boisements	85
7.1.1.1 Le plan simple de gestion forestier : quasi inexistant chez les petits et moyens propriétaires	85
7.1.1.2 Les méthodes d'exploitation des boisements.....	85
7.1.1.3 La commercialisation des bois	85
7.1.2 Commentaires de synthèse sur le débardage, le stockage et la commercialisation	86
7.2 Les attentes des propriétaires forestiers	87
7.2.1 Les sujets de préoccupation	87
7.2.1.1 Le morcellement du foncier : un facteur pénalisant	87
7.2.1.2 Les perspectives en matière d'amélioration de la gestion et de commercialisation des bois.....	88
7.2.1.3 Les gênes, nuisances et dommages en matière de desserte forestière : un problème qui concerne tout d'abord les propriétaires de taille moyenne.....	88
7.2.1.4 Synthèse sur les sujets de préoccupation et les attentes des propriétaires forestiers dans le cadre de la charte forestière.....	89

8. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

8.1 La synthèse et les enjeux pour l'ONF gestionnaire de la forêt Domaniale.....	91
8.2 La synthèse et les enjeux pour la forêt privée	92
8.3 Les attentes des propriétaires forestiers privés en fonction de la taille de leurs propriétés.....	93
8.4 La synthèse et les enjeux vus par les exploitants forestiers.....	94
8.5 La synthèse et les enjeux vus par les experts forestiers.....	94
8.6 La synthèse et les enjeux vus par les coopératives forestières	95
8.7 La synthèse et les enjeux vus par les scieurs	96
8.8 La synthèse et les enjeux d'après les propriétaires forestiers.....	96
8.8.1 Les attentes par rapport à la charte Forestière.....	96
8.8.2 Les solutions attendues	97
8.9 La synthèse et les enjeux vus par les administrations concernées.....	97

Première et Deuxième PARTIE : La filière Forêt-Bois et le développement forestier

1. PREAMBULE

1.1 LES PRINCIPALES DONNEES SUR LA CHARTE DU PARC ACTUEL ET LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE

Le Parc naturel régional du Gâtinais français s'est doté d'une **charte de territoire**, (pour la période de 1999 – 2009) qui a fait l'objet d'une procédure d'évaluation et de révision courant 2008. Au vu de l'analyse technique des services de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France, **un avant-projet de charte** a été validé par le comité syndical au 16 décembre 2008.

Il s'articule autour de trois axes stratégiques : agir durablement sur les richesses du territoire, mettre la solidarité et l'environnement au cœur du développement, mobiliser pour un projet de territoire partagé.

Un certain nombre d'orientations telles que la connaissance et la gestion de la biodiversité ainsi que l'organisation pour le développement d'une offre de tourisme durable, recoupent les recommandations qui pourront être faites dans le cadre de la présente charte forestière.

Longtemps cantonnée dans une approche spécifique, aussi bien au plan européen que national, la

politique forestière est maintenant considérée comme partie intégrante de l'aménagement du territoire et composante essentielle du développement durable.

La loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 constitue une reconnaissance claire de cette intégration de la forêt et de la filière bois dans les politiques nationales. Son article 1er modifie en effet le code forestier en y ajoutant un livre préliminaire intitulé « *principes fondamentaux de la politique forestière* » qui précise notamment dans son article L-1 : « *La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt.* »

Au niveau européen, une telle évolution est également amorcée dès 1999 avec l'introduction d'un chapitre sur la forêt dans le règlement de développement rural pour la période 2000 - 2006. Mais le changement est surtout sensible dans le Règlement (CE) N° 1698/2005 du **Conseil du 20 septembre 2005** concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Son préambule indique en effet :

« *La sylviculture fait partie intégrante du développement rural et l'aide en faveur de l'utilisation*

durable des terres devrait englober la gestion durable des forêts et le rôle multifonctionnel qui est le leur. L'utilité des forêts est multiple: elles fournissent les matières premières pour l'obtention de produits renouvelables et respectueux de l'environnement, elles jouent un rôle important pour la prospérité économique, elles contribuent de manière significative à la biodiversité, au cycle global du carbone, aux équilibres hydrauliques, à la lutte contre l'érosion, à la prévention des risques naturels, et fournissent des services à caractère social et récréatif. »

Cette orientation est confirmée **le 15 juin 2006** dans la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen concernant un plan d'action de l'Union européenne (UE) en faveur des forêts.

Ce document indique ainsi que l'objectif général du plan d'action de l'UE est de soutenir et d'améliorer la gestion durable et le rôle multifonctionnel des forêts.

Mais l'intégration de la politique forestière dans une approche d'aménagement et de développement durable se traduit également par une volonté d'articulation entre démarche forestière et démarche territoriale.

En France, une **circulaire du ministère de l'Agriculture et de la Pêche** parue le **15 février 2001** avait anticipé de quelques mois la parution de **la loi d'orientation forestière** en créant à titre expérimental la charte de territoire forestier, « *appelée à devenir un outil d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux, insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel.* »

La loi d'orientation forestière a confirmé ce dispositif. L'article L-12 du livre préliminaire du code forestier remanié prévoit ainsi :

« *Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales et visant :*

- *soit à garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières,*
- *soit à contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural,*
- *soit à favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier ;*
- *soit à renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.* »

Le même article précise que la charte forestière peut être élaborée à l'initiative d'élus des collectivités concernées et « *qu'elle donne lieu à des conventions conclues entre, d'une part, un ou des propriétaires forestiers, ...et, d'autre part, des opérateurs économiques ou leurs organisations représentatives, des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, des collectivités territoriales ou l'État.* »

En réponse aux engagements internationaux et européens de la France, le programme forestier national, **rendu public en février 2006**, identifie un ensemble cohérent d'objectifs et d'actions prioritaires : l'accroissement de la compétitivité de la filière, le bois-énergie, la préservation de la biodiversité forestière et la promotion des démarches territoriales.

Bilan actuel :

Créé formellement en 2001 par la loi d'orientation forestière, le dispositif des chartes forestières de territoire vise « à susciter une réflexion au niveau d'un territoire pertinent pour analyser la place de la forêt et du bois au sein de ce territoire, et à élaborer un projet partagé faisant de la forêt et du bois un atout de développement local », selon les termes de la définition proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCoFor).

Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire. Les chartes forestières de territoire (CFT) ont rencontré un succès qui s'est confirmé au fil du temps, avec une moyenne de 13 nouvelles CFT/an.

À ce jour on dénombre donc 76 CFT. Elles représentent globalement 10 % du territoire national en surface et une superficie forestière de près de 25 000 km² (soit 17 % de la forêt française).

L'étude actuelle porte sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français, situé sur deux départements de la région Île-de-France : l'Essonne et la Seine-et Marne et bénéficie d'un paysage de rencontres de trois influences ayant chacune leur identité propre :

- La Plaine de Bière à l'ouest,
- Le Gâtinais au sud, resserré entre la Beauce et le pays de Bière,
- La Beauce au sud ouest.

Caractérisé par une proportion importante de terres pauvres, les « gâtines », c'est un pays historique dont le noyau est localisé entre les vallées de l'Essonne et du Loing et borné de villes historiques : Fontainebleau, Nemours, Malesherbes, Etampes, Melun.

Le Gâtinais français s'étend sur 63 700 hectares, couvre 57 communes (28 en Essonne et 29 en Seine-et-Marne) et 7 communes "associées" représentant 72 411 habitants.



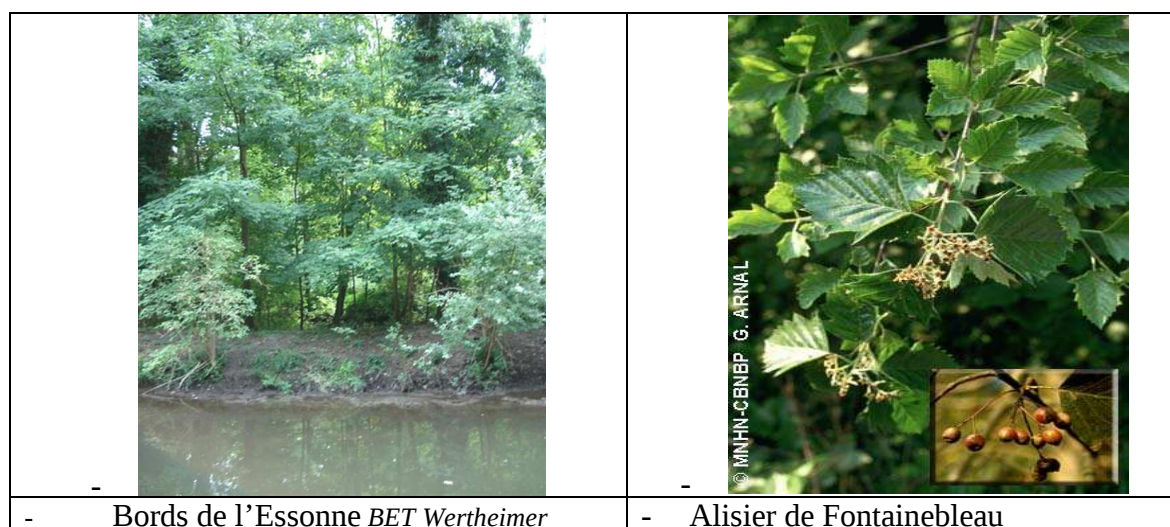
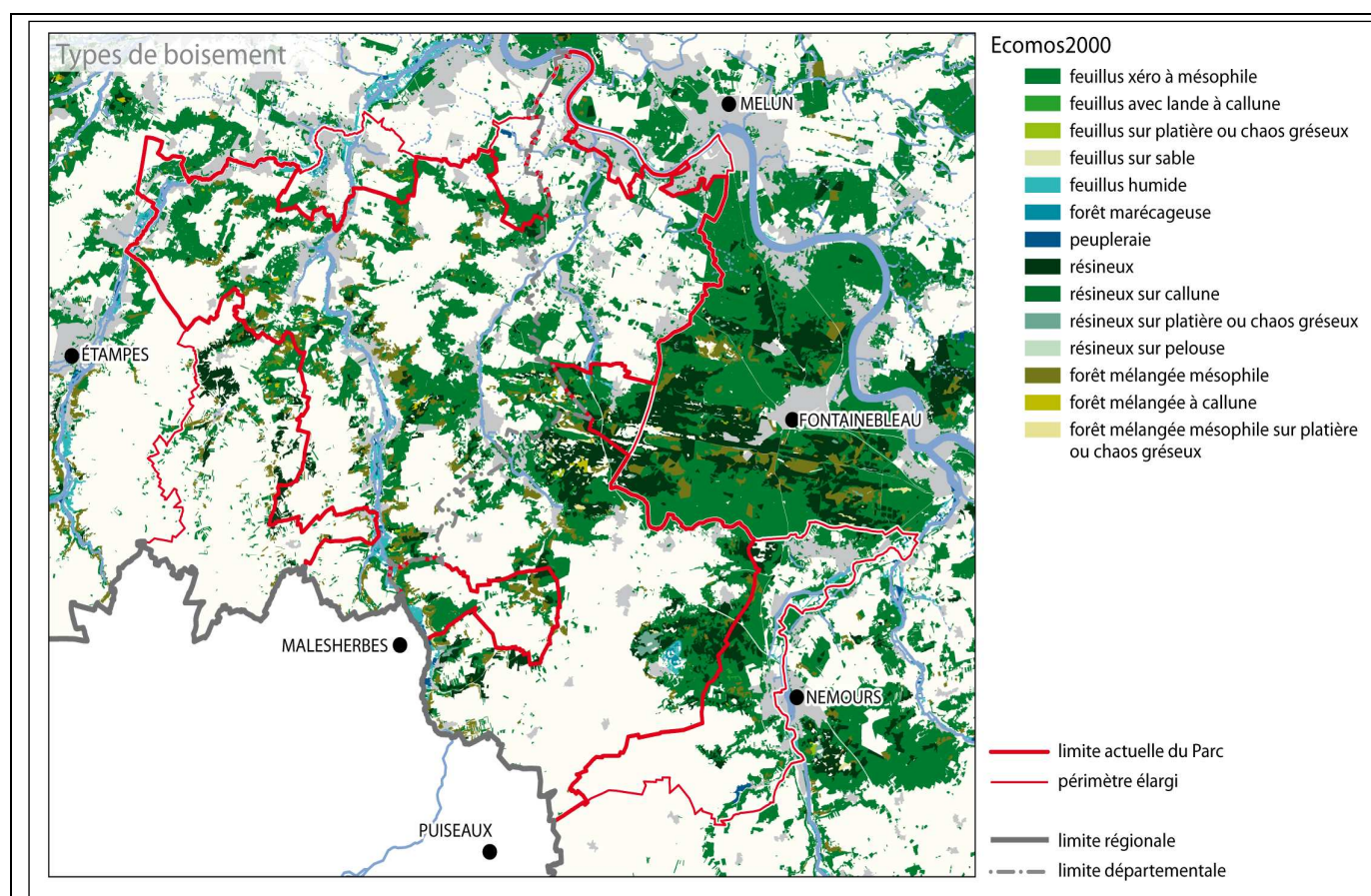
Sur ce territoire, les bois et forêts tiennent une place non négligeable puisqu'ils représentent 21 143 hectares (dont 80% est privée) soit plus de 33% de la surface totale du Parc.

Les franges de la Forêt de Fontainebleau, le Massif des Trois-Pignons, la Forêt départementale des Grands-Avaux constituent l'essentiel des grandes forêts du Parc. Mais on trouve les bois et forêts du Gâtinais français également :

- le long des cours d'eau,
- sur les coteaux, les buttes et les platières de grès,
- sur les sols calcicoles (calcaires), avec des espèces végétales remarquables comme l'Amélanchier à feuilles ovales et l'Alisier de Fontainebleau.

Ces forêts hébergent toute une faune remarquable.

Carte extraite du Diagnostic territorial du Parc naturel régional du Gâtinais français novembre 2007 page 92-
source IAURIF



Dans le cadre du présent diagnostic, la **charte forestière de territoire** va être présentée en deux grandes sous parties :

- Les grandes caractéristiques structurelles du territoire du Gâtinais : incluant la structure des peuplements, la répartition des propriétés, etc... soit ce que l'on pourrait désigner sous le terme de la « **Filière forestière** » au sens strict du terme.
- Les principales caractéristiques de la « **filière Forêt-Bois** », c'est-à-dire **les acteurs de la forêt et de la production de bois qui inclura la présentation des opérateurs de la filière de 1^{ère} et de 2^{ème} transformation du bois.**

2. REFLEXIONS PRELIMINAIRES SUR LA VALEUR DE LA FORET

La Forêt : prise en compte des différentes dimensions de la forêt.

La **valeur de la forêt** et les considérations sur la forêt peuvent s'apprécier à travers deux dimensions principales :

- la dimension de la **valeur économique directe** c'est-à-dire celle issue de la vente des bois et des caractéristiques productives des différents massifs,
- la dimension de la **valeur économique indirecte** telle que les économistes spécialistes de l'environnement la définissent. Il s'agit alors des autres dimensions sous-jacentes qui sont les valeurs économiques : paysagère, d'existence, et patrimoniale.

En tant qu'espace-support du grand paysage, de la nature et des différents espaces naturels en général, **la forêt** présente aussi une dimension environnementale qu'il est **important d'apprécier** et d'évaluer de manière à ne pas sous-estimer **sa valeur**, ceci de manière à en préserver **ses potentialités**.

La valeur économique totale (VET) de la forêt

Bien qu'instrumentale, la valeur économique de l'environnement forestier présente des aspects multiples. La notion de valeur économique totale (VET) de la forêt permet de spécifier ces aspects en distinguant entre valeurs d'usage, d'option, de non-usage, de même qu'entre usages présents et usages futurs.

La valeur d'usage de la forêt dans sa dimension peut désigner à la fois les prestations directement consommables (sols support de production du bois, de la biomasse, etc.) et celles indirectement utilisées telles que les fonctions de protection de la forêt (sol, air..), de régulation, d'assimilation que la terre remplit (valeur d'usage indirect).

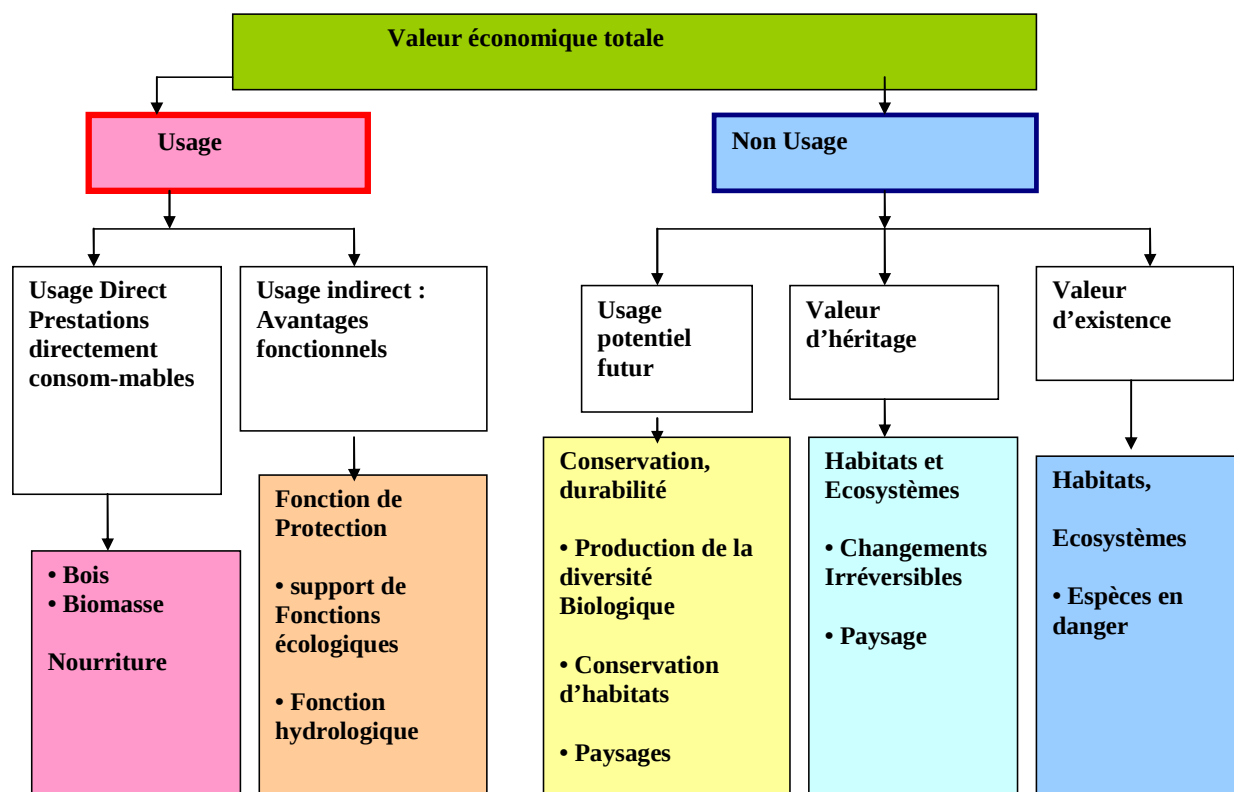
La valeur d'option désigne celle attribuée à un usage potentiel futur.

Les valeurs de non-usage de la forêt peuvent être différenciées en valeur de legs (ou d'héritage) et valeur d'existence.

La première désigne la valeur accordée à des caractéristiques environnementales (grand paysage, par exemple) conservées pour les générations futures, qui en feront ou non usage.

Enfin, la valeur d'existence est celle placée sur l'existence même (indépendamment de tout usage) d'une composante de la forêt en tant que structure matricielle de l'environnement.

Valeur économique totale – schéma



Il apparaît donc comme tout à fait stratégique de mettre en œuvre une préservation de la forêt dans sa dimension environnementale, support des habitats pour la faune et la flore sauvage, des écosystèmes futurs et contribuant pleinement à la qualité de l'environnement de demain.

À travers des mots simples, **cette dimension patrimoniale est parfaitement intégrée dans l'esprit des propriétaires forestiers privés, et de nombreuses associations de défense de l'environnement du Gâtinais, ainsi que de nombreux acteurs, qui raisonnent effectivement majoritairement, en termes de « valeur d'héritage » lorsqu'ils évoquent le foncier forestier auquel ils sont souvent très attachés.**

Ils sont globalement très impliqués dans un effort constant de préservation du cadre en général, au-delà même de la fonctionnalité économique de leurs boisements, considérés sur le secteur d'études comme peu productifs, la plupart des revenus venant de la location des chasses.

L'objectif de la charte forestière sera indirectement d'apprécier de quelle manière il peut parfois y avoir fusion de l'intérêt collectif avec l'intérêt privé pour une préservation et un développement qualitatif de la forêt.

Les notions présentées précédemment guideront la démonstration qui a été adoptée dans le cadre du diagnostic de la charte forestière.

On présentera donc tout d'abord la **forêt** en tant qu'espace de production, d'accroissement, de surface, et d'essences. (Première partie)

On présentera ensuite les acteurs de la **filière « forêt – bois »** qui recoupe complètement la notion de valeur économique directe et indirecte avec les industriels de première et deuxième transformation du bois, les **acteurs de la filière bois énergie**, ainsi que les chasseurs et les autres acteurs intervenant en forêt. (Deuxième partie)

La forêt sera également présentée comme élément structurant de la qualité des grands paysages à travers sa **dimension environnementale** au sens écologique du terme avec la **biodiversité comme principe directeur**. (Troisième partie)

Puis, la dimension sociétale avec les demandes et les usages **des différents publics utilisateurs** de la forêt sera présenté à travers un chapitre dédié intitulé **Tourisme vert**. (Quatrième partie)

Enfin, un acteur pluridisciplinaire ayant intégré les différentes dimensions : productive, paysagère, et sociétale, de la forêt sera présenté à part, il s'agit des **communes membres du Parc**. (Cinquième partie)

3. LES GRANDES CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE FORESTIERE

3.1 LES PRINCIPALES ORIENTATIONS FORESTIERES POUR L'AVENIR DE LA FORET FRANCILIENNE

3.1.1 Le cadre général des orientations

Les principales orientations de la forêt en Île-de-France ont été inscrites dans les Orientations Régionales Forestières (ORF bilan 2000) et détaillées pour la forêt privée dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de 2006.

Les principales orientations sont les suivantes :

- 1) protéger le patrimoine foncier,
- 2) encourager une filière forêt - bois dynamique et innovante,
- 3) mieux connaître et gérer la faune, la flore et le paysage,
- 4) définir de nouvelles règles de fréquentation et de récréation,
- 5) développer une politique de communication enracinée régionalement,
- 6) engager des programmes de recherche d'étude sur les rapports ville-forêt.

3.1.1.1 Protéger le patrimoine foncier

La forêt francilienne est soumise à de fortes pressions liées à l'urbanisation.

Le document d'orientation précise qu'il serait intéressant d'améliorer le régime actuel des compensations foncières en cas de défrichement.

Les principales mesures compensatoires qui ont été développées pour maîtriser l'extension de l'urbanisation sont les suivantes :

- tout d'abord la Loi du Grenelle II, qui introduit de nombreuses contraintes en matière d'urbanisation des espaces naturels,
- le schéma directeur régional d'Île-de-France.

Par ailleurs d'autres mesures ayant montré leur efficacité existent :

- le classement en forêt de protection des espaces forestiers, (c'est le cas pour la majorité des espaces forestiers du Parc naturel régional du Gâtinais français)
- la transcription de l'interdiction d'urbaniser la bande de 50 m conformément au SDRIF (schéma directeur de la région Île-de-France)
- le maintien et le renforcement des espaces boisés classés dans les plans d'occupation des sols, et les plans locaux d'urbanisme.

3.1.1.2 Encourager des filières locales « forêt-bois » dynamiques et innovantes

Les principales mesures proposées sont les suivantes :

- 1) promouvoir le matériau bois et ses métiers en créant les structures interprofessionnelles et en intégrant dans les programmes de développement local (P.N.R., Pays...) des projets qui utilisent le bois,
- 2) améliorer la compétitivité et maintenir les entreprises de la région (exploitation forestière, scieries, et entreprises de travaux forestiers ...) en proposant à chacune d'entre elles des audits personnalisés et leur présenter les potentialités de développement existantes. Cet audit pourrait être accompagné d'aides fiscales compensant les difficultés franciliennes ainsi qu'un partenariat avec les régions voisines,
- 3) conforter la filière populicole, sur les stations forestières, au regard de son importance (40 % du volume de bois d'œuvre récoltée) et des oppositions qu'elle rencontre en Île-de-France,
- 4) faciliter la mobilisation des bois en établissant des schémas de desserte de circulation, concertée localement, et regrouper l'offre,
- 5) promouvoir les chaufferies collectives au bois et construire des réseaux d'approvisionnement en bois de chauffage pour les particuliers et les collectivités, en regroupant l'offre et les travaux d'exploitation,
- 6) encourager l'investissement sylvicole pour améliorer les ressources forestières, et faciliter les travaux sylvicoles,
- 7) faciliter l'aménagement des forêts privées, c'est-à-dire inciter à l'établissement de plans simples de gestion en tant que document de soutien et d'authentification d'une gestion durable.
- 8) développer et vulgariser les catalogues de stations,
- 9) rechercher la simplification des démarches administratives selon le principe du guichet unique.

Pour ce qui concerne **l'aménagement des forêts privées et l'encouragement de l'investissement sylvicole en forêt privée**, le morcellement foncier est le principal frein

Au cours des 20 dernières années, il apparaît que peu d'aménagements fonciers indispensables à une meilleure exploitation des bois ont été réalisés.

Le milieu agricole a été obligé de le faire car il y avait nécessité de produire des denrées alimentaires. La forêt a sans doute été considérée comme productrice de valeurs moins stratégiques et les propriétés forestières sont encore très fortement morcelées.

Pour réaliser des aménagements fonciers, le problème ne vient pas d'une absence de cadre juridique, ni même d'une absence d'aide financière, mais d'une certaine inertie de la part du milieu forestier lui-même et sans doute d'un manque de communication.

Pour dynamiser la desserte forestière, l'État propose des aides à un taux majoré lorsque les propriétaires forestiers privés se regroupent.

La DDEA, en tant que guichet unique, centralise l'ensemble des aides régionales et instruit la demande du propriétaire ou de l'exploitant forestier.

Les aides matérielles à la mécanisation sont instruites au niveau régional par la DRIAAF.

3.1.1.3 Mieux connaître et gérer la faune, la flore et le paysage

La forêt participe pleinement au cadre de vie des habitants et leur offre un espace de détente.

Il est pour cela nécessaire de préserver la diversité des écosystèmes forestiers. Cela passe par une meilleure connaissance des caractéristiques biologiques des milieux et aussi par la perspective d'introduire les composantes environnementales dans la gestion forestière courante.

Il est donc proposé de rassembler dans les aménagements forestiers, les plans simples de gestion, les règlements type de gestion, des éléments de description des milieux, afin de prendre en compte l'environnement et de faire **des documents de référence**, intégrant le **caractère durable** de la gestion des boisements.

En matière de biodiversité forestière et d'intégration des paramètres de biodiversité, il faut souligner le travail de pédagogie, au cas par cas, réalisé par le CRPF sur le terrain, auprès des propriétaires forestiers privés, lors de la souscription à des plans de gestion. L'ONF établit des aménagements forestiers pour les forêts publiques qui intègre également ces notions.

Il faut tout d'abord rappeler que les plans simples de gestion ont fait l'objet en 2001 d'une évolution réglementaire qui intègre davantage les spécifications environnementales dans les objectifs assignés.

En particulier, la prise en compte de l'environnement dans les PSG intègre les spécifications issues des sites classés en Natura 2000.

Sur les périmètres classés Natura 2000, le CRPF travaille en étroite collaboration avec la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et les administrations compétentes, dans le cadre de chaque comité de pilotage Natura 2000, pour en décliner les obligations locales auprès des propriétaires forestiers.

Le propriétaire forestier ayant souscrit un plan de gestion, peut également faire réaliser une étude fine des « typologies de stations forestières ». Elle permet de réaliser une carte « stationnelle », et d'en déduire des recommandations pratiques pour préserver les milieux écologiques et les espèces associées identifiées.

Les documents tels que les Aménagements Forestiers, les Plans Simples Gestion, ou bien les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles, constituent un socle stratégique pour inscrire et mettre en œuvre à l'échelle de la parcelle un mode de conduite optimisé qui intègre la dimension de la biodiversité dans la gestion sylvicole. La présente charte forestière reviendra sur cet aspect important.

3.1.1.4 Définir de nouvelles règles de fréquentation

L'accueil du public en forêt est un enjeu majeur en Île-de-France car cet espace est considéré comme un espace récréatif et il est très fréquenté.

À titre d'illustration, la forêt de Fontainebleau connaît une fréquentation estimée à 17 millions de visites par an. Il semble donc important de :

- poursuivre l'effort d'adaptation de la sylviculture aux forêts ouvertes au public,
- développer des aménagements comprenant des équipements de signalisation et d'information du public en s'attachant à ne pas spécialiser les chemins (chemin pour les VTT, chemins pour les chevaux, ..),
- augmenter la surface forestière ouverte au public,
- définir de nouveaux financements régionaux permettant de prendre en charge l'acquisition et l'entretien des forêts ouvertes au public.

Les pouvoirs publics disposent de nombreux outils pour accroître la surface forestière ouverte au public. Dans le cas du secteur d'étude on peut citer la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur la forêt de la Commanderie, initiée il y a une quarantaine d'années et dont le processus est en cours d'aboutissement.

Par ailleurs, le Conseil Régional, par l'intermédiaire de l'Agence des Espaces Verts du Conseil Régional d'Île de France, avec la mise en place de périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) peut se porter acquéreur de surfaces forestières à des fins d'ouverture au public. La majorité des grands massifs forestiers de ce secteur d'Île-de-France présente de grandes forêts régionales (Ferrières, Armainvilliers, etc.) ou bien départementales (forêt des Grands Avaux) qui résulte de cette politique d'acquisitions foncières.

En ce qui concerne la forêt privée, les propriétaires forestiers qui souhaitent ouvrir un chemin ou une partie de leurs espaces forestiers au public, peuvent bénéficier d'aides du Conseil Général, via la souscription de conventions. La charte forestière développera cet aspect qui peut s'avérer stratégique sur des secteurs d'ores et déjà identifiés comme présentant une forte fréquentation du public. Ces secteurs sont principalement situés à proximité des gares de RER ou à proximité de la forêt domaniale de Fontainebleau.

3.1.1.5 Développer une politique de communication

Les acteurs de la filière forêt-bois estiment qu'un effort de communication est nécessaire face à la concurrence des autres matériaux. Il semble donc nécessaire de mettre en place un programme d'information et de sensibilisation destiné en premier lieu au grand public et à des leaders d'opinion.

En particulier les points suivants pourraient être déclinés :

- 1) réaliser un inventaire des actions existantes en Île-de-France,
- 2) diversifier les sources des structures communicantes,
- 3) renforcer les moyens humains et financiers.

L'objectif global est de faire progresser la qualité des productions et des prestations ainsi que d'améliorer la compétitivité technique et commerciale des entreprises d'exploitation et de transformation. Cet objectif passe par une amélioration des formations et en particulier les formations continues.

Ces démarches ont d'ores et déjà été initiées par le CRPF et les chambres d'agriculture vers les propriétaires forestiers privés. Des informations simples et synthétiques sont à leur disposition sous forme de plaquettes et de fiches.

Cette approche de communication se doit d'être conçue de manière globale. Elle se décline d'ores et déjà à travers les multiples salons qui valorisent la construction en bois matériaux et les maisons à ossature bois.

D'une certaine manière, on peut considérer que :

- les objectifs européens et français du Plan Climat (20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020), avec leur panoplie de déductions fiscales pour les particuliers, d'une part,
- et le regain d'intérêt des usagers pour le chauffage au bois (du fait des fluctuations du cours du baril) et pour les constructions en bois, d'autre part,

constituent les meilleurs vecteurs de communication sur cette filière auprès du grand public.

Le véritable enjeu est de permettre le développement d'entreprises locales (scieurs, exploitants forestiers, ...) et éviter l'importation de produits finis. La mise en œuvre de la charte pourra utilement s'accompagner d'opérations de communication et de promotion auprès du grand public sur l'intérêt de la filière bois.

3.1.1.6 Engager des programmes de recherche et d'études sur les rapports villes - forêts

L'objectif de réaliser un inventaire exhaustif sur les structures s'intéressant au bois et à la forêt pourrait passer par la réalisation :

- d'un observatoire de recherche,
- d'une structure de suivi des activités de recherche et d'études,
- de programmes concrets associant étroitement professionnels et chercheurs.

Parmi la mise en place de programmes concrets, on peut considérer que l'une des principales avancées liées aux orientations régionales forestières, porterait sur l'encouragement à la mise en place d'éco-certification.

Il s'agit d'un label commercial qui certifie la gestion forestière dans son ensemble, et permet donc d'avoir une traçabilité complète des bois depuis l'abattage jusqu'à la transformation. De plus en plus fréquemment, les entreprises travaillant à l'export et qui se sont elles-mêmes certifiées, recherchent des bois éco-certifiés.

A contrario, les entreprises qui écoulent essentiellement leurs produits finis sur un marché local ressentent moins le besoin de s'inscrire dans cette logique de certification.

On distingue deux terminologies de certification: PEFC,¹ (programme de reconnaissance des certifications forestières) label utilisé essentiellement en France et en Europe pour des bois européens, et FSC² (forest stewardship council) label utilisé essentiellement dans les pays anglo-saxons pour les bois tropicaux.

¹ Le **Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières** ou **PEFC** (« Pan European Forest Certification » devenu « **Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes** ») est généralement présenté comme un écolabel, est une marque de certification de gestion forestière, visant à contribuer à la gestion durable des forêts. Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le logo garantit que ce produit est constitué d'au moins 70 % de bois issu de forêts répondant pour leurs gestions aux recommandations des entités nationales et régionales de PEFC

² Le FSC est une organisation indépendante, non gouvernementale, visant à promouvoir la responsabilité des Etats et des entreprises dans la gestion des forêts dans le monde entier.

3.2 LES GRANDES CARACTERISTIQUES DE LA FORET SUR LE PARC NATUREL DU REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS

On présentera ci-après les grandes caractéristiques du contexte local et il sera mis en perspective avec le contexte régional.

3.2.1 Etat des lieux

3.2.1.1 Définition

L'institut forestier national définit deux catégories de forêts : les forêts de production et les forêts de protection.

- 1) Les forêts de **production** ont une vocation économique orientée vers la production de bois.
- 2) Les forêts de **protection**³ ont principalement un rôle de protection contre le ruissellement, les pollutions atmosphériques, les incendies ainsi que des usages récréatifs.

Sur le secteur d'étude les forêts de production représentaient environ 21 900 hectares en 2004 soit 93% de la surface boisée totale.

DOMAINE D'ÉTUDE	Année de référence	Type de forêt	Surface (ha)	Surface (%)	% évolution entre les deux cycles
PNR DU GATINAIS FRANÇAIS	1993 - 1994	Forêts de production	21 298	91 %	
		Autres forêts	2 034	9 %	
		TOTAL	23 332	100 %	
PNR DU GATINAIS FRANÇAIS	2003 - 2004	Forêts de production	21 878	93 %	3 %
		Autres forêts	1 654	7 %	-19 %
		TOTAL	23 532	100 %	1 %

Cette surface a augmenté puisqu'elle est passée de 21 300 ha (91 % du total) à près de 21 900 ha (93 % du total) entre les 2 inventaires.

Cette valeur est à mettre en relation avec les données sur l'Île-de-France (données 1994) où les forêts de production représentaient 250 900 ha soient 90 % de la surface boisée.

3.2.1.2 Les grandes caractéristiques en matière de propriété

Le secteur d'étude est constitué essentiellement de forêts privées.

- 81 % sont détenus par des propriétaires forestiers privés,
- 2 % sont détenus par des collectivités,
- 17 % par l'État.

³ Forêt de protection ne doit pas être confondue avec les forêts classées, au titre du code forestier article L. 411-1 à L. 413-1.

a) Surface des formations boisées de production dans le PNR du Gâtinais français, par cycle d'inventaire et par propriété nationale :

Les proportions en surfaces entre les deux inventaires de référence n'ont pas évolué. Les pourcentages restent identiques entre les deux cycles. Cependant on note un accroissement total en valeur de 580 ha. Cet accroissement résulte essentiellement d'une augmentation de la surface en forêt privée (442 ha).

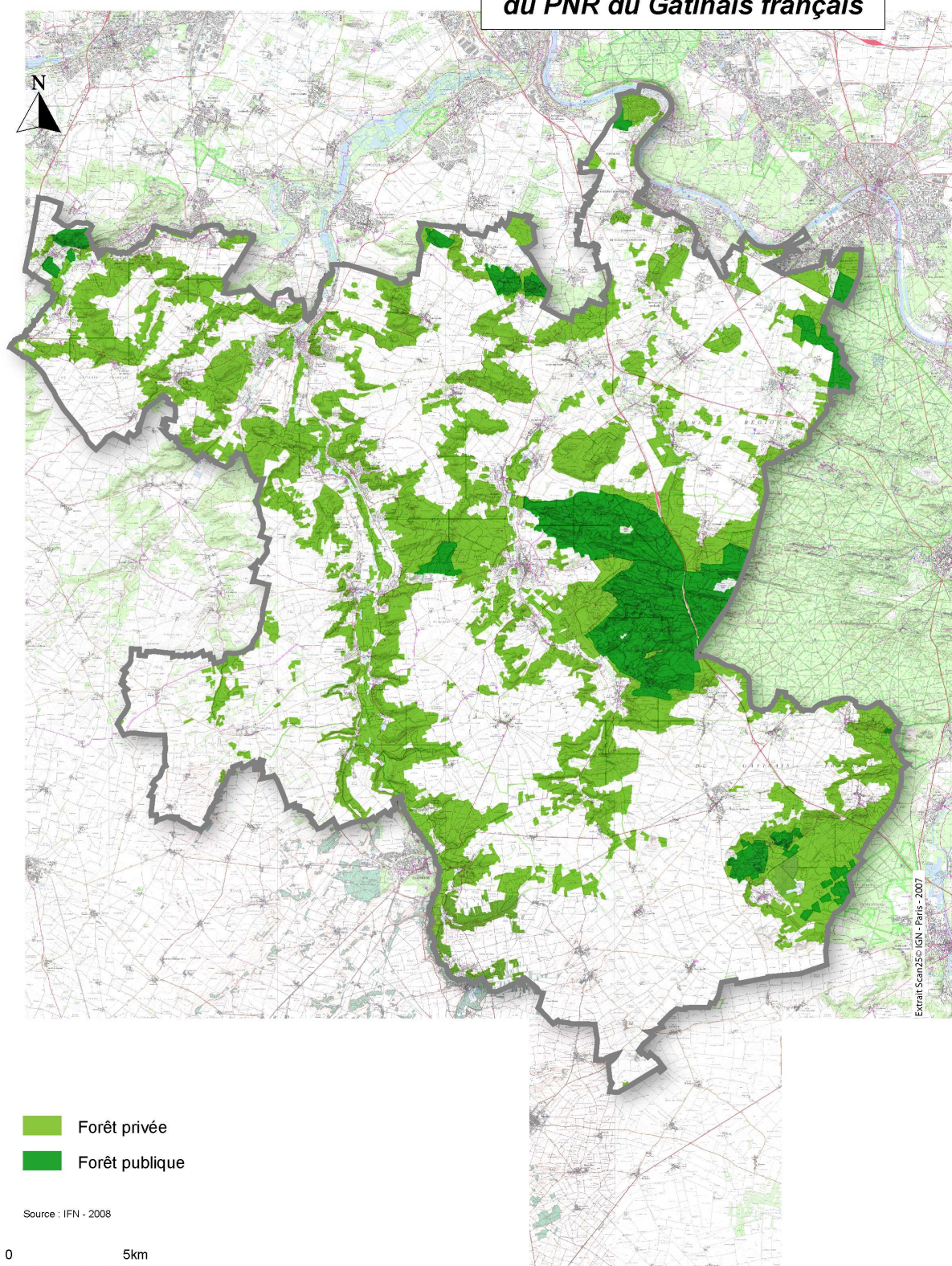
Cependant l'augmentation sur les autres forêts publiques (départementale), bien que faible en valeur absolue (59 ha) est fort en valeur relative (14 %).

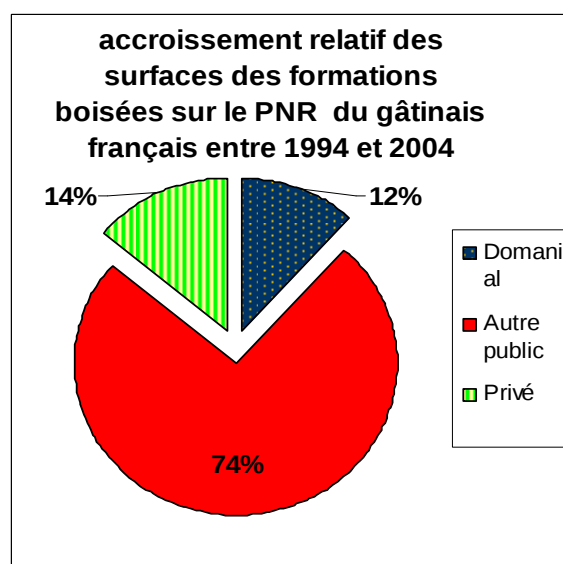
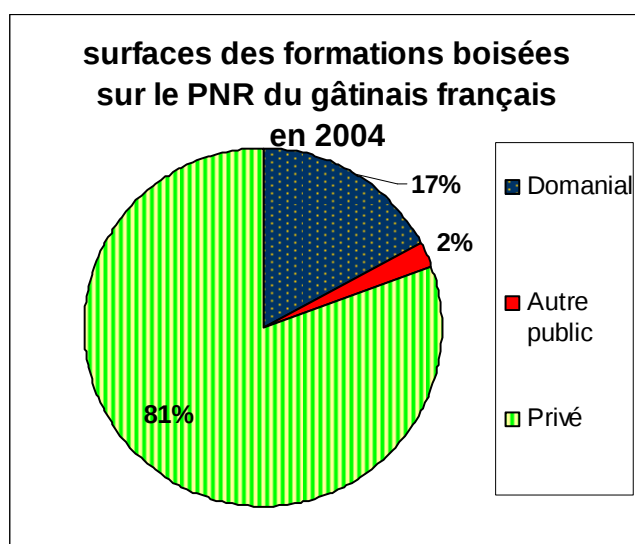
L'augmentation sur les forêts privées est la plus forte en valeur absolue (442 ha), mais elle reste modeste en accroissement relatif et ne représente qu'un accroissement de 3 % entre les deux périodes.

DOMAINE D'ÉTUDE	Année de référence	Catégorie nationale de propriété	Surface (ha)	Surface (%)	Evolution entre les deux cycles (en %)	Evolution entre les deux cycles (en hectare)
PNR DU GATINAIS FRANÇAIS	1993 - 1994	Domanial	3 691	17 %		
		Autre public	430	2 %		
		Privé	17 177	81 %		
		TOTAL	21 298	100 %		
PNR DU GATINAIS FRANÇAIS	2003 - 2004	Domanial	3 770	17 %	2 %	79
		Autre public	489	2 %	14 %	59
		Privé	17 619	81 %	3 %	442
		TOTAL	21 878	100 %	3 %	580

Source données IFN

Carte des espaces forestiers du PNR du Gâtinais français





source IFN

3.2.2 Les grandes caractéristiques en matière de structure forestière et peuplements

3.2.2.1 Les données globales en terme de structure forestière

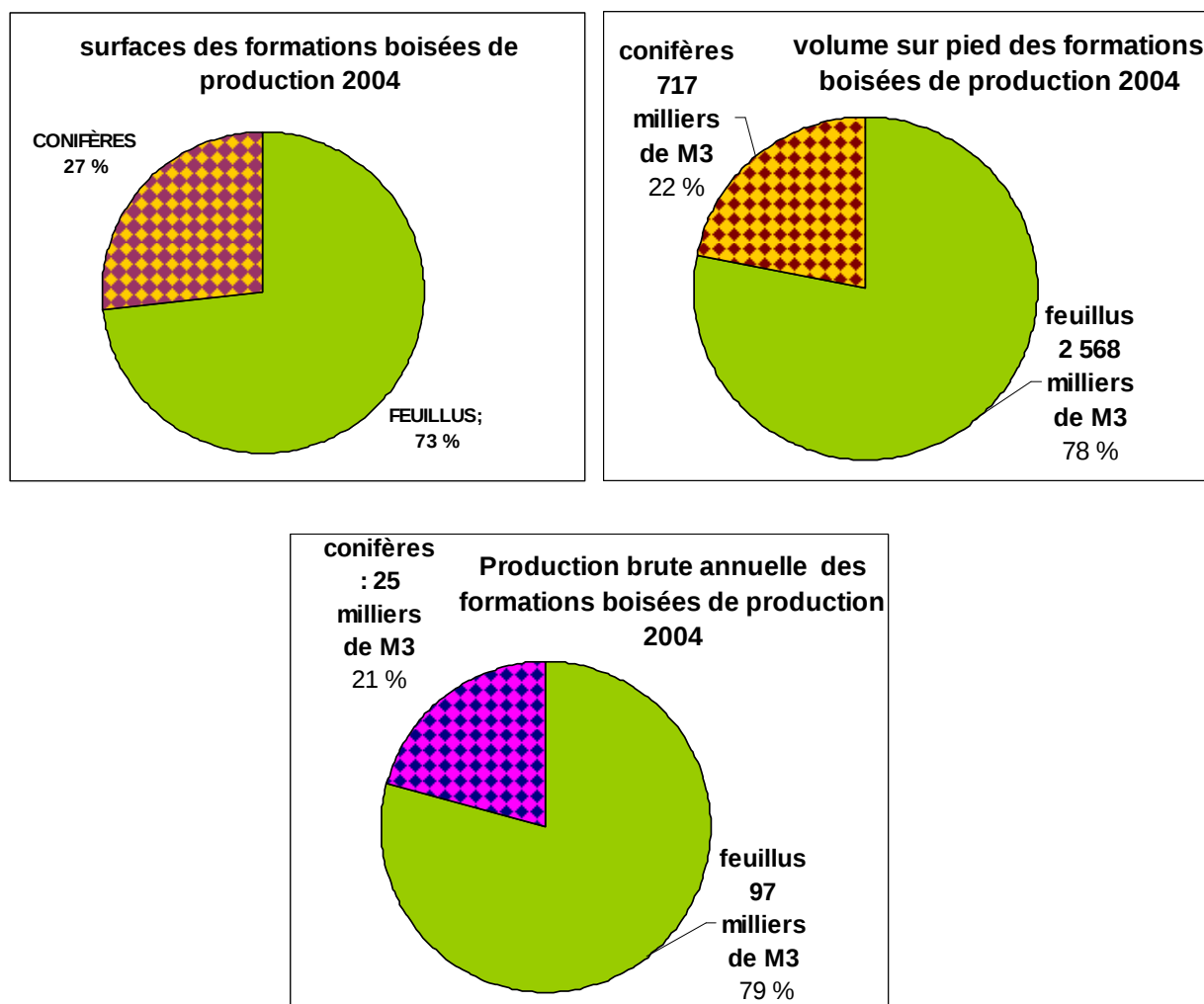
Les essences forestières sur le Parc naturel régional du Gâtinais français sont essentiellement composées de feuillus avec 73 % du total.

La **surface** représente près de 22 000 ha avec un **volume** estimé de 3 285 000 m³, et avec un **accroissement** de 122 000 m³ par an.

Sur près de 22 000 ha, un volume de plus de 3 millions de m³ de bois sur pied et une production annuelle brute de 122 000 m³/an.

Surface, volume sur pied et production brute annuelle des formations boisées de production dans le Parc naturel régional du Gâtinais français, par cycle d'inventaire et par groupe d'essences FEUILLUS-CONIFÈRES - Source IFN							
Année de référence	Groupe d'essences	Surface		Volume sur pied		Production brute annuelle	
		ha	%	millier de m ³	%	millier de m ³ /an	%
1993 - 1994	FEUILLUS CONIFÈRES	15 605	73 %	2 391	75 %	90	76 %
		5 692	27 %	787	25 %	29	24 %
	TOTAL	21 298	100 %	3 178	100 %	119	100 %
2003 - 2004	FEUILLUS CONIFÈRES	16 019	73 %	2 568	78 %	97	79 %
		5 859	27 %	717	22 %	25	21 %
	TOTAL	21 878	100 %	3 285	100 %	122	100 %

Résultats sur la forêt dans le Parc naturel régional du Gâtinais français aux deux derniers cycles d'inventaire départemental (ancienne méthode de l'IFN)



Source IFN

3.2.2.2 Les données détaillées en termes de peuplements forestiers

Les caractéristiques des peuplements forestiers, d'après l'IFN, sont présentées ci-après. On distingue les futaies, des taillis sous futaies et des taillis.

Les **futaies** sont des peuplements forestiers résineux ou feuillus, composées d'arbres issus de semis (graines), ou de plantations. Ces **futaies peuvent être régulières** lorsqu'elles sont constituées d'arbres de même dimension (diamètre et hauteur) d'âge voisin sur la surface d'une unité de gestion.

Ces **futaies peuvent être irrégulières** lorsqu'elles présentent des arbres d'âge et de dimensions différentes, soit en mélange pied à pied soit par bouquets équiennes⁴ juxtaposés en mosaïque.

Le **taillis sous futaie**, à présent désigné sous le terme de **mélange futaie taillis** est un traitement mixte engendrant un peuplement composé d'un taillis régulier surmonté d'une futaie irrégulière.

Sur le PNR du Gâtinais français, en 2004 la futaie est dominante. Elle représente plus de 47 % des surfaces et 54 % des volumes de bois sur pied. Elle est en progression.

⁴ Equienne = D'âge semblable

Le mélange de futaie de feuillus et de taillis représente le tiers des surfaces et le tiers des volumes de bois sur pied. Cette catégorie est plutôt en régression.

Le **taillis** est composé d'arbres issus de rejets de souche. Il produit des petits bois, essentiellement utilisés pour la trituration et le chauffage. En Île-de-France le taillis représente moins de 10 % de la surface boisée de production et moins de 5 % du volume de bois sur pied.

Sur le PNR du Gâtinais français, le taillis représentait en 2004, 12 % de la surface boisée et 7 % du volume de bois sur pied soient des proportions supérieures à celles de la région Île-de-France. Cela traduit un manque d'exploitation globale de la forêt de production.

Depuis 1994, on note que la futaie progresse puisqu'elle est passée de 41% des surfaces à 47 % en 2004. Elle est suivie par un mélange de « futaie de feuillus et de taillis » à hauteur respectivement de 31 % en 2004 contre 39 % en 1994.

Ces proportions indiquent très clairement que la forêt du Gâtinais français, est caractérisée par une dominante de feuillus. Cette situation est similaire à celle de la majorité des forêts franciliennes.

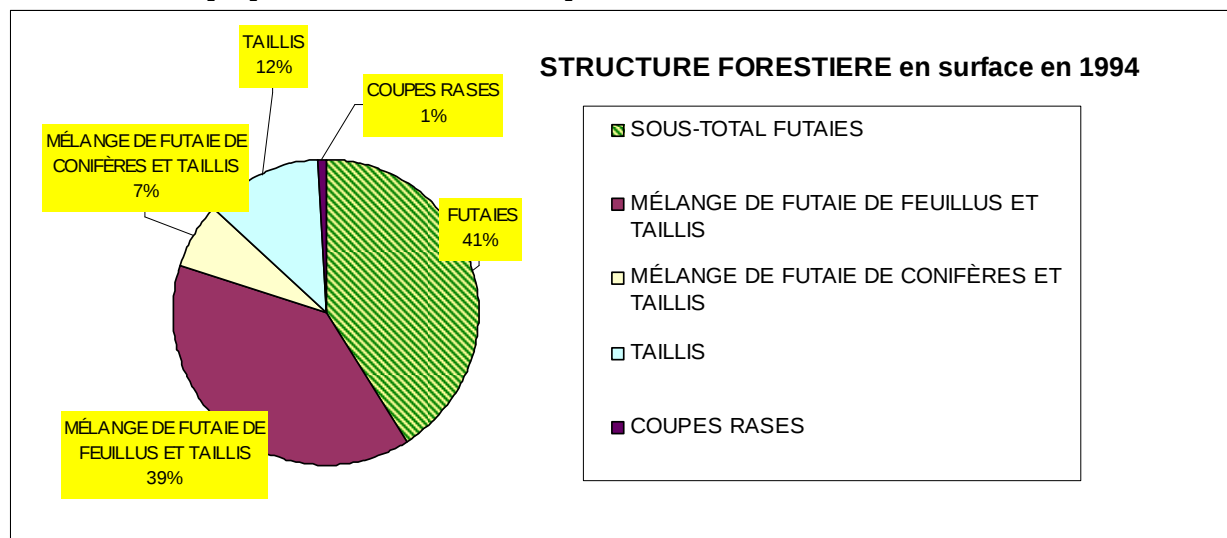


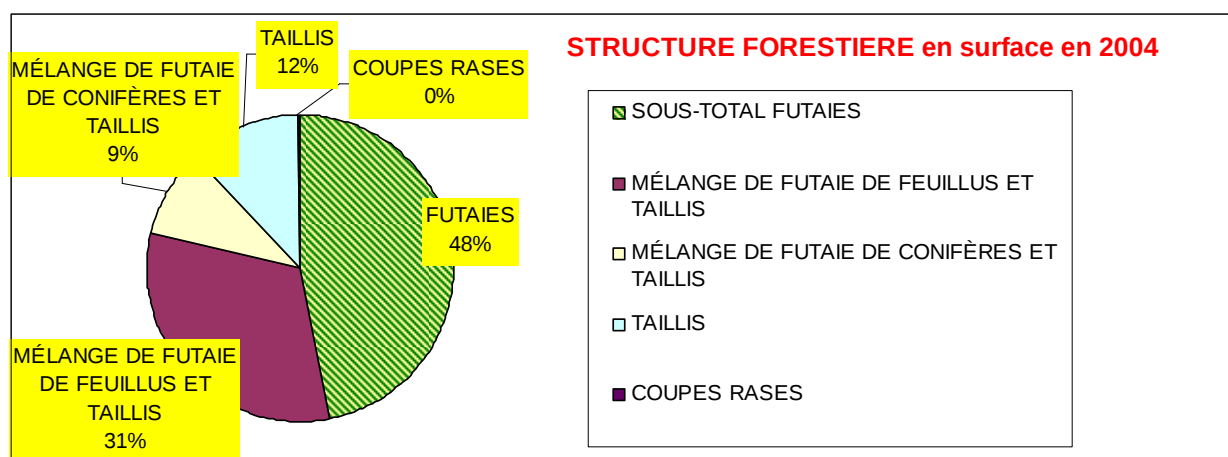
Illustration du type de formations boisées présentes sur les coteaux. BET Wertheimer

Surface, volume sur pied et production brute annuelle des formations boisées de production dans le PNR, par cycle d'inventaire et par structure forestière départementale (+ coupes rases de moins de 5 ans) - Source IFN

Forêt de production PNR du Gâtinais		Surface		Volume sur pied		Production brute annuelle	
Année de référence	Structure forestière	ha	%	millier de m³	%	millier de m³/an	%
1993 - 1994	FUTAIE RÉGULIÈRE	8 752	41 %	1 580	50 %	55	46 %
	FUTAIE IRRÉGULIÈRE	2	0 %	0	0 %	0	0 %
	SOUS-TOTAL FUTAIES	8 754	41 %	1 580	50 %	55	46 %
	MÉLANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	8 264	39 %	1 304	41 %	50	42 %
	MÉLANGE DE FUTAIE DE CONIFÈRES ET TAILLIS	1 525	7 %	136	4 %	6	5 %
	TAILLIS	2 554	12 %	157	5 %	8	7 %
	COUPES RASES PEUPELEMENTS INACCESSIBLES NON INVENTORIÉS	201	1 %				
	TOTAL	21 298	100	3 178	100	119	100
2003 - 2004	FUTAIE RÉGULIÈRE	10 248	47 %	1 788	54 %	61	50 %
	FUTAIE IRRÉGULIÈRE	34	0 %	2	0 %	0	0 %
	SOUS-TOTAL FUTAIES	10 282	47 %	1 790	54 %	61	50 %
	MÉLANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	6 888	31 %	996	30 %	39	32 %
	MÉLANGE DE FUTAIE DE CONIFÈRES ET TAILLIS	2 059	9 %	273	8 %	11	9 %
	TAILLIS	2 592	12 %	227	7 %	11	9 %
	COUPES RASES PEUPELEMENTS INACCESSIBLES NON INVENTORIÉS	50	0 %				
	TOTAL	21 878	100 %	3 285	100 %	122	100 %

L'évolution des proportions est illustrée ci-après :





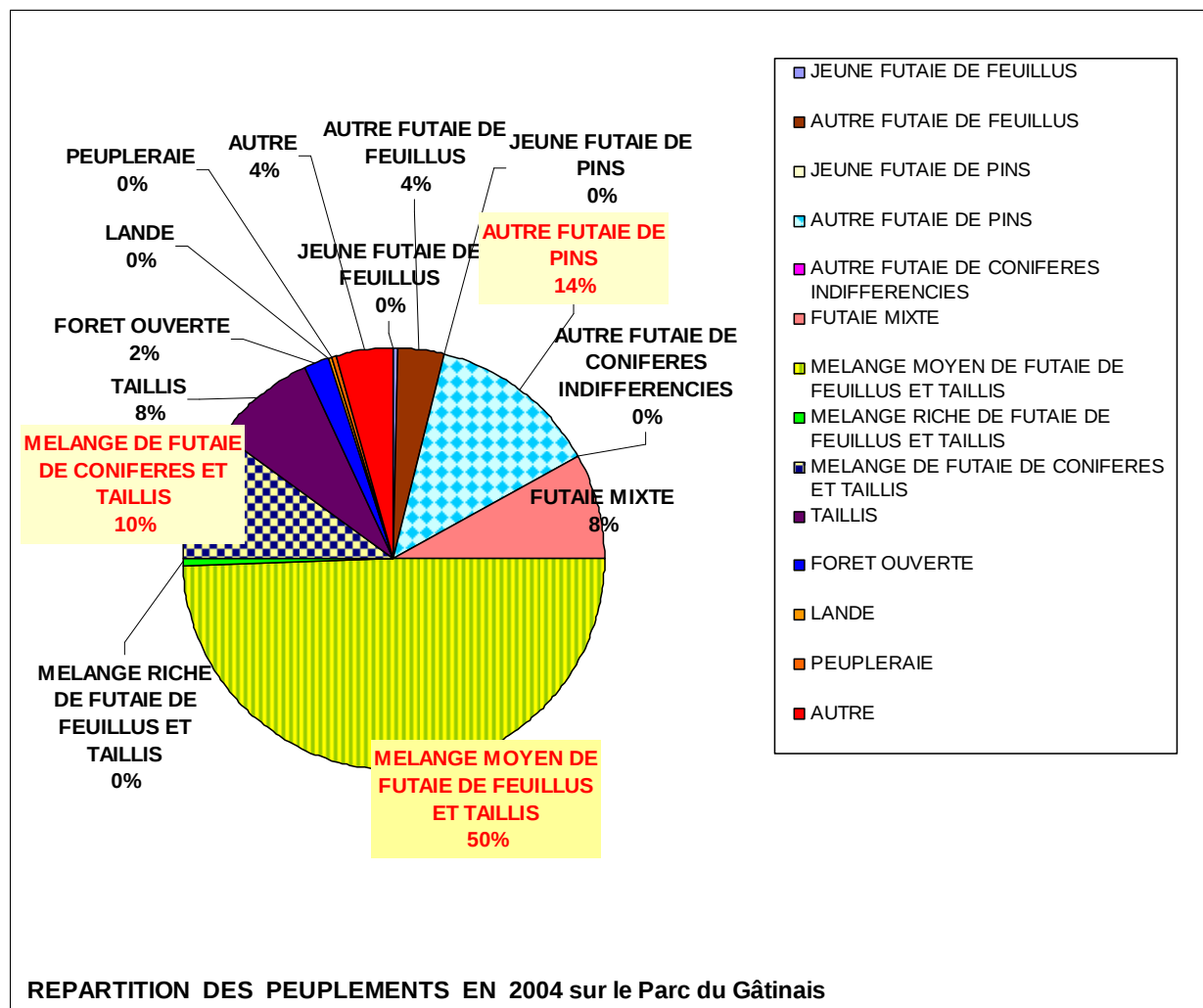
3.2.2.3 La nomenclature de la structure forestière de l'Inventaire Forestier National

La structure forestière présente une typologie dominante qui est celle du mélange moyen de futaie de feuillus et taillis.

Cette ventilation est présentée ci-après :

Surface des formations boisées de production dans le PNR, par type départemental de formation végétale : source IFN		
TYPE DE FORMATIONS VÉGÉTALES 2004	Surface boisée de production (ha)	Surface boisée de production (%)
JEUNE FUTAIE DE FEUILLUS	36	0 %
AUTRE FUTAIE DE FEUILLUS	816	4 %
JEUNE FUTAIE DE PINS	5	0 %
AUTRE FUTAIE DE PINS	2 856	13 %
AUTRE FUTAIE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	9	0 %
FUTAIE MIXTE	1 746	8 %
MELANGE MOYEN DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	10 816	49 %
MELANGE RICHE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	99	0 %
MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS	2 222	10 %
TAILLIS	1 743	8 %
FORET OUVERTE	457	2 %
LANDE	61	0 %
PEUPLERAIE	44	0 %
AUTRE	967	4 %
TOTAL	21 878	100 %

Illustration des surfaces des formations boisées de production dans le PNR par type départemental de formation végétale source – Source IFN



Trois types de peuplements s'étendent sur près des trois-quarts de la surface des forêts publiques et privées en 2004.

Le mélange moyen de futaie de feuillus et taillis est dominant avec près de la moitié des peuplements (49 %). Il est suivi par les futaies de pins (13 %) ainsi que le mélange de futaie de conifères et de taillis (10 %).

L'évolution des peuplements

Les types de peuplements ont probablement peu évolué entre 1994 et 2004.

Malheureusement, le changement de nomenclature de l'IFN entre les deux inventaires ne permet pas d'effectuer de comparaisons.

La part en taillis a globalement peu progressé pour passer de 6 % à 8 % des surfaces.

Les peupleraies restent stables.

3.2.2.4 Les formations boisées d'après le CRPF

Le CRPF a réalisé une typologie des peuplements de feuillus.

Cette typologie n'a pas la même vocation que celle de l'IFN. Elle a pour objectif essentiel, au sein des peuplements feuillus à chênes prépondérants, de définir une typologie qui permette de définir des objectifs de gestion.

La typologie du CRPF décline la nomenclature suivante :

- Taillis simple, susceptible d'évoluer en conversion, vers :
 - taillis avec réserve,
 - futaie sur souche par balivage ou éclaircies du taillis,
 - futaie régulière par coupe rase et reboisement.
- Taillis sous futaie ou taillis avec réserve, susceptible d'évoluer en conversion, vers :
 - futaie régulière à partir du taillis ou de la réserve,
 - futaie régulière par coupe rase et reboisement futé régulière,
 - futaie irrégulière.
- Futaie régulière et son renouvellement,
- Futaie irrégulière.

Chacune de ces formations est présentée avec ses évolutions possibles pour produire du bois d'œuvre.

Ainsi il faut distinguer deux typologies, celle de l'IFN à objectif de description et celle du CRPF à objectif de gestion sylvicole.

3.2.2.5 Les outils d'aide à la décision : les catalogues de stations

Parmi les outils, il faut citer la typologie des stations rassemblées dans un catalogue de lecture aisée qui permet de définir la station puis de choisir l'essence d'arbres la mieux adaptée au milieu : « Guide pour le choix des essences en pays d'Yvelines et d'Essonne ».

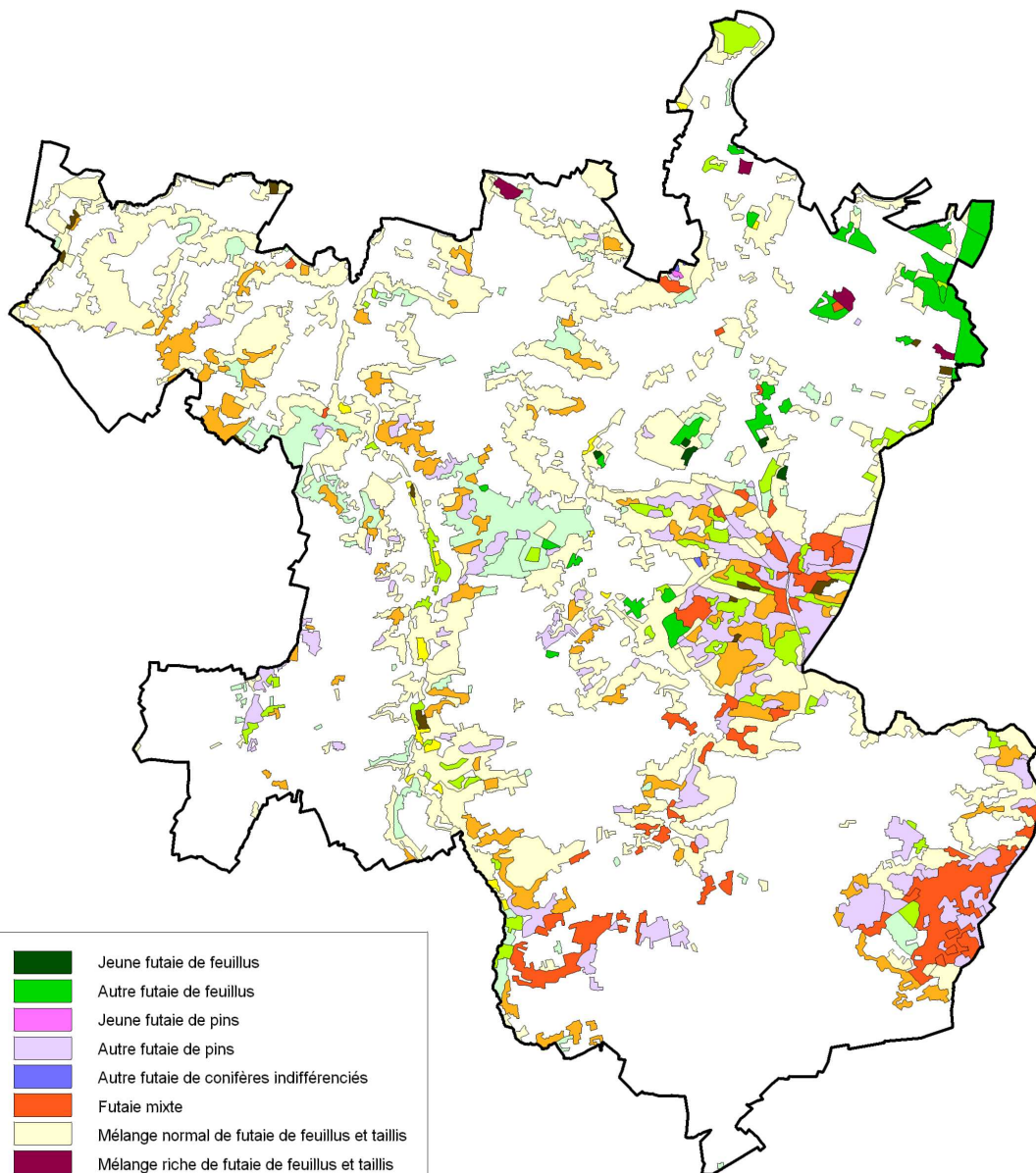
C'est un outil pertinent pour favoriser la gestion durable. Réalisé en 2002, à l'initiative du Conseil Général de l'Essonne, de l'Agence Des Espaces Verts de la région d'Île-de-France, de l'Office National des Forêts, et du CRPF, ce guide répond aux objectifs des Orientations Régionales Forestières de 2000. Ce guide permet de déterminer et de diagnostiquer des stations forestières à partir de l'observation de caractéristiques faciles à appréhender sur le terrain : situation topographique, matériau, bilan hydrique de la station, richesses minérales du sol, hydromorphie. Ainsi la détermination des caractéristiques stationnelles permet de recommander les essences les mieux adaptées à une station.

Ce guide a été largement diffusé par le CRPF auprès des propriétaires forestiers du Gâtinais. Un temps d'approbation de la méthodologie par les propriétaires forestiers est nécessaire avant d'en mesurer les effets.

Une certaine inflexion dans le choix des essences apparaît lors des entretiens sur le terrain et ce guide est souvent utilisé pour déterminer si l'essence en place est adaptée ou non à la station.



Carte des peuplements forestiers par nature de peuplement



- | | |
|--|---|
| | Jeune futaie de feuillus |
| | Autre futaie de feuillus |
| | Jeune futaie de pins |
| | Autre futaie de pins |
| | Autre futaie de conifères indifférenciés |
| | Futaie mixte |
| | Mélange normal de futaie de feuillus et taillis |
| | Mélange riche de futaie de feuillus et taillis |
| | Mélange de futaie de conifère et de taillis |
| | Taillis |
| | Forêt ouverte |
| | Lande |
| | Peupleraie |



Source IFN - 2008

l'Atelier des Territoires / Cabinet Wertheimer Environnement - Janvier 2009

3.2.3 L'évolution des défrichements en Ile-de-France et sur le secteur d'étude

La surface boisée serait plutôt en augmentation en Île-de-France. Cette augmentation correspond au solde des flux entre le boisement⁵ et le défrichement⁶.

D'après le bilan réalisé par le Conseil Régional, les tendances des surfaces défrichées sont en diminution : il semblerait que l'impact quantitatif des carrières soit à relativiser, ces dernières ayant l'obligation de reboiser au terme de leur exploitation.

Historiquement, la surface boisée en Île-de-France a augmenté (source O.R.F. 2000). Cette progression serait le résultat d'une politique volontariste de la part de l'État et des collectivités locales, tant pour la protection des espaces boisés existants que pour la création de nouveaux boisements.

Par ailleurs, deux nouveaux outils d'aménagement comme le SDRIF, ainsi que les PRIF, ont contribué à mettre en place une politique d'acquisitions forestières.

Cependant au cours des 10 dernières années, et d'après le bilan réalisé par la DRIAAF, il n'y aurait pas eu de création de nouveaux boisements en Île-de-France et aucun projet n'a abouti à la création de nouveaux boisements.

S'il est clairement établi que l'État maintient une politique de préservation de la forêt, aucun nouveau boisement n'est venu s'ajouter aux anciens domaines.

En effet, lorsque des friches industrielles ont pu être converties et aménagées en Île-de-France elles évoluent de manière générale vers des ZAC (zone d'aménagement concerté) ou des zones d'habitation. Elles n'évoluent jamais en boisements.

3.2.4 Les grandes caractéristiques morpho-pédologiques du secteur d'étude

Le secteur d'étude occupe une surface d'environ 63 700 hectares sur la Seine et Marne et l'Essonne.

Les formations géologiques appartiennent à diverses familles :

On distingue les sables et grès de Fontainebleau qui s'intercalent entre le calcaire de Brie et les formations de Beauce.

Les sables sont plus généralement le support de la forêt sur les crêtes et les pentes. Les vallées comportent des alluvions modernes ou la déprise des prairies a peu à peu laissé place aux boisements.

⁵ Le boisement est défini comme l'ensemble des opérations réalisées en vue de boiser un terrain non boisé. Il équivaut à une extension forestière.

⁶ Le défrichement est l'ensemble des opérations volontaires ayant pour conséquence d'entraîner à terme directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière.

Le défrichement est soumis à demande d'autorisation. Il est délivré pour cinq ans, voir 15 ans dans le cas d'exploitation de carrières. Sont excepté les bois de moins de 20 ans, les bois de moins d'une surface inférieure au seuil fixé par arrêté préfectoral départemental, les parcs et jardins clos de moins de 10 ha attenants à une habitation.

Dans le Gâtinais, les sols reposent sur des assises géologiques variées. La forêt est essentiellement sur des argiles, donnant des sols hydromorphes, des argiles à silex, des sables et cailloutis.

La Surface, le volume sur pied et la production brute annuelle des formations boisées de production dans le PNR du Gâtinais français, au dernier cycle d'inventaire 2004, de l'IFN, par type de sol regroupé :

La majorité des sols sont des sols bruns suivis par des sols lessivés. On note également la présence de sols hydromorphes.

Type de sol regroupé	Surface (ha)	Volume sur pied (millier de m³)	Production brute (millier de m³/an)
SOL JEUNE	356	13	1
SOL CARBONATE	4 351	450	19
SOL CALCIQUE	1 350	151	5
SOL BRUNIFIE	6 168	995	38
SOL LESSIVE	169	29	1
SOL PODZOLISE	5 401	964	31
SOL HYDROMORPHE	4 048	680	26
INDETERMINE	34	3	0
TOTAL	21 878	3 285	122

Source : IFN - Année de référence : 2003 - 2004

La Surface, le volume sur pied et la production brute annuelle des formations boisées de production dans le PNR du Gâtinais français, au dernier cycle d'inventaire, par classe de pente du terrain :

Les pentes sont relativement faibles. La majorité des surfaces forestières présentant une pente inférieure à 15 % sur le territoire du Parc.

Classe de pente du terrain	Surface (ha)	Volume sur pied (millier de m³)	Production brute (millier de m³/an)
PENTE < 15%	18 303	2 824	106
PENTE 15-30%	2 682	371	13
PENTE 30-70%	893	90	3
PENTE >= 70%			
TOTAL	21 878	3 285	122

Source : IFN - Année de référence : 2003 - 2004

La surface, le volume sur pied et la production brute annuelle des formations boisées de production dans le PNR du Gâtinais français, au dernier cycle d'inventaire, par position topographique (regroupée) :

La majorité des boisements sont situés sur des surfaces planes voire des replats ou légers versants.

Position topographique (regroupée)	Surface (ha)	Volume sur pied (millier de m³)	Production brute (millier de m³/an)
TERRAIN PLAT	13 437	2 025	78
HAUT DE VERSANT OU SOMMET	940	133	5
REPLAT OU MI-VERSANT	6 629	1 056	37
BAS DE VERSANT, VALLEE OU DEPRESSION	872	71	3
TOTAL	21 878	3 285	122

Source : IFN - Année de référence : 2003 - 2004

3.2.5 Les essences

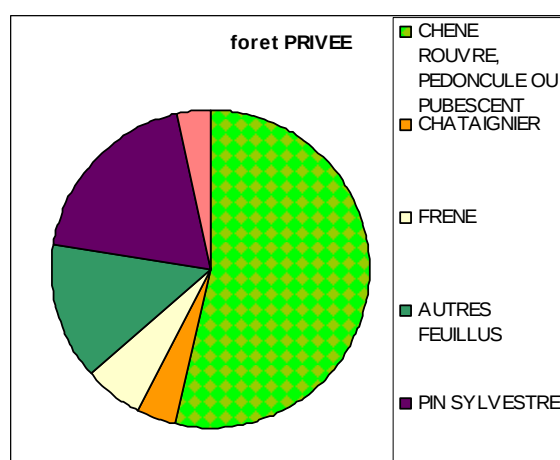
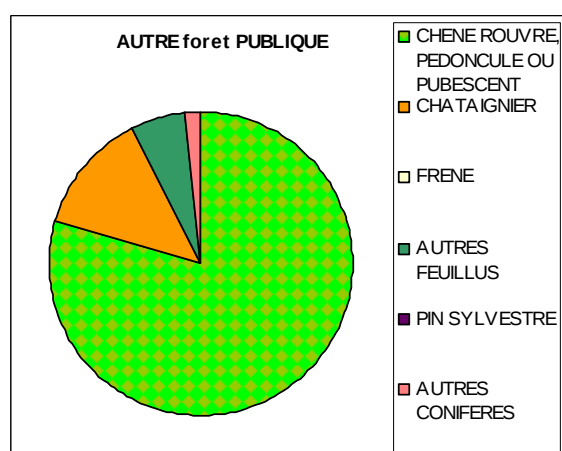
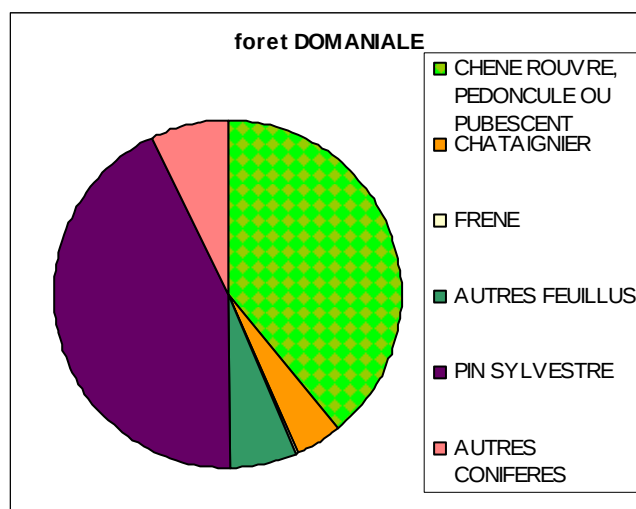
3.2.5.1 Les groupes d'essences selon les propriétés

Les feuillus sont dominants dans les forêts publiques départementales ainsi que dans les forêts privées. Ils ne représentent que 50 % des surfaces en forêt domaniale où ils sont strictement à égalité avec les conifères.

Au sein de la famille des feuillus, le chêne (rouvre, pédonculé ou pubescent) représente l'essence dominante sur la majorité des surfaces.

Ainsi, le territoire du PNR du Gâtinais français, présente des caractéristiques fortement similaires à celles de la forêt francilienne. En effet, cette dernière présente également une dominante de feuillus.

	Forêt domaniale		Autre forêt publique		Forêt privée		TOTAL	
Groupe d'essences principales	Surface (ha)	Surface (%)	Surface (ha)	Surface (%)	Surface (ha)	Surface (%)	Surface (ha)	Surface (%)
CHENE ROUVRE, PEDONCULE OU PUBESCENT	1 475	39 %	388	79 %	9 424	53 %	11 286	52 %
CHATAIGNIER	154	4 %	64	13 %	717	4 %	934	4 %
FRENE	13	0 %	0	0 %	1 052	6 %	1 065	5 %
AUTRES FEUILLUS	232	6 %	30	6 %	2 472	14 %	2 733	12 %
SOUS-TOTAL FEUILLUS	1 873	50 %	481	98 %	13 665	78 %	16 019	73 %
PIN SYLVESTRE	1 621	43 %	0	0 %	3 348	19 %	4 969	23 %
AUTRES CONIFERES	275	7 %	8	2 %	607	3 %	890	4 %
SOUS-TOTAL CONIFERES	1 896	50 %	8	2 %	3 955	22 %	5 859	27 %
TOTAL TOUTES ESSENCES	3 770	100 %	489	100 %	17 619	100 %	21 878	100 %



Chêne pubescent



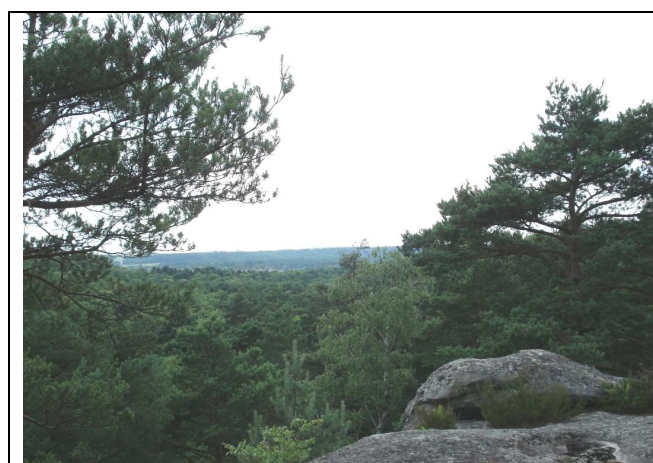
Taillis vieilli de chênes. *BET Wertheimer*

3.2.5.2 Les essences détaillées par surface, volume et accroissement

Les essences sur le Parc en 2004

Surface, volume sur pied et accroissement courant annuel des principales essences présentes en volume dans le PNR du Gâtinais français, au dernier cycle d'inventaire 2004. Source : IFN

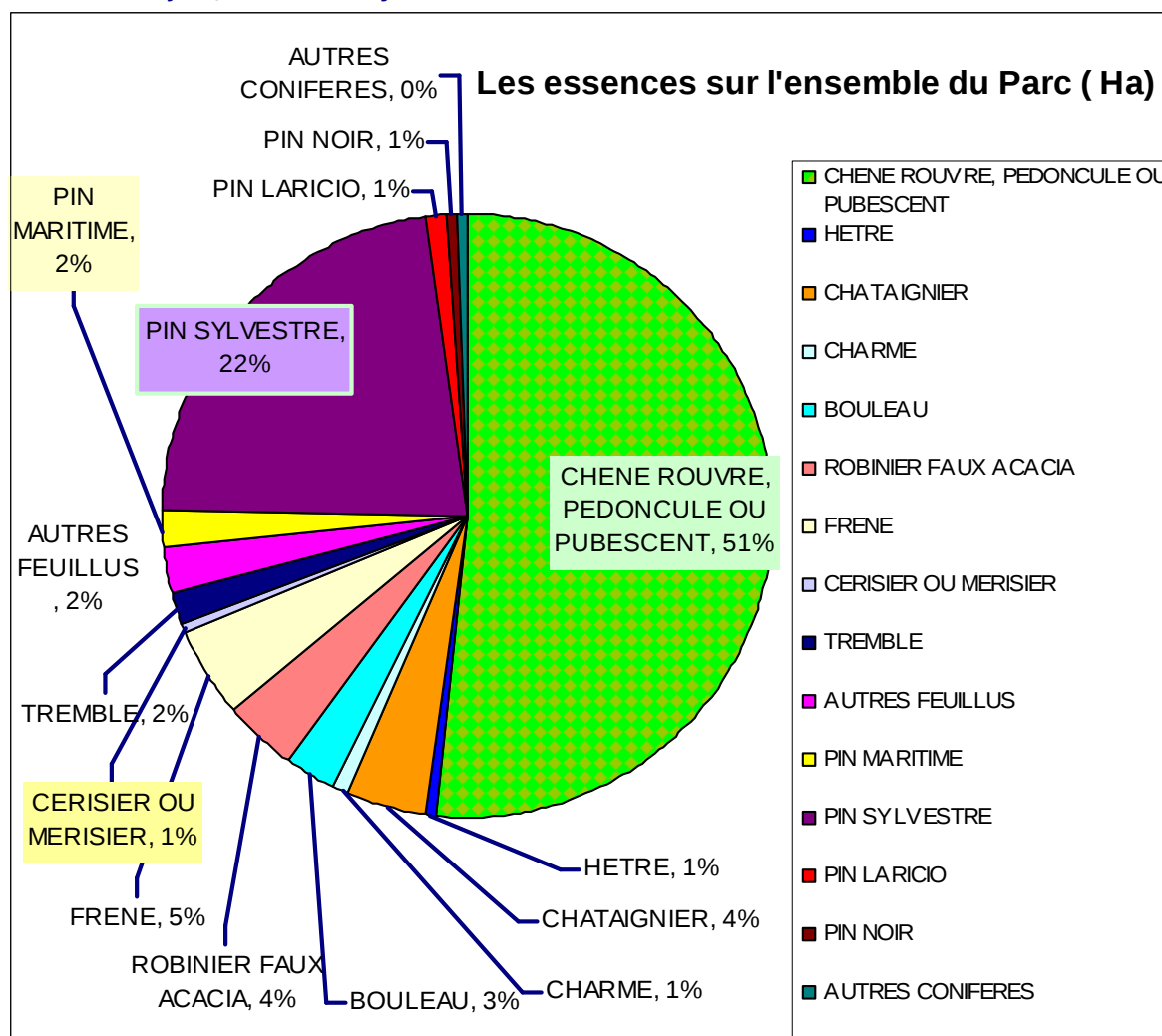
Essences	Surface		Volume sur pied		Accroissement courant annuel	
	ha	%	millier de m³	%	millier de m³/an	%
CHENE ROUVRE, PEDONCULE OU PUBESCENT	11 286	52 %	1 466	45 %	45	38 %
HETRE	118	1 %	76	2 %	3	3 %
CHATAIGNIER	934	4 %	279	8 %	12	10 %
CHARME	210	1 %	156	5 %	6	5 %
BOULEAU	551	3 %	115	4 %	5	4 %
ROBINIER FAUX ACACIA	857	4 %	106	3 %	5	4 %
FRENE	1 065	5 %	130	4 %	6	5 %
CERISIER OU MERISIER	121	1 %	40	1 %	2	2 %
TREMBLE	359	2 %	62	2 %	4	3 %
AUTRES FEUILLUS	517	2 %	138	4 %	6	5 %
SOUS-TOTAL FEUILLUS	16 019	73 %	2 568	78 %	94	79 %
PIN MARITIME	429	2 %	66	2 %	3	2 %
PIN SYLVESTRE	4 969	23 %	588	18 %	19	16 %
PIN LARICIO	226	1 %	23	1 %	1	1 %
PIN NOIR	144	1 %	21	1 %	1	1 %
AUTRES CONIFERES	92	0 %	18	1 %	1	1 %
SOUS-TOTAL CONIFERES	5 859	27 %	717	22 %	25	21 %
TOTAL TOUTES ESSENCES	21 878	100 %	3 285	100 %	118	100 %



Pins sylvestre en forêt de Fontainebleau



Lisière de châtaigniers. BET Wertheimer



Commentaires sur les essences

Le choix des essences forestières repose sur une série de critères dont les principaux sont :

- 1) la qualité souhaitée des produits. (Pour les résineux, la demande actuelle s'oriente vers des produits sans nœuds et sans irrégularités),
- 2) les caractéristiques des milieux (station forestière).

En ce qui concerne les essences introduites

Les principales essences introduites⁷ en Île-de-France sont les suivantes : le robinier, le châtaignier, le pin sylvestre, les peupliers, le chêne rouge d'Amérique.

⁷ D'après les Orientations Régionales Forestières de 2000.

Les essences introduites de l'étranger comprennent les espèces acclimatées, c'est-à-dire les espèces qui démontrent sur plusieurs décennies leur bonne adaptation et leur capacité de reproduction naturelle en forêt, ainsi que les espèces dites exotiques.

La liste des essences introduites a été définie par M. Rameau de IFN dans l'ouvrage : « Indicateur de la gestion durable », DERF, Ministère de L'Agriculture et de la Forêt.

À l'échelon régional, on peut différencier les espèces acclimatées en Île-de-France mais issue d'autres régions françaises (c'est le cas pour le châtaignier, le pin Sylvestre, le pin Laricio) des espèces importées de l'étranger (c'est le cas pour le robinier, le cèdre du Liban, le Douglas.)

3.2.6 Le point de vue de divers opérateurs - gérant, experts, propriétaires forestiers de grande taille sur la composition des peuplements du secteur d'étude

La composition des peuplements du secteur a fait l'objet de nombreux commentaires de la part de gérants, d'experts ayant une connaissance détaillée du territoire

Les peuplements seraient composés majoritairement de chênes pubescents sur le plateau ainsi que de bouleaux et de pins sylvestres sur les pentes.

Les pentes sont essentiellement des rochers de grès et l'accès aux grumiers pour venir charger les bois y est difficile.

La majorité des peuplements sont qualifiés de « taillis vieillis » selon la terminologie locale qui ne correspond pas au descriptif de l'IFN. Ces taillis auraient un âge de 50 à 60 ans. Sur la majorité des coteaux, les troncs sont restés avec un faible diamètre, car la croissance y est très lente. Le bois est donc extrêmement dur.

Le châtaigner serait à développer sur les pentes exposées au nord qui bénéficient d'une meilleure hygrométrie et sur des sols plus riches. Ces châtaigniers sont pratiquement tous sur souche et présentent un phénomène de roulure, qui ne permet pas une bonne valorisation économique. Des éclaircies sont à pratiquer sur les recepées les plus jeunes et la régénération du châtaignier est à favoriser.

En matière de potentialités, des essences rares comme le merisier ou l'alisier conviennent assez peu à ce type de terrains, sauf cas particulier, en fonction de station forestière plus favorables.

En ce qui concerne le merisier, au bout de 35 à 40 ans d'âge, il doit être récolté afin de pallier à l'absence de profondeur de sol nécessaire à sa croissance.

En ce qui concerne l'alisier c'est une essence qui ne se développe pas sur ce secteur.

3.2.7 L'évolution des volumes sur pied par qualité entre les deux recensements IFN pour le PNR du Gâtinais français

3.2.7.1 L'évolution des volumes de bois sur pied dans le PNR du Gâtinais français

Au niveau francilien, une situation considérée comme apparemment paradoxale a été soulignée par de nombreux experts de la forêt. Elle a été rappelée dans le cadre des Orientations Régionales Forestières de l'île de France réalisée en 2000 : les volumes de bois sur pied sont en progression et les récoltes de bois sont en stagnation.

Par ailleurs la forêt française se caractérise par un très fort morcellement : les deux tiers des surfaces appartiennent à une multitude de petits propriétaires privés. Il s'agit là d'un premier frein important à la récolte de bois. Le second frein serait la difficulté des accès aux coupes.

Dans ce contexte, le Grenelle de l'environnement a créé des opportunités puisqu'il propose globalement d'augmenter de 12 millions de m³ la récolte de bois, au niveau français et ce dès 2012.

Sur le PNR du Gâtinais français, on retrouve une situation assez similaire à celle de l'Île-de-France, avec en particulier un accroissement du volume. Les divers entretiens réalisés auprès des experts forestiers ont permis d'établir que globalement la situation en matière de récolte était assez similaire à celle observée sur l'Île-de-France.

Les volumes sur pied sont en progression, et les récoltes sont en stagnation. Cette progression est surtout due à l'accroissement des feuillus qui sont dominants sur le Parc. Les exploitants

forestiers ne récoltent jamais l'intégralité de la production annuelle car certains propriétaires poursuivent des objectifs différents de la récolte (chasse, loisirs, etc.).

Le Volume sur pied des groupes d'essences FEUILLUS-CONIFÈRES dans le PARC, par cycle d'inventaire et par qualité du bois (classification IFN)

Année de référence	Groupes d'essences	Volume sur pied (millier de m³)			
		Qualité 1	Qualité 2	Qualité 3	Total
1993 - 1994	FEUILLUS	36	832	1 522	2 391
	CONIFERES	18	451	317	787
	TOTAL TOUTES ESSENCES	55	1 284	1 839	3 177
2003 - 2004	FEUILLUS	34	1 209	1 325	2 568
	CONIFERES	20	444	252	717
	TOTAL TOUTES ESSENCES	54	1 653	1 578	3 285

L'évolution des volumes de bois entre les deux inventaires, montre tout d'abord une très faible proportion de bois de qualité 1, correspondant aux bois d'œuvre de première qualité. Ce sont les bois les plus difficiles à obtenir mais ils présentent la meilleure valeur marchande.

Les qualités dominantes sont le bois de qualité 3 (correspondant au bois de chauffage avec 58 % des volumes en 1994 et 48 % en 2004).

Par contre, les bois de qualité 2, correspondant plus particulièrement aux bois d'industrie, ont progressé entre les deux inventaires en passant respectivement de 40 % en 1994 à 50 % en 2004.

Ces évolutions ne sont pas identiques entre les feuillus et les résineux.

En effet, en matière de feuillus, si les volumes de bois de qualité 1 enregistrent des évolutions négligeables, les volumes de bois de qualité 2 ont très fortement progressé en passant de 800 000 m³ à 1 200 000 m³ soit une augmentation de 44 %.

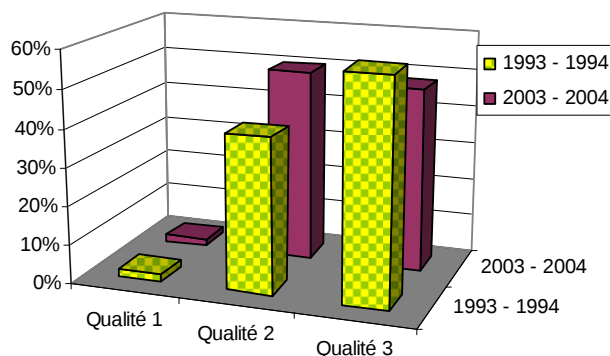
Par contre les volumes de qualité 2 en conifères sont restés parfaitement stables.

En ce qui concerne les volumes de bois de qualité 3, les feuillus enregistrent une régression de 15 % entre les deux cycles d'inventaire en passant de 1 500 000 m³ à 1 300 000 m³.

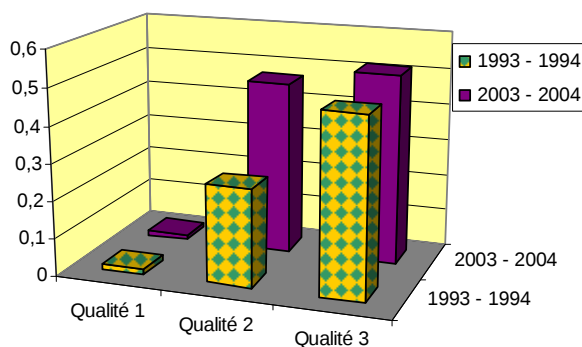
Par contre, pour les conifères, la régression de l'ordre de 20 % est plus importante

Volumes de bois sur pied détaillé entre les feuillus et les conifères			
Année de référence	Groupe d'essences	millier de m³	%
1993 - 1994	FEUILLUS	2 391	75 %
	CONIFÈRES	787	25 %
	TOTAL	3 178	100 %
2003 - 2004	FEUILLUS	2 568	78 %
	CONIFÈRES	717	22 %
	TOTAL	3 285	100 %

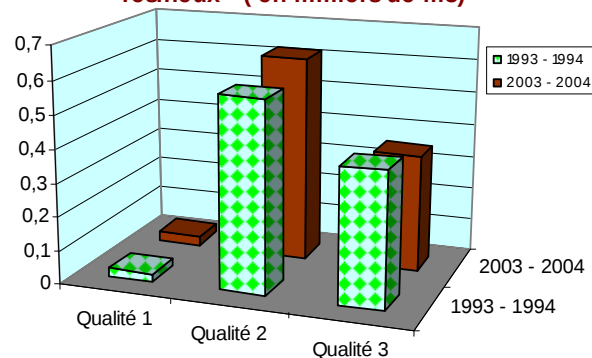
Evolution de la qualité du bois récolté entre 2 inventaires sur le Parc - feuillus et conifères - (en milliers de m3)



Evolution de la qualité du bois récolté entre 2 inventaires sur le Parc - pour les feuillus - (en milliers de m3)



Evolution de la qualité du bois récolté entre 2 inventaires sur le Parc pour les résineux - (en milliers de m3)



source : IFEN

3.3 UNE FORET A DOMINANTE PRIVEE SUR LE PARC DU GATINAIS FRANÇAIS

3.3.1 Introduction

La grande majorité de la surface boisée sur le PNR du Gâtinais français appartient à des propriétaires privés.

Schématiquement les propriétaires privés peuvent être des particuliers (personnes physiques) des groupements forestiers (sociétés civiles) ou des sociétés de placement.

La propriété publique est soumise au régime forestier. Elle est composée des propriétés de l'État, des collectivités territoriales ainsi que de divers établissements publics.

Les objectifs et les modes de gestion sont différents selon les propriétaires mais pour tous il existe un cadre : le Code Forestier.

3.3.2 Les caractéristiques foncières de la propriété privée sur le PNR du Gâtinais français

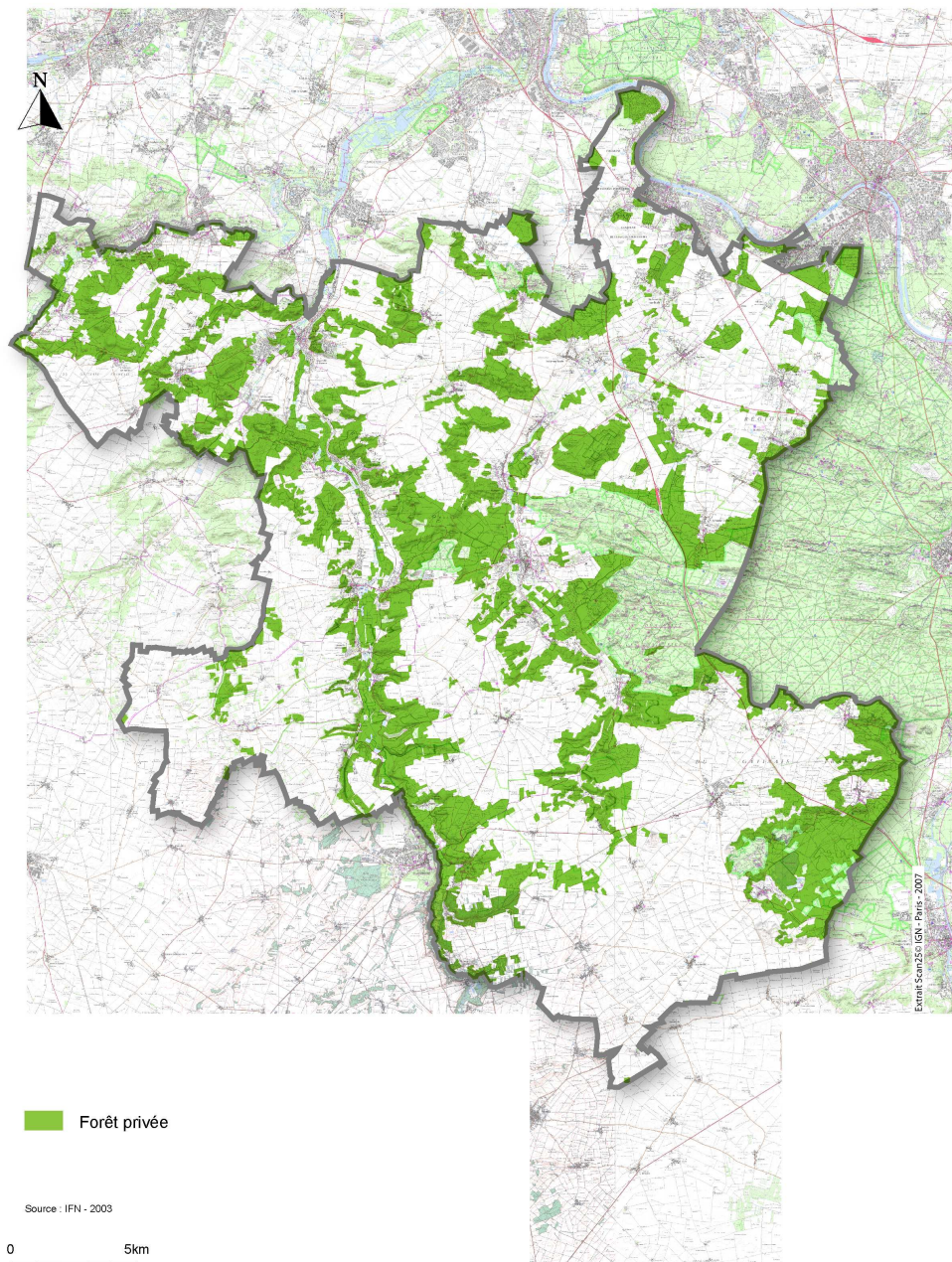
La forêt privée représente 15 800 ha (81% des surfaces totales) et elle est détenue par plus de 18 000 propriétaires. (Données CRPF 2003)

classe de taille	surface		nombre	
	Ha	%	unité	%
0 à 1 Ha	3519	22%	15847	87,0%
1 à 4 Ha	3384	21%	1827	10,0%
4 à 10 Ha	2059	13%	341	1,9%
10 à 25 Ha	1984	13%	128	0,7%
25 à 50 Ha	1192	8%	36	0,2%
50 à 100 Ha	1730	11%	24	0,1%
plus de 100 Ha	1949	12%	12	0,1%
Total	15 817	100%	18 215	100,0%

Source CRPF Ile de France - Données cadastrales 2003

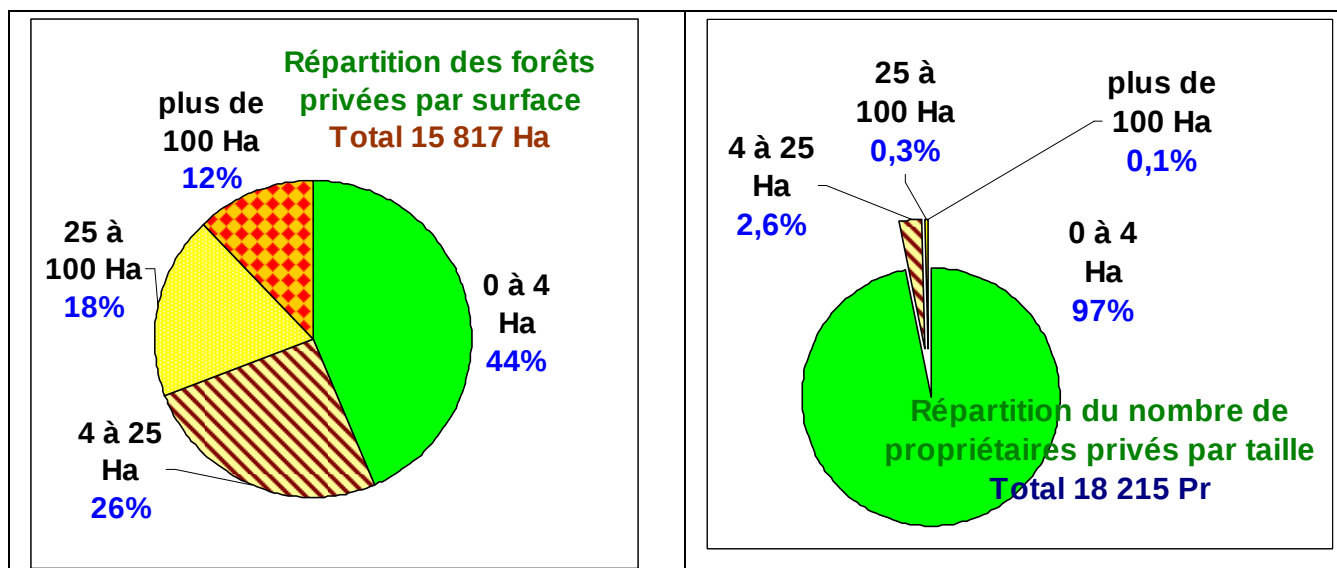
Cette situation est à mettre en parallèle avec la situation francilienne où près de 200 000 ha de forêts privées sont détenues par 100 000 propriétaires.

Carte des surfaces forestières des forêts privées



Le PNR du Gâtinais français, ainsi que l'Ile de France, se caractérise donc par une multitude de très petites propriétés, constituant un véritable puzzle foncier.

Le PNR du Gâtinais français présente une **structure foncière privée très morcelée : 18 215 propriétaires sur 15 817 ha, soit 8 683 m²/propriétaire.**



Source CRPF Ile de France - Données cadastrales 2003

97% de propriétaires de moins de 4 ha

Les propriétaires de petites surfaces forestières sont très largement majoritaires (97 %). Ils possèdent un peu plus de 40% de la surface de forêt privée.

Ce nombre élevé et cette dispersion des propriétés présente des avantages et des inconvénients.

Au titre des avantages, force est de considérer qu'elle a pu permettre tout d'abord de préserver la surface forestière (du fait de la difficulté de retrouver les propriétaires pour les ventes et du niveau d'effort nécessaire pour effectuer les transactions vis-à-vis du nombre élevé d'acteurs) et ensuite de préserver une **certaine diversité des peuplements forestiers**.

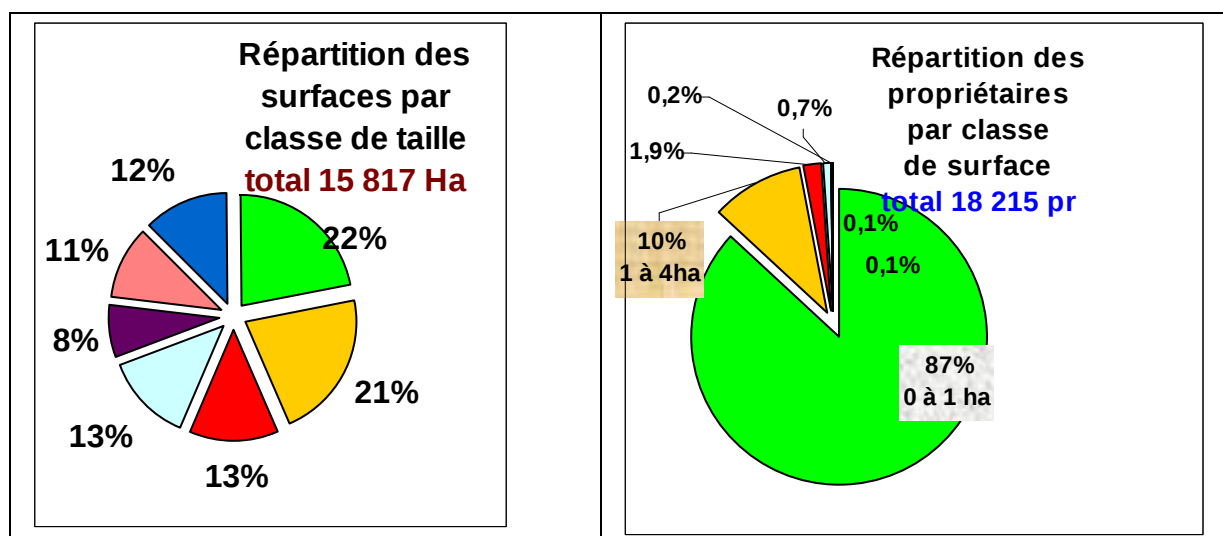
Au titre des inconvénients, les petits propriétaires forestiers ne sont généralement pas les exploitants et connaissent mal, voire plus du tout leur forêt tant au niveau de sa localisation géographique qu'au niveau de sa logique d'exploitation. Ils habitent rarement à proximité de leurs biens. Il est donc difficile pour les organismes de formation de leur communiquer des informations et des conseils de gestion.

C'est un obstacle important au développement d'une gestion intensive et raisonnée.

Point fiscal :

L'achat et la gestion de la forêt sont défiscalisés, ce qui présente un avantage pour un investisseur potentiel. En effet, ce dernier ne sera taxé que sur le quart de la valeur de sa parcelle. *(Un quart correspondant au fond et trois quarts correspondant à la récolte accumulée liée à la production de bois).*

Cet encouragement fiscal n'a cependant pas généré un engouement excessif des investisseurs sur la forêt privée, et l'on constate globalement en Seine-et-Marne une certaine stabilité des surfaces en forêts privées.



Source CRPF Ile de France - Données cadastrales 2003

Les propriétaires de plus de 25 ha possèdent plus du tiers de la surface de forêt privée.

Les propriétaires des forêts de plus de 25 ha sont relativement peu nombreux (soixante dix personnes). Cependant ils possèdent 30% de la surface sur le PNR du Gâtinais français.

La situation sur le Parc est assez similaire à celle de la forêt francilienne.



3.3.3 Le mode de gestion selon la taille du foncier

3.3.3.1 Les différents documents

Pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant : le plan simple de gestion

Le Code Forestier précise que le plan simple de gestion est recommandé pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant. Cependant contraindre les propriétaires est difficile et il peut subsister des propriétaires qui n'y auraient pas souscrit. Dans ce cas, les propriétaires relèvent du régime spécial de gestion administrative, et ils sont obligés de déclarer à l'administration chacune de leurs coupes.

Cependant il existe des cas où le plan simple de gestion est absolument exigé. C'est le cas où les propriétaires ont bénéficié soit d'exonérations fiscales (dans le cadre de droits de mutation ou bien dans le cadre de l'impôt sur la fortune) soit d'aides forestières (certains types de travaux étant subventionnés par l'administration).

Les propriétaires peuvent être aidés dans leur démarche, par des experts forestiers et/ou des coopératives forestières **agissant comme maître d'œuvre**. Les PSG sont ensuite agréés par le centre régional de la propriété forestière. Ils doivent être conformes au **Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)** défini par le CRPF à partir des O. R. F. (orientations générales forestières).

Ces plans simples de gestion doivent permettre aux propriétaires, en sus de la définition de leurs objectifs, **d'assurer par une gestion durable « l'équilibre biologique du pays et la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers ».**

Le plan simple de gestion reprend :

- les objectifs généraux du propriétaire, leur hiérarchisation (production de bois, cynégétiques, environnementales, etc....) et leur adéquation.
- la programmation des coupes de bois et des travaux forestiers durant toute la durée du plan,
- la part faite à l'environnement et aux préoccupations environnementales,
- le bilan par rapport à la gestion passée et les enseignements pour le futur.

Pour les propriétés de taille comprises entre 10 et 25 ha

Les propriétaires dont la superficie forestière est comprise entre 10 et 25 ha, sont soumis :

- à un plan simple de gestion s'ils ont bénéficié d'aides fiscales (mêmes conditions que précédemment),
- à un document de gestion : le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), établi par le CRPF ou bien à un Règlement Type de Gestion (RTG) établi par une coopérative forestière ou bien un expert forestier. (Ces deux documents sont similaires).

Ils peuvent aussi souscrire à un Plan Simple de Gestion Volontaire (PSGV).

3.3.3.2 Synthèse de la situation sur le PNR du Gâtinais français

D'après le CRPF, les PSG sont au nombre de 32 pour le territoire du Parc, dont 2 volontaires. Ils représentent une surface totale de 3 584 hectares.

Il y a également 10 PSG dont 2 volontaires, soit 1 079 ha, sur le périmètre d'extension du Parc.

Cela concerne en tout 75 % des surfaces des plus de 25 ha.

Synthèse

Il apparaît que le principal avantage des plans simples de gestion est tout d'abord technique avant d'être fiscal. C'est un véritable guide de gestion décrivant les opérations de culture des parcelles boisées pour le propriétaire.

Sur le territoire du Parc on note que la proportion de propriétaires de moyenne à grandes tailles ayant adopté le plan fin de gestion est en augmentation.

3.3.4 Les organismes en charge la forêt privée

3.3.4.1 Le Centre Régional de la Propriété Forestière

On rappelle que le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est un établissement public national à caractère administratif. Il fonctionne comme un établissement professionnel, c'est-à-dire avec un conseil d'administration élu.

Le corps électoral est constitué de tous les propriétaires forestiers disposant d'une propriété de plus de 4 ha dans un département donné. Au niveau français, il existe 18 centres régionaux indépendants, fédérés au sein du centre national de la propriété forestière.

Le CRPF a des missions définies par la loi :

- élaborer des documents cadres la gestion des forêts privées : les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) et les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS),
- agréer les Plans Simples de Gestion (PSG) et approuver les Règlements Type de Gestion (RTG),
- encourager les méthodes de sylviculture conduisant à une gestion durable des forêts et compatibles avec une bonne valorisation économique des bois, de la biomasse et autres produits et services des forêts, par la formation des propriétaires et vulgarisation sylvicole,
- développer le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers,
- concourir au développement durable et à l'aménagement rural, pour ce qui concerne les forêts privées.

Le CRPF d'Île-de-France a eu pour principales actions récentes :

- l'amélioration de la qualité des bois et leurs débouchés la conduite d'actions techniques,
- la conduite d'actions de protection de l'environnement.

Lors de la période 2000 - 2008 les principales actions du CRPF ont porté sur :

- le suivi d'un réseau de 19 placettes expérimentales ou de démonstration,
- l'étude des potentialités des stations forestières (réalisation des catalogues de stations)
- la diffusion de plaquettes et de fiches techniques auprès des propriétaires,
- l'organisation de journées thématiques avec réunions en forêt sur les différentes opérations à conduire : élagage, éclaircies, mode de coupe, etc.
- la réalisation d'une première visite de diagnostic et de conseil gratuite chez chaque propriétaire qui en fait la demande,

Par ailleurs, le CRPF administre les Plans Simples de Gestion et les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour les propriétaires forestiers qui relèvent de cette obligation.

Enfin, le CRPF a constitué un important observatoire du prix moyen du foncier forestier en France.



Journée d'information technique animée par le CRPF/PNR dans les bois du Gâtinais.

Source : BET Wertheimer

3.3.4.2 Les Coopératives forestières

Le secteur d'étude compte la présence de quatre coopératives. Ces coopératives sont des agents de commercialisation du bois depuis le marquage jusqu'à l'exploitation en passant par la vente. Elles assurent un ensemble de prestations en tant qu'expert. Élaboration du plan fin de gestion, plan de balisage ou de reboisement. Elles sont également maître d'œuvre pour des chantiers d'entretien ou de reforestation. Elles assurent des prestations de conseil forestier.

3.3.4.3 Les experts forestiers

Les experts forestiers sont agréés par le Ministère de l'Agriculture. Ils assurent une fonction de gestionnaires de patrimoine boisé. Ils réalisent en particulier les plans simples de gestion pour le compte des propriétaires.

Ils peuvent également intervenir à la demande, depuis la conception et la maîtrise d'œuvre des travaux, jusqu'au martelage des coupes et la commercialisation des bois. Ils peuvent être sollicités pour réaliser des expertises forestières amiables ou judiciaires, ainsi que délivrer des conseils techniques ou à caractère juridique.

Les experts franciliens sont environ une vingtaine en Île-de-France.

3.3.4.4 Le Syndicat des Exploitants Forestiers d'Île-de-France

Les propriétaires forestiers sylviculteurs sont représentés par deux syndicats professionnels, l'un au titre de l'ex Seine-et-Oise l'autre au titre de la Seine-et-Marne. Ils sont regroupés en une union régionale.

Il y aurait 14 exploitants forestiers en Île-de-France, fédérés au sein du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs.

Les principaux problèmes rencontrés par la profession

De manière générale les accès dans la forêt francilienne sont considérés comme tout à fait « corrects ». La difficulté ne vient pas des dessertes forestières dans le massif forestier lui-même mais des accès entre la forêt et les routes départementales. En particulier, les poids-lourds de 40 tonnes sont interdits sur les voiries communales. Les aménagements de voiries communales avec des ronds-points trop étroits, des chicanes, des rétrécissements, etc., ne permettent pas facilement la circulation des grumiers c'est la principale entrave à la commercialisation aisée des bois. Cela finit par pénaliser l'ensemble de la filière forêt bois francilienne.

D'après les exploitants forestiers la principale difficulté réside dans le transport des bois sur la route: **la charte de transport des bois ronds pour l'Île de France existe, mais elle n'est pas appliquée.** Cette charte autorise le transport par camion de 42 t jusqu'à 50 voire 57 t. Les véhicules sont équipés pour recevoir cette masse et peuvent rouler sans problème sur toutes les voiries. Malheureusement les préfets ne tiennent insuffisamment compte des problèmes spécifiques du transport de bois rond, et des verbalisations sont effectuées, ce qui ne facilite pas le travail de la profession.

En matière de fonctionnement les exploitants forestiers assurent des prestations de coupe, de transport sous le contrôle des experts forestiers ou bien des coopératives avec lesquelles ils travaillent en collaboration.

3.3.4.5 Francilbois

L'objectif de l'association Francilbois est de créer une réflexion dynamique autour de la filière bois.

Francilbois fédère un ensemble d'opérateurs publics et privés. Il s'agit en particulier de l'ONF, du CRPF, des producteurs de plants forestiers, des industriels de la première transformation (fédération nationale du bois), du président de l'ordre des architectes, ainsi que des chauffagistes, des représentants du bois construction, des représentants du bois énergie, ainsi que les constructeurs de broyeurs.

Cette initiative de création d'une structure interprofessionnelle comme Francil bois, relève d'une initiative privée et non pas des Pouvoirs Publics.

D'après Francilbois, la forêt francilienne est très productive tant en matière de qualité que de quantité. Cependant il souligne la contradiction suivante : plus la production de bois est bonne et plus les industries importent de bois. Cela contribue à creuser le déficit de la balance des paiements français.

La filière bois au sens l'INSEE du terme, présente 6,3 milliards d'euros de déficit, c'est le deuxième poste de déficit français après les hydrocarbures.

Or il se trouve que ce sont les scieurs qui exercent majoritairement la profession de négociants-importateurs, qui sont à l'origine de ces importations

A titre illustratif, il est intéressant de souligner que la campagne de promotion télévisée sur le bois (maisons en bois etc...) a été financée par la fédération suédoise du bois, et qu'une partie du bois utilisé en France, provient de Pologne et de Lituanie.

On présentera ci-après la filière bois-énergie :

1. Le bois énergie

En ce qui concerne le bois énergie, il faut au préalable se poser la question suivante : Qui sont les acteurs du bois énergie en Île-de-France ?

Or si l'on s'intéresse à la thématique: « Quels produits bois pour quelles plates-formes ? », force est de constater que au cours des deux dernières années, des PME indépendantes ont été (rapidement) absorbées par des grands groupes.

En conséquence, le nombre d'opérateurs indépendants s'est considérablement réduit. On assiste donc à l'émergence, sur le bassin parisien, de grandes plates-formes et d'importants stocks de fourniture bois énergie, gérés par des grands opérateurs

Les grands chauffagistes ont construit des plates-formes à proximité de grandes chaudières pour leur propre compte et ils ont une maîtrise de plus en plus forte sur les circuits de la fourniture bois.

Actuellement, les stocks de bois énergie sont importants et la fourniture n'est plus un problème. Si une collectivité a une demande en matière de fourniture bois, ces opérateurs sont parfaitement capables de lui en fournir.

2. Les engagements de l'État devant Bruxelles

Avec un engagement de 20 % d'énergie renouvelable en 2020, la réflexion en cours au niveau francilien est la suivante: développer la géothermie ou bien le bois énergie : on ne peut pas

laisser entièrement le privé décider des projets, car cela pose un problème d'administration territoriale. Il est donc prévu de réaliser un zonage avec une investigation sur la géothermie et un arbitrage sur les secteurs qui devront favoriser l'émergence de la géothermie et des secteurs où l'on devra favoriser l'émergence de filières bois énergie.

La réponse est prévue pour 2009. A cette échéance, les zones plus favorables la géothermie devraient être décidées, du moins en Île-de-France. Il est par ailleurs prévu que le bois énergie fasse l'objet d'aides à hauteur de 30 à 50 %, essentiellement de la part du Conseil Régional et de la part de l'ADEME.

3.3.4.6 Les chambres d'agriculture

Deux chambres d'agriculture interviennent sur le secteur d'études. Il s'agit respectivement de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne ainsi que de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France. Ces chambres disposent d'un conseiller forestier. Elles conduisent des actions de développement forestier.

3.3.4.7 Les associations

Le Fogefor, association loi 1901 regroupe tous les organismes partenaires du développement forestier. Il organise pour un groupement de sylviculteurs des cycles annuels de réunion animée par le CRPF et la chambre d'agriculture.

Il s'agit d'une structure permettant la formation des propriétaires forestiers intéressés, selon le principe de petites sessions annuelles thématiques de quelques jours, pour un coût de participation extrêmement modeste. L'objectif visé est de permettre aux propriétaires forestiers d'acquérir un certain niveau de formation technique afin d'exploiter ses bois dans les règles de l'art au terme de l'ensemble des cycles de formation.

3.4 LA FORET PUBLIQUE SUR LE PNR DU GATINAIS FRANÇAIS

Les forêts publiques sont composées des forêts domaniales, des forêts départementales, et des forêts communales.

3.4.1 Les forêts publiques : les surfaces

Les forêts publiques sont de 4 types, elles représentent une superficie de 4191,6 hectares (IAURIF juillet 1992 et ONF avril 1993), soit **19% de la superficie boisée totale** du PNR (sans les communes associées). Elles sont les propriétés de L'Etat, du Conseil général de l'Essonne et des communes.

Les quatre forêts de l'Etat (la forêt domaniale de Fontainebleau, la forêt domaniale des 3 Pignons, le domaine militaire de Bois Rond, et la forêt domaniale de la Commanderie) représentent 80 % de la totalité des forêts publiques présentes dans le Parc.

Le massif des trois pignons s'étend sur près de 2500 ha. Le massif de la Commanderie totalise environ 2500 hectares, dont la moitié inclus dans le périmètre du Parc. Il est en cours d'acquisition par l'Etat pour conforter la partie domaniale du massif de Fontainebleau.

Les bois communaux ont généralement une petite surface, seul le bois de Milly-la-Forêt dépasse les 100 ha.

3.4.2 Les forêts domaniales

On présentera ci-après principalement la forêt domaniale des Trois Pignons et la forêt départementale des Grands Avaux. Ces forêts sont gérées par l'ONF.

La Surface des formations boisées de production dans le PARC, par cycle d'inventaire et pour la forêt Domaniale

Année de référence	Surface (ha)	Evolution entre les deux cycles (en hectare)
1993 - 1994	3 691	
2003 - 2004	3 770	79

Source données IFN

3.4.3 Le régime forestier des forêts domaniales

Le régime forestier s'applique à l'ensemble des forêts publiques et un gestionnaire unique est chargé de l'appliquer : l'Office national des forêts.

Outre le régime forestier, les forêts publiques entrent dans un système de planification comprenant des textes de portée nationale que sont : les directives nationales de gestion de la forêt domaniale, les orientations régionales forestières (ORF), les directives nationales de gestion de la forêt domaniale, et des **guides de gestion**.

La forêt domaniale est conduite de manière à assurer 3 fonctions principales : la protection naturelle, l'accueil du public, la production de bois.

Une quatrième fonction pourrait être : la gestion cynégétique. Cela reste secondaire sur ces massifs publics.

Le mode de gestion est la résultante d'une réflexion concertée qui s'élabore au cours de deux années et qui s'inscrit dans un document de gestion.

Un plan de gestion a été élaboré pour la période 2006-2015 pour la forêt domaniale des Trois Pignons, et un autre sur la période : 2006-2020 pour la forêt départementale des Grands Avaux.

En résumé, l'objectif des gestionnaires de la forêt est d'assurer la pérennité de la forêt avec une production de bois d'œuvre, tout en permettant au public de s'y sentir en sécurité.

Les peuplements

Les peuplements sont considérés comme de qualité « médiocre » par leur gestionnaire. Il s'agit essentiellement de résineux. Les Trois Pignons ont une image très pittoresque grâce à leur chaos gréseux et aux sables.

En ce qui concerne les essences, et les problèmes qui risquent d'advenir au cours des prochaines années et l'incidence dans la régénération des boisements, les principales préoccupations sont l'augmentation des maladies : champignons, parasites.

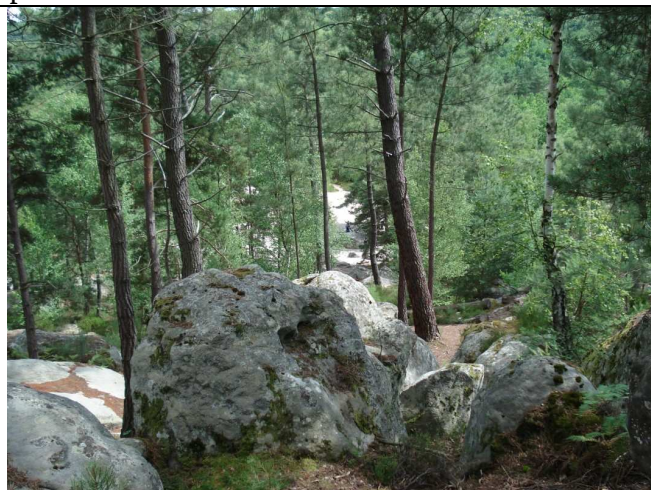
Le chêne pédonculé et le chêne sessile, sont des essences bien adaptées aux sols humides. Ces espèces souffrent cependant de la sécheresse, elles supportent mal le réchauffement observable depuis 1976.

En effet, les forestiers ont pu observer des repos végétatifs plus courts, avec une perte des feuilles très tardive et un redémarrage de la végétation très tôt au printemps. Cela génère une fatigue de l'arbre, qui peut dépérir plus vite, présenter une qualité moindre et être plus sensible aux maladies et aux différentes attaques de parasites.

Sur la forêt domaniale, on observe une population prépondérante de résineux ainsi que des chênes (pédonculés à 80% et sessiles à 20%), ainsi que des charmes, des tilleuls, et dans les zones très humides, des trembles. La forêt présente également quelques bouquets de bouleaux, par secteurs.

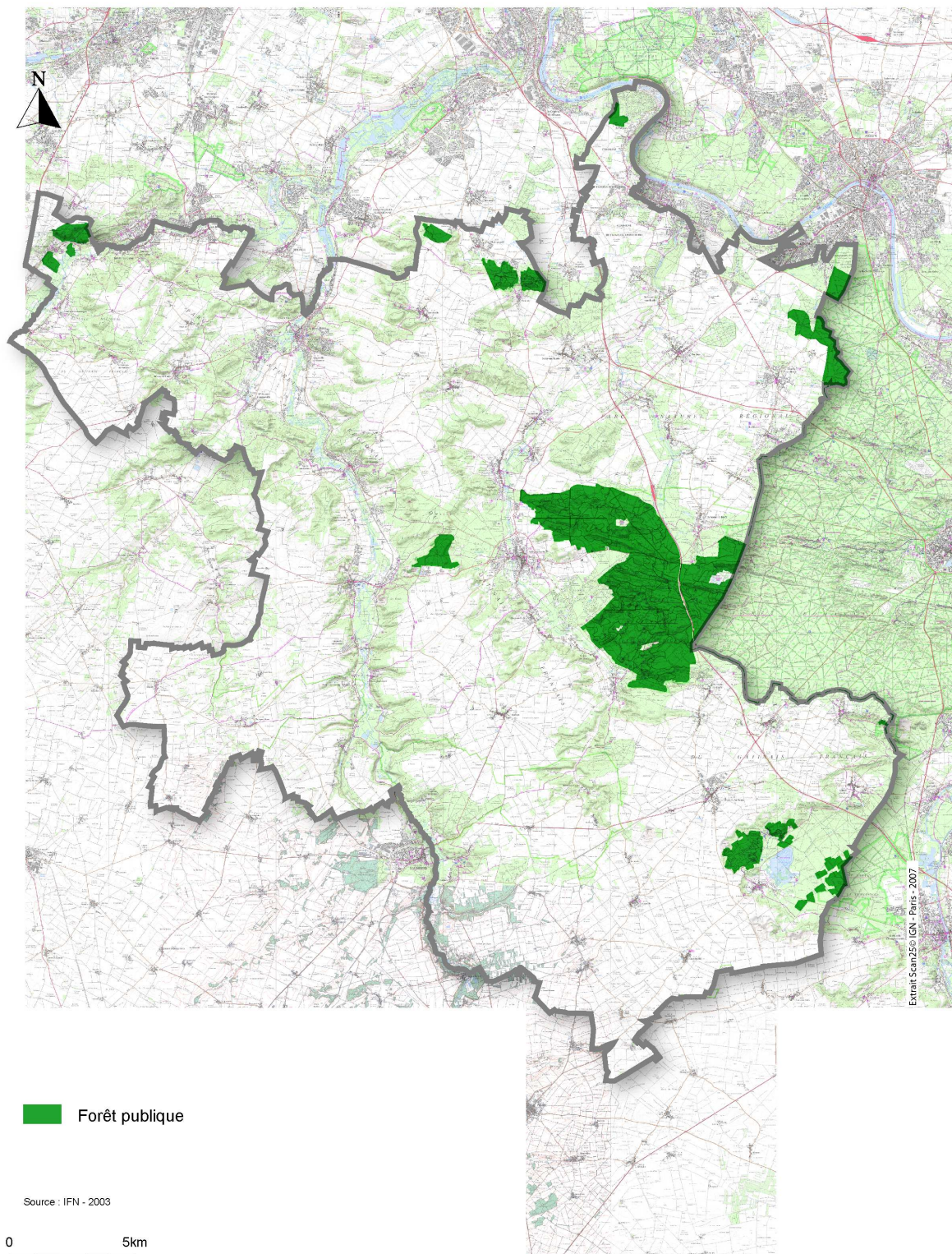
La protection

La forêt se protège « un peu toute seule » du fait de la présence de près 1000 ha qui sont inaccessibles, du fait des chaos gréseux. Certains secteurs sont donc peu accessibles aux promeneurs.



le massif des Trois Pignons *Source BET Wertheimer*

Carte des surfaces forestières des forêts publique



3.4.4 La forêt domaniale des Trois Pignons

On présentera ci-après principalement le massif des Trois Pignons.

La forêt domaniale des Trois Pignons comprend la forêt domaniale des Trois Pignons et l'ancien terrain militaire du Bois Rond

Cette forêt a été acquise par l'État par déclaration d'utilité publique le 22 juillet 1964. L'ancien terrain militaire du Bois Rond a été acheté en 1953 par l'État.

Les surfaces

En ce qui concerne la surface du massif forestier, après de nombreux cumuls des quelque 3200 parcelles, le document de gestion fait état de plusieurs interprétations et hypothèses. On retiendra la surface forestière globale de 2 471 ha pour la forêt domaniale des Trois Pignons et de 731 ha pour la surface du terrain militaire.

Soit au total une surface globale de 3 202 ha

Cette forêt s'étend sur les communes : d'Achères la forêt, Arbonne la forêt, Noisy sur Ecole, Le Vaudoué, Courances, et Milly la Forêt.

En ce qui concerne le milieu naturel et les facteurs écologiques

Il faut aussi préciser qu'aucun cours d'eau ne traverse le massif, seuls les aqueducs, édifié au XIXe siècle pour alimenter Paris tracent en forêt une enclave d'une longueur de 8 km. La texture sableuse de l'ensemble des terrains explique qu'il n'y ait pas de rû, peu de mares, sauf dans la plaine de Chanfroy. De nombreuses platières aux dimensions réduites sont des cuvettes de grès alimentées par les eaux pluviales et de ruissellement.

Le niveau de ces mares est soumis à des variations allant souvent jusqu'à l'assèchement complet en période estivale. Elles constituent des paysages et des biotopes originaux.

En ce qui concerne les caractéristiques géologiques et géomorphologiques

L'assise principale de la forêt domaniale des Trois Pignons est constituée par le sable marin du Stampien dit sable de Fontainebleau, sur une épaisseur de 30 à 60 mètres. Dans la masse sablonneuse se sont formés des bancs de grès.

Ces tables, chaos et blocs ont subi une très forte érosion qui modèle le paysage. Il faut également souligner la pureté chimique du sable tout à fait exceptionnelle (99,98 % de grains de quartz homogène de taille assez semblable). Cela expliquera la présence des carrières sur le secteur.

Les formations gréseuses visibles sur le massif résultent de la cimentation de ces grains de sable par la silice ou parfois le calcaire. Les grès forment des platières disposées en bandes parallèles, selon la direction en Ouest/ Nord-Ouest et Est /Sud-est.

Ces grès sont plus ou moins friables selon leur cimentation. De plus des fractures (diaclasses) généralement verticales fragmentent les platières. L'érosion emporte par diffusion le sable sous jacent au ban de grès qui finit par s'écrouler suivant les fractures des diaclasses. Ainsi se forment les blocs des chaos gréseux, morceaux de platières prédécoupés par les fractures. La formation des grès a été suivie par l'installation d'un lac dans lequel s'est déposé le calcaire d'Etampes (fin du Stampien).

Le calcaire a été fragmenté par gélifraction au Glaciaire, donnant naissance au dépôt de la plaine de Chanfroy. Ce calcaire subsiste entre les bandes gréseuses ou en couverture de celles-ci. On nomme localement « Monts » les reliefs de calcaire.

Au Quaternaire, les calcaires ont été recouverts de sable soufflé, d'épaisseur variable. Le degré de contamination de cette couche sableuse en limons, conditionne la richesse des sols.

On distinguera ainsi classiquement :

- les versants, plateaux platiers,
- des bas de pente et vallons.

On distinguera également de manière générale les formations calcaires des formations sableuses.

En ce qui concerne la forêt des Trois Pignons les sols ont en grande majorité une structure sableuse et particulière, alliée à une faible richesse en éléments minéraux.

Synthèse des facteurs écologiques : les stations

Les stations sont des unités qui correspondent à des endroits où règne une certaine homogénéité au niveau du sol, de la flore et du climat.

Neuf types de stations ont été reconnus combinant les groupements végétaux et d'études pédologiques.

La plus importante en surface est celle de la lande sèche non reboisible sur platiers et chaos gréseux. Elle représente 50 % des surfaces soit 1 600 ha, les essences les milieux adaptées sont : le pin sylvestre, laricio, de corse, et le bouleau.

La seconde station est celle de la chênaie sessiliflore oligotrophe avec 26 % des surfaces, soit 840 ha, l'essence la mieux adaptée est celle du chêne rouvre ou celle du chêne sessile.

La troisième station est celle de la lande sèche non reboisible sur sols profonds avec présence de pins sylvestres ou laricio. Elle représente 12,5 % des surfaces soit 399 ha.

La quatrième station est celle de la chênaie pédonculée sessiliflore avec 7 % des surfaces, et 222 ha. L'essence la mieux adapté est le chêne rouvre et les taillis de feuillus.

Les habitats d'intérêt communautaire

Outre les différentes études générales effectuées sur le milieu, la détection et la caractérisation des habitats naturels remarquables a fait l'objet de nombreuses analyses, et d'études spécifiques.

Il est difficile dans le cas du présent rapport, de présenter un point exhaustif des études réalisées par le muséum d'histoire naturelle et les différentes structures qui ont travaillé pour définir ces habitats.

Signalons cependant que les habitats remarquables sont classés en réserve biologique domaniale dirigée ou bien en site Natura 2000 ou bien en ZNIEFF1 et ZICO. Ce point sera développé dans la partie sur la biodiversité.

La faune sauvage.

Par sa diversité et son alternance de peuplements ouverts, le massif des Trois Pignons présente des biotopes favorables au gibier, malgré l'absence relative de points d'eau.

Enfin les zones de forte fréquentation par le public ne constituent pas un facteur trop défavorable au développement du gibier. Trois espèces de grands mammifères mérite d'être citées : le cerf, le chevreuil, (en augmentation), le sanglier, (présent partout dans le massif). La forêt comporte également des lapins, et des renards essentiellement en lisières.

Les principaux risques sur la forêt

Aucun risque naturel majeur d'ordre physique ne pèse sur la forêt des Trois Pignons. Cependant du fait de différents facteurs, notamment humains, on constate des problèmes plus ou moins accentués d'érosion, accélérés par la fréquentation et le piétinement qui accroît le ravinement.

Des interventions ponctuelles (escaliers en bois) ont été réalisées pour limiter et endiguer ces risques par l'ONF. C'est en particulier le cas long du sentier des 25 bosses (16 km). Une étude a été menée en 2004 sur les zones d'intense érosion.

La fréquentation du public

Le massif des Trois Pignons est très fréquenté par des varappeurs, des promeneurs, des randonneurs attirés par le sentier des 25 bosses et le sentier bleu N° 16, des cavaliers, des promeneurs naturalistes, des joggers, des cyclistes.

L'ONF a fait réaliser des cartes de fréquentation, qui, croisées avec celles de la sensibilité écologique des milieux, ont permis de mettre en évidence des dysfonctionnements ou des incompatibilités dans certaines zones.

Ayant constaté que la fréquentation est fortement liée à l'accessibilité, l'ONF a décidé de modifier les cartes distribuées dans les différents points d'information du public pour réorienter la fréquentation des promeneurs et du grand public sur des zones moins fragilisées. Par ailleurs, certains secteurs sont à présent, totalement protégés de toute fréquentation, ceci permet de rééquilibrer la pression à l'échelle du massif.

3.4.5 La forêt départementale des Grands Avaux

La principale forêt départementale du secteur d'études est la forêt des Grands Avaux. Le département de l'Essonne en est le propriétaire.

Acquise en 1974, sa surface a augmenté du fait d'acquisition de parcelles enclavées dans le massif. Cette forêt est aujourd'hui gérée dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles. Une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles a été mise en place par délibération du Conseil Général, le 28 juin 2004. La surface totale est de 177 ha.

Les caractéristiques géomorphologiques

La forêt est installée entre les plateaux de la Brie et du Gâtinais. Les calcaires de Beauce et d'Étampes sont plus ou moins recouverts de limons éoliens. L'autre formation géologique du secteur sont les sables et les grès de Fontainebleau. Ainsi le bois du Rocher du Duc se situe entièrement sur les sables de Fontainebleau, plus ou moins enrichis par des colluvions en partie basse. La partie ouest du bois du Buisson est assise sur les calcaires d'Étampes et de Beauce recouverts de limons.

Les peuplements forestiers

La forêt des Grands Avaux présente une gamme de peuplements assez diversifiés allant du taillis simple de châtaigniers ou de robiniers à la futaie régulière résineuse de Douglas, en passant par les taillis sous futaie de feuillus.

La futaie adulte de feuillus est dominante avec 42 % des surfaces. Elle est suivie par la futaie irrégulière de feuillus (avec 13 % des surfaces), à parité avec la surface en taillis (13 %) et le taillis et futaie (12 %).

En matière d'essence, le châtaignier est dominant avec 29 % des surfaces, suivi de près par le chêne sessile ou pédonculé sur près de 23 % des surfaces et le chêne pubescent sur 12 % des surfaces.

La forêt des Grands Avaux est parsemée d'arbres exceptionnels aux dimensions remarquables.

Les habitats naturels remarquables

La majeure partie de la forêt se trouve en ZNIEFF de type 1 pour son intérêt biologique fort. Une zone Natura 2000 se situe sur les « buttes gréseuses de l'Essonne ».

Les relevés floristiques réalisés dans le cadre du plan de gestion et d'aménagement quinquennal des espaces naturels sensibles des Grands Avaux ont mis en évidence des espèces végétales remarquables.

La faune sauvage

La forêt a fait l'objet d'un plan de gestion et d'aménagement, et le chevreuil est bien représenté sur le massif. Les sangliers y circulent mais n'y sont pas cantonnés. On note aussi la présence de petits mammifères (renard, hermines, mulot, écureuil roux, hérisson, taupe, etc.).

Les risques naturels

Au titre des risques, l'érosion dans les pentes est considéré comme très importante. Cela s'explique par la nature des sols sablonneux qui sont très sensibles au piétinement et au passage des VTT ou des motos.

Dans les parties les plus fréquentées la végétation ne peut plus se développer. L'orientation générale du massif rend les versants particulièrement sensibles aux vents dominants. Par ailleurs les peuplements de résineux sont des zones sensibles à l'incendie en année sèche. La fréquentation de la forêt a augmenté considérablement les risques d'incendie. Cela impose de ne pas laisser trop de bois mort au sol, ce qui va à l'encontre de la volonté de favoriser la biodiversité. (*Source révision d'aménagement forestier 2006 – 2020 - page 16*)

L'accueil du public

La qualité paysagère et la facilité d'accès du massif a accru la fréquentation par le grand public.

Cela a induit les objectifs du plan de gestion retenu pour 15 ans sur la période 2006 - 2020 : la protection des milieux et des paysages.

- L'objectif principal sur 50 % des surfaces, est l'accueil du public. Cela induit un traitement en futaie régulière par parquets, irrégulière par bouquets et régulière pied à pied.
- L'objectif de protection générale des milieux et des paysages sur les 50 % restants, induit un type de traitement plus directement inspirée de la gestion de milieux ouverts et de traitement en futaie régulière ou irrégulière.

4. LA FILIERE FORET BOIS : LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE ET L'APPROCHE DES COÛTS

4.1 LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

La demande mondiale en bois d'industrie serait plutôt en augmentation, ce qui va relancer ou soutenir l'activité des grandes et moyennes unités industrielles intervenant dans ce domaine.

La hiérarchisation des destinations des bois en fonction de leur qualité

Les plus belles grumes de chêne sont destinées à la tonnellerie.

Les autres grumes de chêne partent ensuite en placage pour les meubles ou en parquets voire en bois de construction.

Les bois durs sont destinés aux sciages avec la fabrication d'éléments de construction et de second œuvre (poutres, planches, huisseries, etc....)

Les bois de qualité intermédiaire sont destinés aux « petits sciages » et aux fabricants de palettes.

En bas de l'échelle, on destine aux papetiers les plus mauvais bois (bois tordus, etc.).

Les fabricants de panneaux, en fonction de la nature des panneaux (panneau de particules, ..) prennent également des bois de médiocre qualité.

4.1.1 Les caractéristiques du marché français du bois

De manière simplifiée la situation peut se présenter de la manière suivante : **la France exporte les grumes et importe des panneaux.**

La balance commerciale est déficitaire depuis de très nombreuses années. Cette situation ne semble pas aisée à corriger.

4.1.2 Les tendances en matière de bois d'œuvre

Actuellement les tendances en bois d'œuvre seraient les suivantes : une partie du bois d'œuvre est acheminé sur des scieries françaises qui les destinent à des utilisations locales voire régionales auprès des entreprises de la construction, et une partie des grumes et des sciages issus de scieries est exporté.

Les destinations par essences (la présentation ci-après est illustrative).

En ce qui concerne le **chêne**, il est envoyé sur des scieries de Bretagne ou de Creuse pour la construction ou bien sur des scieries de Picardie et des Charentes pour des merrains, à des fins de fabrication de tonneaux. Le chêne est également exporté vers l'Espagne.

En ce qui concerne le **châtaignier**, il est essentiellement envoyé en Italie, pour des meubles et également des éléments de construction. Le châtaignier serait assez peu demandé en France.

En ce qui concerne le **peuplier**, le marché est plutôt « sinistré » car il souffre de la disparition des unités de transformation françaises. La majorité des bois sont vendus sur pied ou bien partent en Italie lorsqu'ils sont de bonne qualité pour en faire du contreplaqué.

En ce qui concerne les **bois précieux comme le merisier ou l'alisier ou le tilleul**, ces bois seraient assez rares. Le marché de l'alisier s'étant effondré il n'y a plus de demandes au niveau européen depuis une dizaine d'années. La demande française serait faible sur ces bois.

Le **tilleul** serait plutôt exporté vers le Portugal, et l'aulne vers l'Allemagne.

En ce qui concerne le **hêtre**, il est vendu déroulé sur l'Italie.

En ce qui concerne le **charme**, il est essentiellement destiné au bois de chauffage et à la trituration.

4.1.3 La situation en matière de bois d'industrie

Actuellement au niveau mondial les principaux fabricants de panneaux de particules et de pâte à papier sont importateurs de bois. C'est le cas en particulier des industriels de Finlande, (*tel que la société M. Real, leader européen de production de papier et d'emballage papier carton*).

A titre illustratif, les opérateurs du secteur d'étude (les coopératives en particulier) travaillent avec les groupes suivants:

- en ce qui concerne les fabricants de panneaux : le groupe ISOROY, Kronospan à Sully-sur-Loire, Cel Ardennes en Belgique, UNILIN dans les Ardennes, la compagnie française du panneau en Haute-Saône, ainsi que des fabricants de panneaux à Rambervillers (Vosges).
- En ce qui concerne les papetiers : CelArdennes en Belgique, Golbay à Épinal, la Rochette-Venizel dans l'Aisne (a diminué sa demande en bois rond au profit des papiers recyclés), Storenzo dans le nord, groupe Fayat, avec le comptoir des bois de Brives, M. Réal à Rouen.

Les papetiers des Ardennes belges, qui sont demandeurs de résineux ont récemment sollicité les exploitants forestiers français pour obtenir du résineux.

En ce qui concerne les essences, *actuellement la tendance serait plutôt au résineux pour les panneaux, et les bois durs comme le charme, le chêne, le hêtre pour la cellulose vierge destinée à la pâte à papier.*

Les panneaux sont ensuite exportés vers la Chine, l'Inde, les USA.

Le bois d'industrie peut aussi être directement exporté : en particulier vers les établissements Barbieri en Italie.

4.1.4 La situation en matière de petits bois de sciage

Les petits billons (entre 15 et 31 cm de diamètre) sont vendus à des fabricants de palettes ou de tuteurs.

Il s'agit en particulier de :

- l'entreprise Synergie basée à Saint-Amand Montrond dans le Cher, (fabricant de palettes)
- le groupe Piveteau en Vendée, qui fabrique des tuteurs et des huisseries.

Ce sont des entreprises qui sont à la frange entre le bois d'industrie et le bois d'œuvre avec l'élaboration d'éléments de menuiserie industrielle.

L'arbitrage entre les destinations se fait à la fois sur le diamètre des bois, le calibrage pour les fabricants de palettes se situe entre 15 et 30 cm de diamètre, et la qualité.

De manière générale les bois de bonne qualité vont vers les fabricants de palettes et de tuteurs, et ceux de mauvaise qualité (bois tordus, etc.) partent en papeterie et en panneaux de particules.

D'une certaine manière, on pourrait dire que la papeterie est concurrente de l'usage « bois de feu ».

4.2 INTRODUCTION SUR LA FILIERE FORET - BOIS

La filière « forêt bois » donne lieu à des productions très diverses.

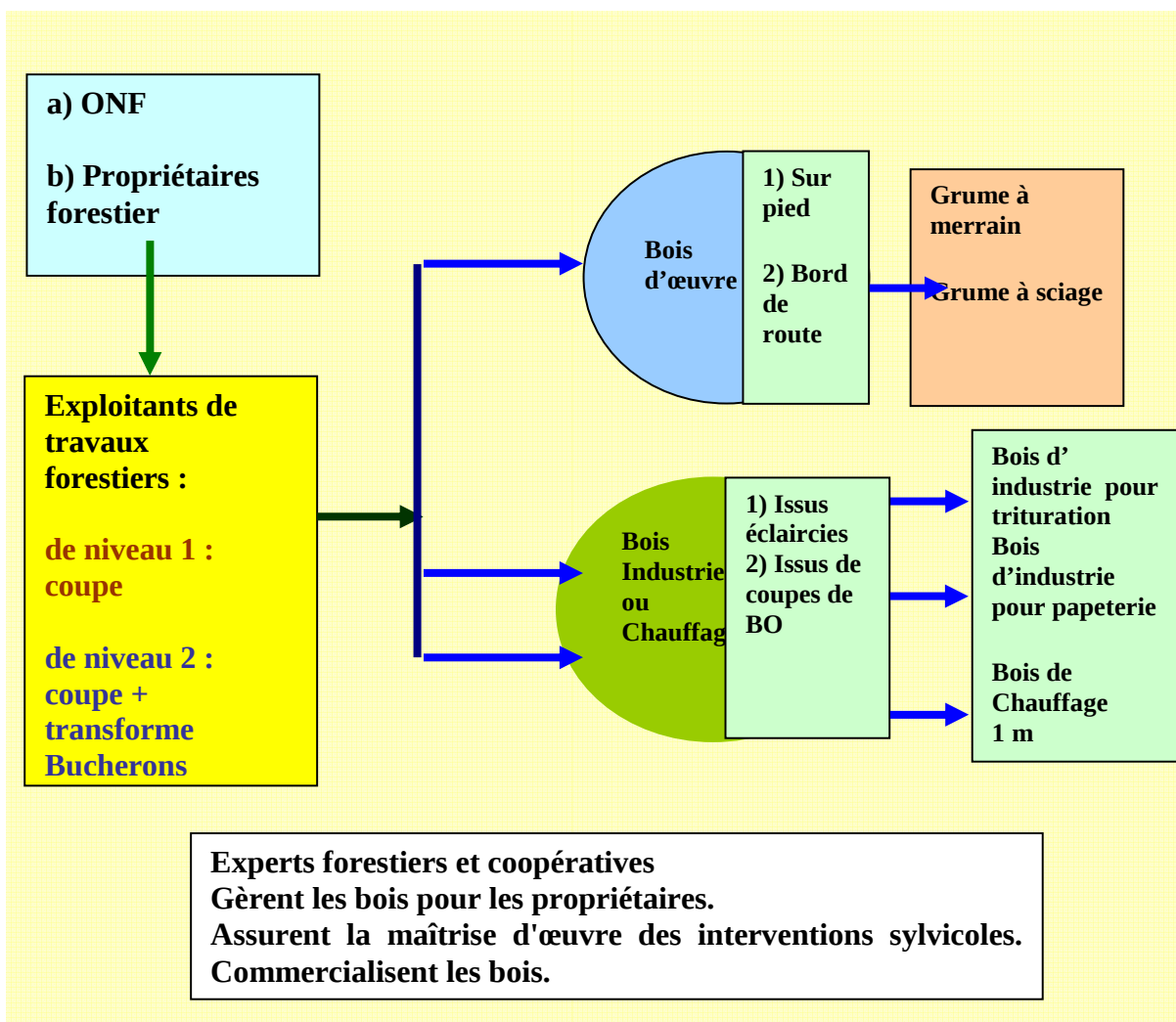
La première transformation du bois est une étape fondamentale car elle permet d'optimiser l'allocation de la ressource forestière en fonction de la demande industrielle et artisanale.

À la production et à la transformation du bois, il faut ajouter le négoce du bois et le commerce des produits intermédiaires et finis.

La notion de « filière » est discutable, car elle est éclatée et hétérogène. Elle recouvre de nombreux métiers allant du sylviculteur au menuisier, en passant par l'exploitant et le marchand de bois, et donc souvent des cultures professionnelles très éloignées les unes des autres.

Les approvisionnements sont très divers ainsi que les propriétés des bois et les caractéristiques recherchées. De plus les entreprises sont de taille variable : on rencontre des artisans travaillant seuls ou en famille jusqu'à des entreprises comptant plusieurs dizaines de salariés. Il existerait peu d'échanges d'informations entre ces différents secteurs d'activité économique, d'autant qu'une partie non négligeable des entreprises du secteur d'étude présente une certaine polyvalence d'activités.

Les principaux acteurs de la filière.



Décrire précisément les acteurs de l'Amont de la filière est délicat, car il est souvent difficile de dissocier les activités. Ainsi un propriétaire forestier assurera de manière générale lui-même ses travaux sylvicoles. Un exploitant forestier, mènera parallèlement des travaux forestiers d'entretien, voire de négoce.

Les revenus de la gestion forestière sont composés d'une part des produits principaux provenant de la vente de bois, qu'il s'agisse de bois d'œuvre, de bois de chauffage.

Les entreprises d'exploitation et de transformation interviennent peu en Île-de-France et sont davantage présentes sur des départements périphériques.

De manière générale, les difficultés de la filière « forêt bois » en Île-de-France sont liées à la proximité de l'agglomération parisienne et à la forte fréquentation des forêts par le public. Cela induit des surcoûts de gestion aussi bien pour les forêts publiques que privées. En ce qui concerne l'aval de la filière, on peut signaler les difficultés d'exploitation liée au morcellement de la propriété. A la qualité médiocre des bois, et au problème de dessertes, s'ajoute le problème de recruter de la main-d'œuvre qualifiée pour un métier jugé comme dangereux car les accidents ont été pendant longtemps fréquents et graves.

4.2.1 Données sur le bois d'œuvre et le prix du marché actuel du bois d'œuvre

Présentation du coût du bois d'œuvre et d'industrie

Le bois d'œuvre

bord de route (€ par mètre cube) valeur 2007	
Chêne à tranchage et merrain	360
Chêne à sciage	145
Hêtre à sciage	53
Châtaigner	165
Frênes, érables à sciage	110
Merisier, autres fruitiers à placage	315
Merisier, autres fruitiers à sciage	130

Bois d'industrie en euros par tonne	20
--	----

Source DRIAF août 2008

4.2.2 Données sur le bois chauffage et prix du marché actuel du bois de chauffage

Le contexte local en matière de chauffage est délicat à appréhender.

On pourrait à priori décrire la situation de la manière suivante : une majorité de petits exploitants forestiers réalise leur bois de chauffage eux-mêmes.

Une seconde catégorie de bûcherons est constituée par des doubles actifs : il s'agirait tout d'abord d'agriculteurs ainsi que des personnes ayant une autre activité. Pour cette catégorie de personnes, la vente du bois bûche est un complément d'activité.

D'après les principaux exploitants forestiers, personne ne s'est vraiment occupé de la promotion du bois de chauffage sur le secteur, ni « d'assainir » cette activité.

Il semblerait que la majorité des bois chauffage soit vendue sans facture, ce qui concurrencerait de manière déloyale les entreprises qui ont essayé d'essayer de développer une filière de bois de chauffage.

Le prix moyen du stère s'établirait entre 60 et 80 €/stère en 30 cm de long. La qualité et le degré de séchage ne seraient pas toujours au rendez-vous.

L'ONF avait encouragé indirectement cette filière en vendant beaucoup de « menus produits » à des particuliers. Lors de ses coupes, des particuliers pouvaient directement acheter des stères de bois à l'ONF. Certains particuliers en achetaient jusqu'à 40 stères et les revendaient ensuite. La politique de l'ONF a changé. Actuellement l'ONF essaye de tout vendre directement aux exploitants forestiers et ne céderait plus rien aux particuliers.

Synthèse

Ainsi mis à part les propriétaires forestiers qui interviennent eux-mêmes sur leur parcelle et des doubles actifs intervenant pour le compte de propriétaires forestiers, l'activité de « bois bûche » n'est pas proposée par des entreprises d'exploitation forestière de taille conséquente, du fait d'une trop forte concurrence avec le secteur informel.

Par ailleurs certains propriétaires forestiers ont souligné le fait qu'il était pratiquement impossible de pouvoir faire réaliser des éclaircies moyennant le fait que l'on cède le bois selon la règle : 50 % pour le propriétaire 50 % pour le bûcheron. On ne trouve plus de volontaires pour couper du bois.

Décomposition du coût du bois de chauffage

La décomposition du coût du bois de chauffage (en euro par stère) se présenterait comme suit :

Bois de chauffage			
Rémunération (en euro/stère)	Hypothèse basse	Hypothèse moyenne	Hypothèse haute
En 2.00 m de long			
Pour le propriétaire	5	6	15
Pour le bûcheron (abattage)	9	10	10
Pour le débardeur (débardage)	6	7	7
Sous total en 2.00 m	20	23	
Opérations de refente en 1.00 m			
Pour le bûcheron (abattage)	10	10	
Pour le débardeur (débardage)	1	1	
Sous total refente en 1.00 m	11	11	
Transport			
Refente en 50 ou en 30 cm			
Stockage et commercialisation			
Sous total transport, stockage et commercialisation	44	46	
Prix de vente du bois bûche	75	80	

Il faut compter 10 € de plus pour le bûcheron et 1 € de plus pour le débardeur, si le bois est coupé en 1.00 m.

Donc actuellement en 2.00 m le bois de chauffage s'établit au prix de revient de 17 € pour sa fabrication plus 1 € pour le gestionnaire forestier.

4.2.3 Approche du coût de la plaquette forestière

Bois énergie : plaquette forestière

Prix de fourniture de la plaquette à priori forestière

50 et 55 €/tonne

Fédération des exploitants forestiers d'Île-de-France

plaquette forestière, issue de rondins, *prix départ bord de route, non chargée.*

Prix départ (1)

Hypothèse de transport sur 40 km (2)

Prix rendu

(1) Donnée juillet 2008

(2) hypothèse ND

Comparatif avec les prix de Biomasse Normandie Plaquette forestière. Prix entrée chaudière en euros par tonne Données France entière		
Prix rendu		

Évaluation du prix de la plaquette forestière d'après la fédération des coopératives forestières. Groupe coopératives forestières

Plaquette forestière; prix entrée chaudière, en euros par tonne

Prix de vente de la plaquette forestière	45	55
---	-----------	-----------

On considère des plaquettes forestières issues de coupes d'éclaircies.

Il s'agit donc de plaquettes à 40 % d'humidité.

Elles sont livrées par camion de 90 m³, capable de charger 25 tonnes.

La distance serait de l'ordre de 15 à 25 km.

On peut escompter un prix entrée chaudière compris entre 45 et 55 € la tonne.

Il semblerait que la fourchette basse soit confirmée à 45 € la tonne entrée chaudière.

La fourchette haute de Biomasse Normandie, à 90 € la tonne, est considérée comme étant trop haute par les coopératives forestières.

5. LA FILIERE FORET BOIS : LES OPERATEURS SUR LE SECTEUR D'ETUDE

5.1 LES COOPERATIVES FORESTIERES ET LES EXPERTS FORESTIERS

5.1.1 *Le Gâtinais, un secteur géographique situé à l'interface territoriale des secteurs d'intervention de quatre grandes coopératives*

Les quatre coopératives forestières du territoire étude, ne compteraient chacune que 5 voire au maximum, 10 adhérents. Cela signifie qu'en tout 15 à 20 propriétaires forestiers feraient appel à des coopératives forestières pour gérer et exploiter leurs surfaces forestières.

Cela s'explique essentiellement par un facteur administratif tout d'abord, une organisation territoriale, ensuite et également à des difficultés liées à la desserte et au morcellement du foncier forestier qui est un frein à l'exploitation forestière.

Les coopératives forestières ont un territoire d'intervention défini par arrêté ministériel.

Or, le territoire d'étude se trouve situé en « limite » d'intervention de quatre coopératives.

- la coopérative « **CofortOuest** » intervient essentiellement majoritairement sur le grand Ouest. Le PNR du Gâtinais français correspond à la limite Est, de sa zone d'intervention.
- la coopérative « **Bois Forêt** », très précisément : la **Cooperative Forestiere de l'oise et de l'île de France Bois Forêt** ; intervient essentiellement en Picardie et en Île-de-France .Le PNR du Gâtinais français correspond à la limite Sud de sa zone d'intervention.
- la coopérative **UNISYLVA**, intervient sur quatre régions françaises : l'Auvergne, la Bourgogne, le Centre, et le Limousin. Le PNR du Gâtinais français correspond à la limite Nord, de sa zone d'intervention.
- la coopérative forestière « **Forêt et Bois de l'Est** », intervient essentiellement en Champagne-Ardenne et dans l'Aube, et jusqu'en Seine-et-Marne. Cette dernière a intégré l'ancienne coopérative Cofort 10, (coopérative de l'Aube) qui était basée à Troyes. Le PNR du Gâtinais français correspond à la limite sud-ouest, de sa zone d'intervention.

5.1.1.1 **Les considérations des coopératives concernant le secteur d'étude**

Certaines coopératives ont déclaré être relativement peu engagées sur ce territoire mais elles n'envisagent pas non plus de renforcer leur présence ou de prospecter davantage de propriétaires forestiers, à l'exception de l'agence de Troyes de la coopérative « forêt et bois de

l'Est », qui intervient déjà majoritairement sur des peuplements de peupliers en Seine-et-Marne, et de la CoforOuest.

C'est que le secteur du Gâtinais est d'abord considéré comme « éloigner », et pénalisé par le fort niveau de trafic de l'agglomération francilienne. Il est également souvent ressenti comme « peu stratégique » par les autres coopératives, du fait du faible potentiel des boisements.

5.1.1.2 Le mode de fonctionnement

Le mode de fonctionnement est le suivant : la Coopérative, de manière générale, dispose d'agents de commercialisation du bois, et elle intervient depuis le stade du marquage jusqu'à la commercialisation en passant par l'exploitation.

Elle intervient généralement avec ses propres sociétés d'exploitation.

La coopérative assure un ensemble de prestations auprès du propriétaire forestier privé avec : une expertise, et aussi en particulier l'élaboration du plan simple de gestion, des plans de balisage ou de reboisement.

La coopérative est également maître d'œuvre des chantiers d'entretien ou de reforestation. Elle joue également le rôle de conseiller forestier.

5.1.1.3 Le point de vue des coopératives concernant la commercialisation des bois

Les coopératives ont le souci d'une certaine visibilité et transparence sur les filières de commercialisation des bois de leurs adhérents et cherchent à fournir « le bon produit au bon client ». Cela signifie qu'en général les grumes sont triées en fonction de leur qualité et destinées aux scieries les plus susceptibles de les valoriser au mieux.

5.1.1.4 La vision d'avenir et les tendances du marché, vues par les coopératives forestières

Des perspectives difficiles

Le marché du bois a été qualifié de relativement « atone », « difficile » ou « tendu » selon les responsables d'agences contactés.

En effet, le marché du bois est directement « tiré » par le marché de la construction, qui lui-même est affecté par la crise économique.

Les particuliers ne construisent plus ou beaucoup moins de maisons individuelles. Et le marché du second œuvre, ainsi que du mobilier de l'ameublement qui est extrêmement réactif, répercute immédiatement la faiblesse de la demande avec une diminution d'achat du nombre de meubles et donc des éléments constitutifs de base, comme les panneaux (aggloméré ou stratifié).

Le marché des résineux est encore plus tendu car les exportations des résineux sont à la baisse. En effet l'Europe, et en particulier l'Allemagne exportait massivement vers les Etats-Unis, où la demande s'est effondrée suite à la crise des subprimes. De ce fait, les Allemands ne pouvant plus exporter vers les USA, ont « inondé » le marché européen avec leurs sciages. Leurs grandes unités industrielles ayant besoin de débiter pour maintenir leur rentabilité, le marché européen connaît un afflux de sciages de résineux allemands. De ce fait, la demande des scieries françaises en est diminuée.

Une vision plus optimiste

Une vision plus « optimiste » serait la suivante : On peut espérer que l'émergence de nouvelles pratiques et de nouvelles demandes comme les « maisons à ossature bois »,

permettent de se démarquer de la construction traditionnelle en béton. C'est un marché qui émerge cependant très progressivement.

5.1.1.5 Les perspectives de collaboration avec le PNR du Gâtinais français dans le cadre de la charte forestière de territoire

Dans le cadre de la mise en place de la charte forestière de territoire certaines coopératives forestières se sont déclarées prêtes à s'impliquer davantage auprès des propriétaires forestiers privés.

C'est-à-dire que si les propriétaires forestiers s'organisaient pour regrouper leurs ventes et présenter des lots économiquement plus attractifs, les coopératives pourraient envisager de les accompagner, d'une part, intervenir pour acheter des bois d'œuvre ou d'industrie, d'autre part.

5.2 LES EXPERTS FORESTIERS

5.2.1 Présentation des experts forestiers

Une dizaine d'experts forestiers, interviendrait sur le secteur d'étude. Cependant seulement quatre à cinq d'entre eux interviennent de manière plus fréquente.

Il faut souligner une caractéristique particulière à la profession c'est que les experts forestiers travaillent sur des périmètres très élargis, qui recouvrent de manière générale plusieurs régions de la Lorraine à la Bourgogne et jusqu'en Normandie.

Les experts ont pour clientèle principale des propriétés de taille moyenne de l'ordre de 30 à 50 ha. Ils ne gèrent quasiment pas les petites propriétés.

L'expert fonctionne comme un maître d'œuvre

L'expert fonctionne comme un maître d'œuvre : il joue le rôle d'interface entre le propriétaire forestier et les acheteurs potentiels de bois, qu'il s'agisse de scieurs (sous-traitants la coupe à des prestataires extérieurs), ou bien d'exploitants forestiers - négociants.

À ce titre, il a donc à élaborer le cahier des charges de la consultation, évaluer le cubage, préciser les conditions de l'exploitation, et assurer un suivi de chantier.

Cas particulier du territoire d'étude :

Il est important de signaler que les experts consultent des entreprises sur un rayon très élargi.

A l'exception d'exploitants forestiers comme l'entreprise francilienne Ceraudo à Villiers-sous-Grez ou bien la Forestière de Roissy à Roissy ou bien Dusapt à Château-Landon, une majorité d'exploitants forestiers-négociants, répondant aux appels d'offres lancées par les experts, sont extérieurs à la région Île-de-France et peuvent venir aussi bien de Normandie que de Champagne-Ardenne.

Chaque expert travaille en réseau avec ses délégués régionaux

Ce mode de fonctionnement a une incidence directe sur l'efficacité de l'assistance technique que les experts peuvent apporter aux propriétaires.

En effet, si un propriétaire forestier transmet une demande d'intervention sur un boisement de taille modeste, l'expert déléguera la prestation au délégué régional du secteur considéré,

charge à ce dernier de mettre les parcelles en rapport avec les parcelles gérées par un autre expert forestier. Ceci va permettre de constituer des lots de taille suffisante, qui présenteront ainsi, une meilleure attractivité commerciale vis-à-vis d'acheteurs potentiels de bois.

Il y a donc des échanges entre régions. On pourrait dire qu'un expert aura tendance à apporter des coupes « isolées » à ses confrères, grâce à un expert délégué régional. Il optimise ainsi les chances du propriétaire forestier de bien vendre sa coupe.

C'est la recherche **du meilleur rapport économique** pour le propriétaire forestier. Cependant il faut déjà atteindre un certain volume, pour pouvoir donner une certaine ampleur à la consultation.

5.2.2 Points forts / points faibles de l'intervention des experts sur le secteur d'étude

	Points faibles	Points forts	Commentaires
Par rapport à la propriété forestière			
Les experts interviennent surtout auprès de la clientèle des propriétaires, ayant des surfaces forestières moyenne à grandes.	Les petits propriétaires sont peu assistés par des experts. Ce n'est pas leur clientèle cible.	La gestion des propriétés de moyenne taille fait l'objet d'une recherche du meilleur rapport économique lors des coupes.	Les experts ne touchent qu'une toute petite partie des propriétés forestières
Par rapport à la gestion et l'optimisation de la commercialisation des bois			
La prestation de l'expert assure un double avantage aux propriétaires : plus de concurrence lors des appels d'offres de vente de bois et travail en réseau	Il faut un certain volume pour pouvoir donner une certaine ampleur à la consultation.	Maître d'œuvre donc interface important entre le propriétaire forestier et l'exploitant négociant. Promeut une plus large concurrence par une consultation élargie auprès d'un nombre élevé de négociants. Travaille en réseau donc propose les coupes « isolées » à ses confrères d'autres régions pour chercher une optimisation des lots, via la coordination de l'expert délégué	

5.2.3 Les efforts à consentir par les propriétaires forestiers d'après les experts

5.2.3.1 Les recommandations des experts

L'enseignement majeur délivré par les experts auprès des propriétaires forestiers est de rechercher à :

- Développer des lots de taille suffisamment conséquente pouvant être commercialisés ensemble, et,
- Développer des essences ou des qualités de bois suffisamment intéressantes pour le marché.

Commentaire :

Le potentiel forestier du secteur est considéré comme « faible » avec une majorité de sols sablonneux et de terrains peu fertiles.

Actuellement, on ne peut agir que sur le regroupement des lots de vente, ceci de manière à présenter des lots de commercialisations de taille conséquente.

Il faudrait développer une réflexion sur des montages juridiques appropriés sur la base du questionnaire suivant : Comment favoriser le regroupement du foncier, afin de promouvoir, le regroupement de la gestion, pour ensuite, grouper les lots de commercialisation.

Sur le secteur d'étude, et d'après les experts, c'est la partie nord est du Parc sur la plaine de la Bière avec en particulier le secteur de Dannemarie, Saint-Sauveur sur Ecole, Chailly en Bière, ...qui présenterait un des secteurs présentant le meilleur potentiel de production de bois.

5.3 L'ONF DANS SA DIMENSION DE CONSEIL ET D'EXPERTISE

5.3.1 L'ONF en tant que gestionnaire de la forêt publique

En tant que gestionnaire de la forêt publique l'ONF joue un rôle important en tant qu'opérateur de commercialisation des bois et en tant que donneur d'ordre pour des entreprises locales intervenant sur le Parc du Gâtinais.

L'ONF réfléchit actuellement à de nouvelles orientations et souhaite développer des prestations auprès des collectivités locales. Pour ce faire elle a fondé la structure ONF Energie, dont l'objet est la commercialisation de biomasse destinée à la production d'énergie.

L'ONF a son propre mode d'organisation des ventes de bois, qui se distingue des modes généralement utilisées par les propriétaires forestiers.

Les ventes ont lieu soit en bois sur pied, soit en bois façonné⁸.

Le bois façonné est un bois abattu et débordé bord de route. C'est-à-dire un bois sur lequel on a arasé les nœuds, enlevé les branches, ce bois est cubé et classé par qualité.

5.3.2 Les attentes et perspectives de collaboration de l'ONF dans le cadre de la charte forestière de territoire

⁸ Quel que soit le mode de présentation du bois : bois sur pied ou bois façonné, la méthode d'adjudication est la même : l'ONF réalise un appel d'offres. Les réponses doivent être remises sous pli cacheté.

Le bois est attribué au plus offrant. Si les offres présentent un niveau de prix insuffisant l'ONF a la possibilité d'exercer son droit de retrait.

Il s'agit d'un prix-seuil au-dessous duquel le bois ne sera pas vendu. Pour des petits lots invendus l'ONF peut également réaliser des ventes amiables. Il peut s'agir d'un camion (25 m3).

- L'ONF a signé le 28/08/08, avec le Parc naturel régional du Gâtinais français le projet cadre de Forêt Patrimoine. Ce projet « forêt patrimoine » vise à développer une démarche partagée (élus, associations, socioprofessionnels, usagers) de valorisation et de gestion de la forêt. Il s'agit de tendre vers une politique d'excellence de gestion durable de la forêt dans sa dimension paysagère et de biodiversité ainsi que dans sa fonction économique et territoriale.

Il s'agit d'une première étape qui pourra ensuite se décliner selon des partenariats à mettre en œuvre.

- L'ONF cherche à développer la filière « forêt-bois » sur le territoire francilien. Elle considère en effet que la filière bois plaquette est très en retard au niveau Île-de-France. L'ONF dispose actuellement en stock de 9 000 à 20 000 tonnes de bois prêt à être broyées si cela était nécessaire. Il s'agit de bois sur pied pour l'instant.

Un projet de chaufferie bois local

L'ONF déclare qu'elle va installer une chaufferie bois à Fontainebleau qui servira ses propres besoins. Cette chaufferie sera réalisée en 2009 pour les locaux administratifs.

Elle pourra être étendue à d'autres locaux ONF à partir d'un réseau de chaleur.

Cette chaufferie a pour objectif de servir de référence.

Elle sera réalisée sur un site où on pourra également observer le mode de stockage du bois. La solution retenue est actuellement une plate-forme de béton de 400 m² couverte par un hangar.

5.4 LES ENTREPRISES DE PREMIERE TRANSFORMATION DU BOIS

5.4.1 Introduction sur les entreprises de première transformation

On présentera successivement les entreprises d'exploitation forestière et les scieurs, qui peuvent être des exploitants/scieurs.

Des entreprises de première transformation située sur le périmètre élargi sont susceptibles d'acheter des coupes de bois provenant du territoire du Parc.

Par périmètre élargi, on entend le Loiret, qui jouxte la limite sud du Parc.

Par ordre décroissant de taille d'entreprise, on distingue :

- Une première entreprise de taille nationale

Le Loiret présente l'une des plus grosses unités d'exploitation forestière, sciage, et négoce de France avec le groupe **Barillet**, basée à Châteauneuf sur Loire.

Il se présente comme étant le plus gros groupe de bois de détail français.

Cette entreprise compte deux unités de sciage de résineux et une unité de sciage de chênes et elle présente un volume de sciage de l'ordre de **300 m³/jour**, soit plus de 78 000 m³ de sciages par an.

Cette entreprise s'approvisionne sur un rayon de l'ordre de 300 km sur Fontainebleau, le Loiret, et juste que dans le Morvan.

Elle fabrique des plaquettes à partir de ses déchets de bois. Elle exporte des bois dans toute l'Europe.

Elle est importatrice de panneaux (depuis le port d'Anvers) à des fins de négoce vers les entreprises (du bâtiment, ..) et les industriels du bois (cuisines, ..).

- Des entreprises de taille régionale

Une entreprise de taille conséquente est la société Sobogat (ex Dusapt) à Château Landon (6 000 m³/an).

- Les autres entreprises du Loiret

Une troisième entreprise de taille régionale est l'unité de sciage de Sully sur Loire.

- Sur le territoire du Parc

Le territoire du Parc compte une scierie mobile à Arbonne la forêt (300 à 400 m³ de sciages/an) et une entreprise d'exploitation forestière/sciage : Ronceret (2 000 m³ de sciages/an) implantée sur une commune limitrophe du Parc, la commune de Bouville.

5.4.2 Présentation des principaux exploitants forestiers

Les principaux opérateurs qui interviennent en forêt sont essentiellement **les exploitants forestiers**.

On distingue les :

- exploitants de niveau 1, si l'exploitant ne fait que la coupe,
- exploitants de niveau 2, pour la coupe et la transformation c'est-à-dire si l'entreprise propose une prestation de sciage et donc aussi de négoce puisqu'elle assure la destination finale des bois.

Les exploitants sont essentiellement des entreprises externes à l'Île-de-France.

Les principaux exploitants forestiers intervenant sur le secteur sont :

- M. Ferreira de la scierie du Ronceret à Bouville. Cet exploitant est tout d'abord connu pour être un scieur. Il dispose de ses propres bûcherons et de son propre matériel.
- L'entreprise Ceraudo à Villers sous Grez. Cet exploitant forestier est également négociant.
- L'entreprise Vivien à Saint-Maurice Moncouronne.

Dans la pratique, on constate qu'il s'agit parfois des mêmes bûcherons et du même matériel de débardage. Les exploitants forestiers se prêtent donc le matériel et les hommes, ceci de manière à optimiser leurs coûts.

Les exploitants forestiers sont le plus souvent en même temps des scieurs-négociants. C'est pourquoi on retrouvera le nom de ces entreprises dans la partie sur les scieurs.

Pour les exploitants forestiers et l'ONF, il y a deux moyens pour atteindre l'objectif qui consiste à vendre le bois :

- soit une vente de bois sur pied,
- soit une prestation dite bord de route. Le bois est coupé et façonné.

Les chutes sont proposées en bois de chauffage.

En ce qui concerne le bois de chauffage, il a été signalé que les prix restent très variables et les quantités échangées très peu connues.

5.4.3 Les attentes et perspectives des exploitants dans le cadre de la charte forestière de territoire

Il faut préciser que les exploitants forestiers se caractérisent de la manière suivante : Il s'agit de professionnels **organisés** (avec des hommes et du matériel), **fédérés**, dotés d'un **véritable savoir-faire technique**, le plus souvent transmis sur plusieurs générations.

Ils ont tendance à considérer qu'ils sont peu consultés par les propriétaires forestiers car peu connus. A contrario, les propriétaires forestiers font valoir le fait que les bois sont souvent de faible valeur et que leurs appels d'offres ne font pas se déplacer les exploitants.

L'objectif des exploitants forestiers est de maintenir leur juste place de professionnels spécialisés par rapport aux grands groupes qui actuellement se positionnent pour alimenter les chaufferies bois de grande taille, et maintenir leur indépendance en tant que prestataires.

Leur activité n'est pas en concurrence avec les petits bûcherons (agriculteurs ou bien propriétaires forestiers qui bûcheronnent eux-mêmes).

Points faibles	Points forts
Profession peu connue	Exploitants fédérés au sein de la Fédération des Entreprises d'Exploitation Forestière d'Île-de-France
Professionnels peu voire pas du tout consultés par des experts forestiers. Ne reçoivent aucune consultation d'appel d'offres issue du territoire du Gâtinais	Entreprise déclarées - référence de chantiers - savoir-faire en coupe avec des hommes qualifiés et du matériel adapté - connaissance de la qualité des bois et donc bonne aptitude à trier les bois et les envoyer sur les meilleures destinations possibles
Difficultés structurelles de transport : la Charte de transport de bois rond (42 à 50 T) existe, mais elle n'est pas appliquée.	

Parmi leurs attentes, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte forestière de territoire, les exploitants souhaiteraient mieux se faire connaître, et aussi mieux faire apprécier leur travail par les propriétaires forestiers.

5.5 LES EXPLOITANTS-FORESTIERS-SCIEURS

5.5.1 Présentation des exploitants forestiers-scieurs

Il apparaît clairement que le territoire d'étude présente une faiblesse en matière de nombre de scieurs.

La plus ancienne scierie installée est celle du Ronceret, à Bouville, commune limitrophe du Parc.

Cependant une scierie mobile fonctionne sur le territoire même du Parc, et une entreprise d'élagage et d'exploitation forestière a l'intention de déménager depuis l'Essonne (Arrancourt) jusqu'à Perthes en Gâtinais.

Elle se retrouvera donc sur le territoire même du Parc. Cette entreprise intervient d'ores et déjà sur la commune de Perthes, Choisy sur Ecole, Dannemois, Milly la Forêt.

Il ne faut pas sous-estimer les difficultés structurelles rencontrées par les scieurs.

Pour mieux appréhender le marché et les méthodes de commercialisation, une évaluation sur la base d'entretiens a été conduite auprès de 3 scieries franciliennes : 2 sur le Gâtinais et une sur les Yvelines. *(les CR détaillés des entretiens figurent dans les cahiers techniques).*

- Une scierie locale, celle de Bouville, qui cherche à valoriser localement auprès d'entreprises du bâtiment les produits finis (poutres, planches) issus de son activité. Il s'agit d'une scierie qui présente un niveau d'activité moyen à faible. Elle souffre en effet de la phase actuelle de récession économique qui marque un ralentissement dans la construction de maisons neuves et donc des bois de charpentes qui y sont associées. C'est une tendance générale au niveau français. Elle ne scie pratiquement que ses propres bois, c'est-à-dire ceux qu'elle a acheté à partir des coupes d'exploitation qu'elle a réalisés elle-même.
- Une scierie plus éloignée, dans les Yvelines, qui, à contre tendance, « surfe » sur une demande locale très solvable de particuliers souhaitant agrandir ou réhabiliter leur maison avec des poutres et des éléments d'ossature en chêne et qui à contre-courant de la tendance générale manque de bois, la demande des particuliers dépassant le niveau d'offre en élaboration de produits finis qu'elle peut consentir.
- Une ancienne scierie, située dans l'Essonne fermée depuis 10 ans, mais dont le propriétaire envisage la délocalisation, à terme, à Perthes en Gâtinais. Cela rentrerait dans une de ses diversifications vers le bois énergie.

Il faut rappeler quelques données économiques : on trouve actuellement chez Leroy Merlin des poutres en chêne, venant de Yougoslavie, de bonne qualité, qui coûtent deux fois moins cher que les poutres en chêne que l'on peut acheter dans une scierie locale d'Île-de-France. Ceci explique la désaffection des entreprises de construction pour une fourniture locale.

5.5.2 Le mode de fonctionnement de la profession

Il faut tout d'abord préciser que peu de scieries franciliennes exercent cette activité à titre unique et principal.

La majorité des scieries interviewées exercent plusieurs « métiers » en même temps : exploitation forestière, sciage, négoce, vente de bois de chauffage en bois bûche.

5.5.2.1 La pluriactivité comme mode de fonctionnement

La grande majorité des scieries présentent d'abord **un service d'exploitation forestière important** qui leur permet une meilleure maîtrise de la ressource, dans certains cas totalement sous-traité comme c'est le cas de la scierie Dusapt, à Château-Landon, située à 30 km du territoire étude, et qui est très connue par les propriétaires forestiers du PNR du Gâtinais français. Elle va bientôt arrêter son activité de sciage.

L'activité sciage, le cas échéant accompagnée d'une activité de menuiserie industrielle.

Enfin **l'activité négoce de bois** d'oeuvre et bois d'industrie qui est liée à l'activité de sciage. Ce négoce est généralement destiné au marché français mais également à l'exportation.

Par ailleurs, certaines font également du négoce de bois de chauffage.

La pluriactivité reste donc la règle et il est donc difficile de répertorier l'entreprise dans une seule et unique catégorie du fait d'activités secondaires parfois aussi importantes que l'activité principale.

Cette pluriactivité est une condition nécessaire mais non suffisante à la viabilité économique. Si elle permet encore le maintien d'une activité économique sur la scierie du Ronceret à Bouville avec 3 000 m³/an de sciages, alors que le seuil de viabilité économique est considéré comme se situant autour de 9 000 m³/an, elle est considérée comme non suffisante par la scierie Dusapt, qui avec 6 000 m³/an de sciages va fermer et fera le choix d'acheter ses sciages à l'extérieur.

5.5.2.2 Le point de vue des exploitants-scieurs sur la fourniture de déchets de bois pour approvisionner une future filière bois énergie

Parmi les entreprises contactées, deux sont scieries susceptibles de fournir une grande quantité de produits connexes, il s'agit respectivement :

- la scierie Tarteret à Estissac dans l'Aube, près de Troyes à environ 120 km de Milly la Forêt ainsi que,
- la scierie Damien Roger à Ingrannes, dans le Loiret, situé à 55 km de Milly la Forêt.

Ces deux scieries présentent un volume respectif de 11 000 et de 10 000 m³ de sciages par an. Elles entendent poursuivre leurs activités.

Elles sont susceptibles de vendre leurs déchets issus de l'activité sciage, pour alimenter une future filière de bois énergie.

A contrario, un certain nombre de scieries qui présentent une activité principale d'exploitation forestière ont un avis bien arrêté sur **la filière bois/énergie. Elles considèrent qu'il pourrait être plus pertinent de broyer des rondins destinés à l'industrie papetière.**

Ceci pour plusieurs raisons :

- Cela coûte beaucoup moins cher de sortir de forêt des rondins que d'exploiter des houppiers.
- Le bois ainsi proposé aurait les dimensions suivantes : 2 m de long, 10 à 30 cm de diamètre, il serait livré bord de route environ 30 euros par tonne.

On se trouve donc dans une configuration où le bois énergie pour être rentable économiquement, pourra se trouver en concurrence avec le bois d'industrie destiné aux papetiers et aux usines de trituration.

C'est cependant la proposition qui est faite par certains exploitants forestiers, parmi les plus importants du secteur.

5.5.3 Points forts/points faibles de l'intervention des exploitants-scieurs sur le secteur d'étude

Points faibles	Points forts	Commentaires
Concurrence des scieries locales avec les scieries des pays de l'Est qui exportent des produits finis moins chers que des produits issus des forêts françaises	Gros bassin de consommateurs sud francilien amateurs de bois massif usage dans la maison individuelle	<i>Exemples scierie Rivière dans les Yvelines Grosse demande locale en bois de construction pour la maison individuelle et finitions</i>
Ralentissement économique donc moins de maisons individuelles construites, donc moins de demande en produits de construction associés tels que le bois		

Atouts :

Un fort bassin de consommateurs dans le sud et sud-ouest francilien, avec une demande soutenue d'une clientèle pour des produits en bois massif. Cette demande est susceptible de favoriser la production de produits de charpentes de scieries locales à partir de bois locaux.

Handicaps :

- Les scieries souffrent de la concurrence avec les scieries des pays de l'Est (Yougoslavie,..) Les produits finis importés par le secteur de la construction et des cuisines (meubles IKEA...) sont moins chers que les produits de sciage français.
- Les scieries souffrent du ralentissement économique. Si les scieries sont traditionnellement « tirées » par le secteur de la construction de la maison individuelle, la crise du marché immobilier a une répercussion directe sur la demande en éléments de construction en bois (gammes de produits pour la charpente et gamme de produits en bois pour le second œuvre et les finitions intérieures des maisons..).
- Il faut également rappeler, la présence sur le marché, de produits normés standardisés prêts à être utilisés dans la construction.

Perspective et enjeux :

Le marché individuel de la maison à ossature bois sera-t-il capable de créer une niche économique (et écologique) durable ?

Mesures d'accompagnement proposées :

Il faut envisager d'accompagner :

- les entreprises encore en place sur le périmètre du Parc (périmètre élargi),
- accompagner les jeunes entreprises souhaitant développer un projet d'installation ou de diversification d'activités,
- soutenir les savoir-faire pour assurer une transmission des savoirs (partenariat avec la Chambre des métiers).

5.6 LES ELAGUEURS – EXPLOITANTS FORESTIERS

On distingue successivement deux grands sous-ensembles :

- les entreprises d'élagage ayant également une activité d'exploitant forestier,
- les entreprises d'élagage et d'entretien et création de parcs et jardins, au sens traditionnel du terme.

On peut distinguer :

- les entreprises implantées sur le territoire du Parc et intervenant sur le territoire du Parc,
- les entreprises implantées en périphérie du Parc et intervenant également sur le territoire du Parc.

De manière générale, il semblerait que le cumul ou la diversification d'activités entre les prestations d'élagage et d'exploitation forestière soit difficile à conduire par la même entreprise, sauf à avoir 2 codes APE différents.

Sinon ces activités ne sont pas cumulables. *En effet, il n'est pas autorisé à un élagueur de réaliser les éclaircies.*

Les entreprises d'élagage du territoire d'étude sont nombreuses. Bien que cette activité ne soit pas directement associée à la forêt, elle concerne cependant des linéaires importants de bois issus de parcs et jardins. A ce titre, les élagueurs sont des producteurs de quantités importantes de déchets de bois (branches ou troncs), qui rentrent ou non dans des circuits marchands, sur le territoire du Parc.

Une partie de ces déchets d'élagage sont actuellement brûlés, faute de l'existence de circuits de valorisation adaptés.

Le résultat de l'activité des élagueurs sera présenté dans la partie sur le bois énergie, car leur activité peut utilement contribuer à alimenter cette future filière.

Soulignons dès à présent l'existence d'une entreprise intervenant sur le secteur d'étude fonctionnant en tant qu'exploitant forestier et travaillant également en tant que prestataire pour le compte d'entreprises d'élagage.

Elle génère un volume de bois significatif, de l'ordre de 6 à 7 000 m³/an, qui est commercialisé en bois d'industrie et aussi en bois de chauffage. Il s'agit de l'entreprise « les Bois du Gâtinais ». Elle est susceptible d'approvisionner de manière significative une future filière d'approvisionnement en Bois énergie.

On a donc là le cas d'une société qui relève de la catégorie : exploitant-élagueur-négociant.

5.7 LES ENTREPRISES DE DEUXIEME TRANSFORMATION DU BOIS

En ce qui concerne le territoire d'étude, une entreprise de seconde transformation du bois a été répertoriée, ainsi que des artisans menuisiers.

- Il s'agit de la société Galvaing (15 salariés) qui est une entreprise de construction de maisons en bois, plus exactement de maisons à ossature bois.

L'entreprise s'est dotée des compétences nécessaires pour assurer la prestation de conception, de fabrication, et de pose, elle assure également les fonctions de maître d'œuvre pour ces maisons.

Ainsi, elle est en mesure de proposer à ses clients des projets sur mesure.

Points forts et points faibles

La maison à ossature bois n'est pas moins chère que la maison en béton, elle présente cependant l'avantage d'avoir une meilleure qualité thermique et de meilleures performances énergétiques.

Les atouts : les conditions fiscales sont actuellement plus avantageuses auprès des particuliers qui souhaitent réduire leurs dépenses énergétiques. Cela permet à l'entreprise d'envisager un bon potentiel de croissance auprès de la clientèle des particuliers.

Les limites du développement. : Cependant si les avoirs fiscaux contribuent fortement à faciliter l'adhésion des particuliers à ce type de concept, des incertitudes demeurent quant à la pérennité des aides de l'État pour le futur.

- En ce qui concerne les menuisiers, l'unique entreprise artisanale rencontrée, envisage d'arrêter son activité. Elle n'a pas de successeur.

6. LA FILIERE BOIS ENERGIE

La filière bois énergie est une filière transversale à plusieurs catégories d'acteurs. Les différents intervenants tout au long de la filière de première et seconde transformation du bois ont été interrogés sur la pertinence pour eux de fournir du bois susceptible d'alimenter de futures chaudières à bois.

De même les propriétaires forestiers ont été consultés sur cette question. On présentera donc ci-après les principales conclusions de cette consultation.

6.1 LES QUANTITES DE BOIS POTENTIELLEMENT CAPTABLES AUPRES DES PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNES

On présentera ci après plus précisément les modalités d'intervention d'apporteurs potentiels tels que les élagueurs, les exploitants forestiers-scieurs, ainsi que les propriétaires forestiers.

6.1.1 Les élagueurs

Le territoire d'étude présente un nombre élevé d'élagueurs.

Sur le périmètre d'étude, 30 entreprises ont fait l'objet d'un questionnaire d'enquête.

Au total 12 entreprises ont été interviewées. Cela représente un taux de 40 % qui peut être considéré comme représentatif, d'autant que l'analyse a été croisée avec les conclusions obtenues dans le cadre d'une étude précédente conduite par Man and Biosphère.

6.1.1.1 La localisation des entreprises et le mode d'organisation actuel pour l'évacuation des déchets de bois

La localisation des entreprises

Le secteur d'étude présente un nombre important d'entreprises essentiellement implantées au nord est du secteur d'étude, et plus particulièrement autour de Pringy-Saint-Fargeau Ponthierry.

C'est sur ce secteur que l'on rencontre des dépôts de déchets d'élagage, avec brûlage.

Les enjeux liés à l'évacuation des déchets de bois

Les entreprises qui brûlent leurs déchets de bois en plein air, se sont déclarées intéressées par la perspective de pouvoir apporter gracieusement leurs déchets de bois (à l'exclusion des déchets verts fortement fermentescibles), sur une « future plate forme », à condition que celle-ci soit située à une distance raisonnable de leur atelier. Le concept de plate-forme d'accueil, située au nord-est et située à l'ouest, a ainsi été progressivement mis au point avec ces entreprises. En effet, la majorité d'entre elles ne souhaitent pas particulièrement poursuivre une activité de brûlage. C'est que cette activité est généralement assez mal perçue par le voisinage d'une part, et seulement tolérée par les municipalités, d'autre part. De plus, elle est dispendieuse en temps et en personnel pour surveiller les brûlages.

Pour les entreprises qui ne brûlent pas leurs déchets de bois, ces derniers, sont apportés sur les plates-formes de compostage régionales. Or ces apports ont un coût.

Sur le secteur de Milly la Forêt, il semblerait que les entreprises d'élague disposent plutôt de compostières, elles valorisent ensuite leur compost «en interne » lors de leurs plantations en tant qu'entreprises de paysage, sur des espaces verts.

De ce fait, elles sont moins sensibles à la perspective de bénéficier d'un exutoire supplémentaire à leur gamme actuelle de solutions.

Une logique d'évacuation dictée par les coûts, et par la taille de l'entreprise

Les entreprises de taille conséquente, ont tendance à apporter leurs déchets verts sur des plates-formes de compostage. Pour des raisons d'image, d'une part, pour des raisons d'optimisation du temps de travail du personnel, d'autre part. *Les coûts indiqués font état de 40 € / tonne entrante. Ce prix peut monter jusqu'à 80 €/T pour des grumes.*

Ce tarif explique la recherche « active » de solutions diversifiées, par quasiment toutes les entreprises de plus de cinq salariés. Leur stratégie consiste à « ouvrir des comptes » sur un maximum de plates-formes susceptibles de les accueillir et plus ou moins proches de leurs sièges d'exploitation ou de leurs chantiers. C'est que le retour des camions au garage nécessite aussi de les vider, il faut donc trouver un site de dépôt, qui soit à proximité de l'entreprise et qui permette de décharger le soir, pour pouvoir repartir sur un autre chantier le matin, à vide.

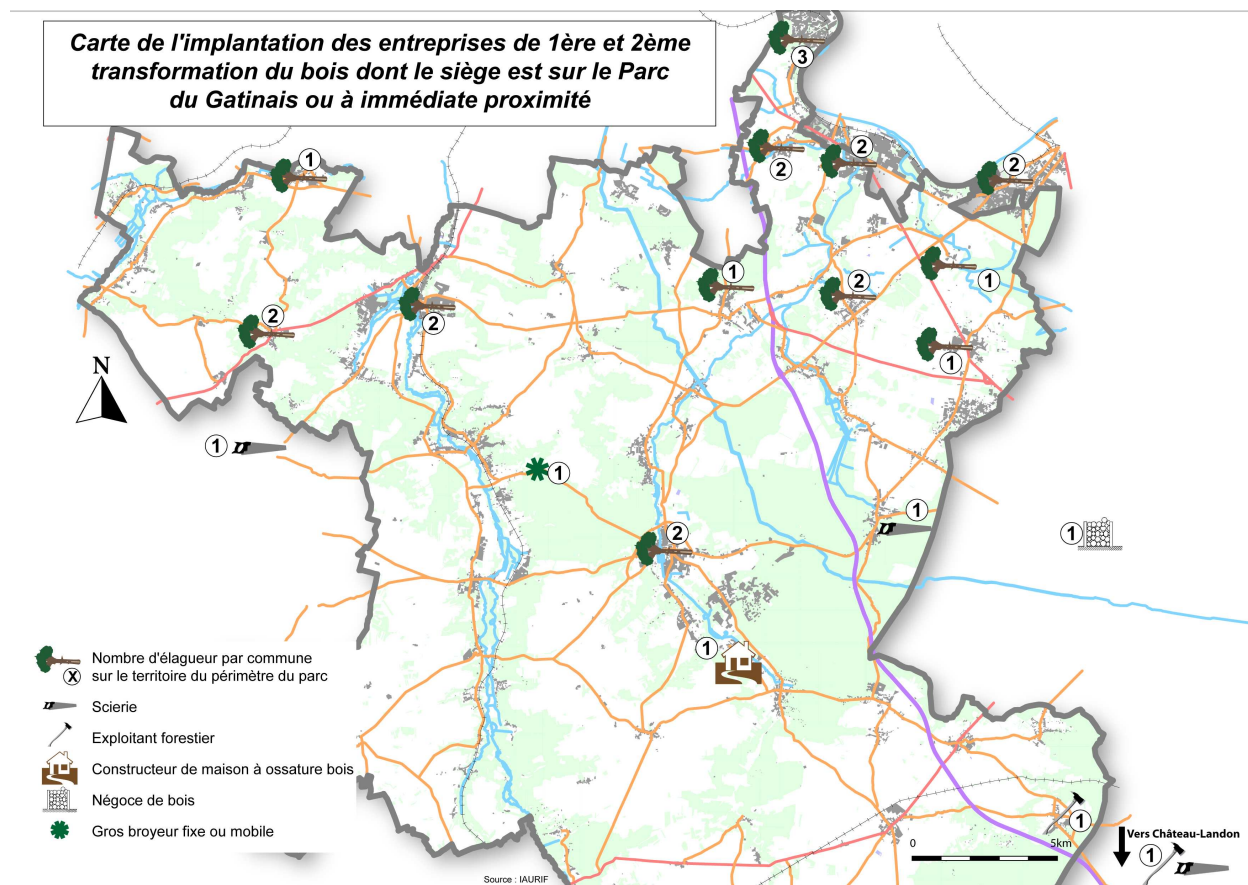
Les prix de marché d'accès à ces plateformes de compostage, étant considérés comme « assez élevés », un certain nombre d'entreprises ont conservé voir recherché, plus ou moins activement, des sites de dépôt chez des agriculteurs pour pouvoir y effectuer soit du brûlage soit du broyage avec ensuite l'épandage agricole de copeaux de bois broyés, dans les champs ; C'est donc une solution d'épandage.

Le gisement de déchets de bois d'élague

Le gisement total captable se situe entre 2800 et 3400 T/an.

Une des plus importante entreprise d'élague de la région serait susceptible de céder, a priori gracieusement, un gisement évalué entre 1 000 et 1 500 t de déchets de bois par an sous forme de bois branches.

C'est le gisement le plus important apporté par un élagueur.



6.1.1.2 La nature des bois d'élagage et les quantités potentiellement captables

La nature des déchets de bois proposés par les entreprises d'élagage

Les bois proposés sont généralement des branches, beaucoup plus rarement des copeaux, (c'est-à-dire, dans ce cas, des plaquettes « bocagères » de l'ordre de 1 à 2 cm²). Il est intéressant de constater que plus l'entreprise est de taille importante moins elle a tendance à broyer ses déchets d'élagage ligneux.

A contrario, les petites entreprises transportent généralement du bois sous une forme broyée, sauf lorsque le bois est destiné à être brûlé, auquel cas l'entreprise ne consacrera pas de temps à passer chaque branche dans le broyeur.

Les quantités de déchets de bois potentiellement captables

La perspective d'apporter des déchets de bois sur un dépôt public a été généralement très bien accueillie. Cela traduit le fait que le secteur manquait, jusqu'à présent, de sites de dépôt ou bien de plate-forme d'accueil structurée pour recevoir ce type de déchets.

La perspective de pouvoir déposer gratuitement du bois est également pour majorité des entreprises une condition économique considérée comme un « bon accord de principe ».

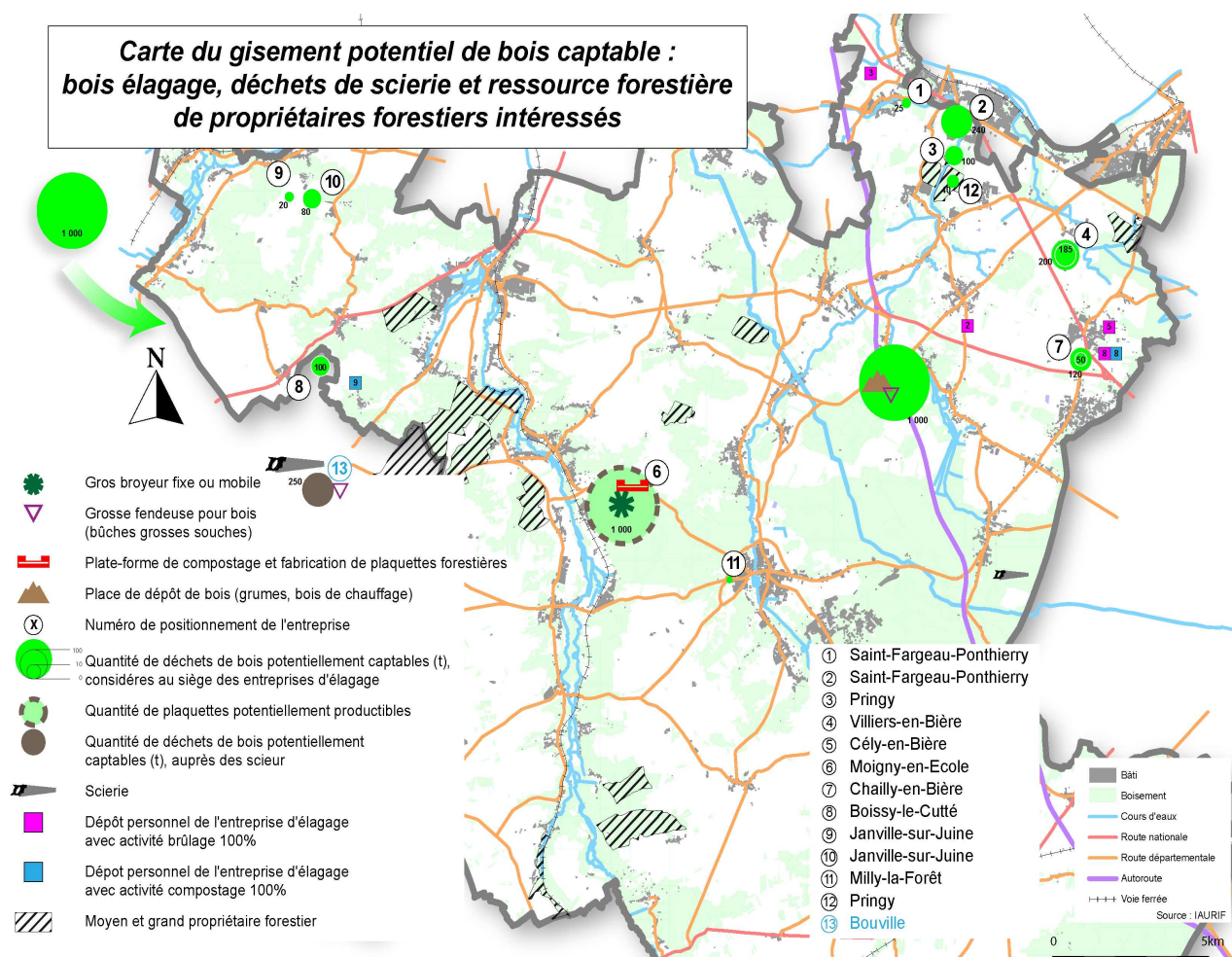
Les quantités de bois d'élagage potentiellement captables.

La quantité de bois potentiellement captable s'établit aujourd'hui entre 2 800 et 3 400 tonnes par an sous forme de bois branches issus d'élagage.

Dont 1 500 à 2 100 T. d'apport gratuit sous forme de branches de différentes tailles voire également de grumes qui pourraient être déposées sur une plate-forme localisée préférentiellement sur le secteur de Saint-Fargeau Ponthierry.

Le reste, soit 1 250 à 1 320 T. sous forme d'apports payants, majoritairement (1 000 t) au prix du bois d'industrie, c'est-à-dire entre 20 et 30 €/T. prix départ forêt, soit un prix livré entre 25 et 35 €/T. sur une plate forme locale.

Les 200 à 300 T. supplémentaires seraient livrées aux prix du bois de chauffage, soit entre 60 et 65 €/T. livrée.



6.1.2 Les scieurs

6.1.2.1 La localisation des entreprises

On distingue successivement deux grands sous-ensembles, successivement en fonction de leur distance d'éloignement par rapport au Parc :

- les scieries du Nord-Ouest, situées dans l'Essonne,
- les scieries du Sud situé dans le Loiret, et plus particulièrement sur l'axe de la Loire.

À une distance de 30 km de Milly la forêt se trouve la scierie Dusapt à Château-Landon. Cette scierie va fermer en 2009. Ses déchets connexes (dosses, délignures, ...) ne sont donc pas retenus dans la présente évaluation.

À une distance intermédiaire, deux scieries du Sud de la Seine-et-Marne, sont situées respectivement à Esmans et à Voulx.

Enfin, dans un rayon géographique plus éloigné, on peut signaler les trois scieries du département des Yvelines, près de Versailles, et une importante scierie dans l'Aube près de Troyes.

On a donc accordé une attention particulière aux scieries les plus proches du territoire du Parc, en particulier celle implantée à Bouville, du fait de son ancienneté, et ensuite celle qui a l'intention de se délocaliser sur Perthes en Gâtinais.

6.1.2.2 La proposition de produits connexes en quantité et en prix de cession

Il faut tout d'abord préciser qu'aucun produit connexe issu de scieries n'est « orphelin de destination ».

De manière générale tous ces déchets ont d'ores et déjà une destination.

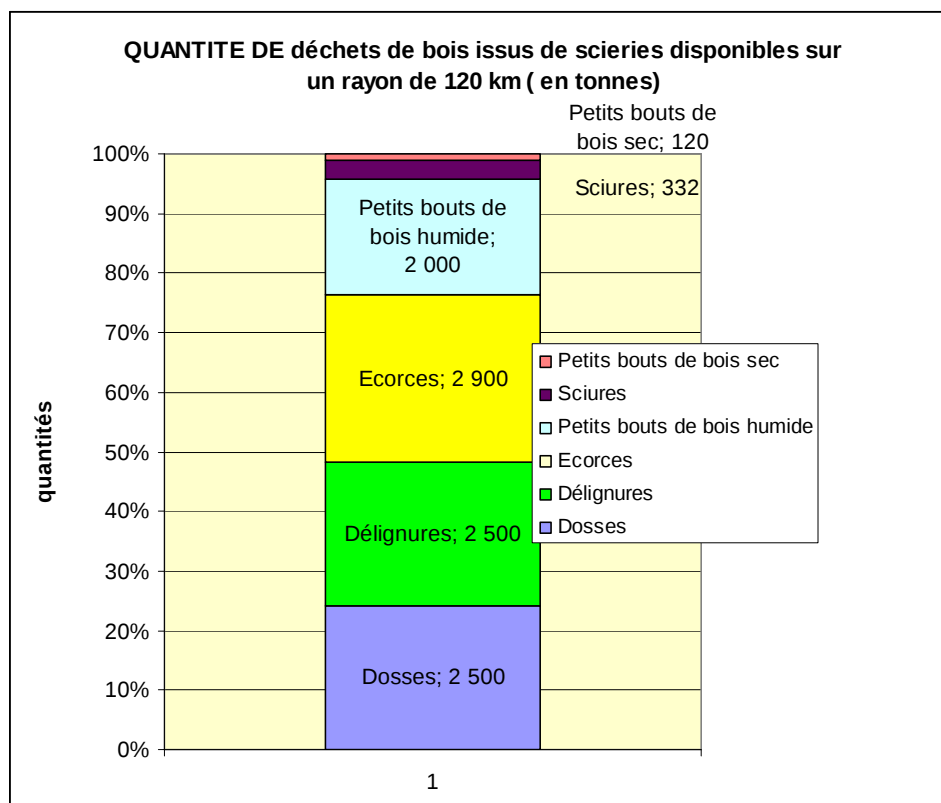
Ils sont tous valorisés et la scierie se fait payer par les repreneurs à un prix qui varie entre 5 € par tonne jusqu'à 35 € par tonne selon les produits et l'importance du gisement.

Le fait de pouvoir capter ce gisement n'est pas impossible, mais il signifie qu'il faut accepter de payer les produits connexes entre 15 et 20 % plus cher que le prix actuel payé par le repreneur.

C'est l'hypothèse qui a été retenue pour présenter les prix de cession ci-après.

Dans le cas de cette hypothèse les gisements maximum captables se présentent comme suit :

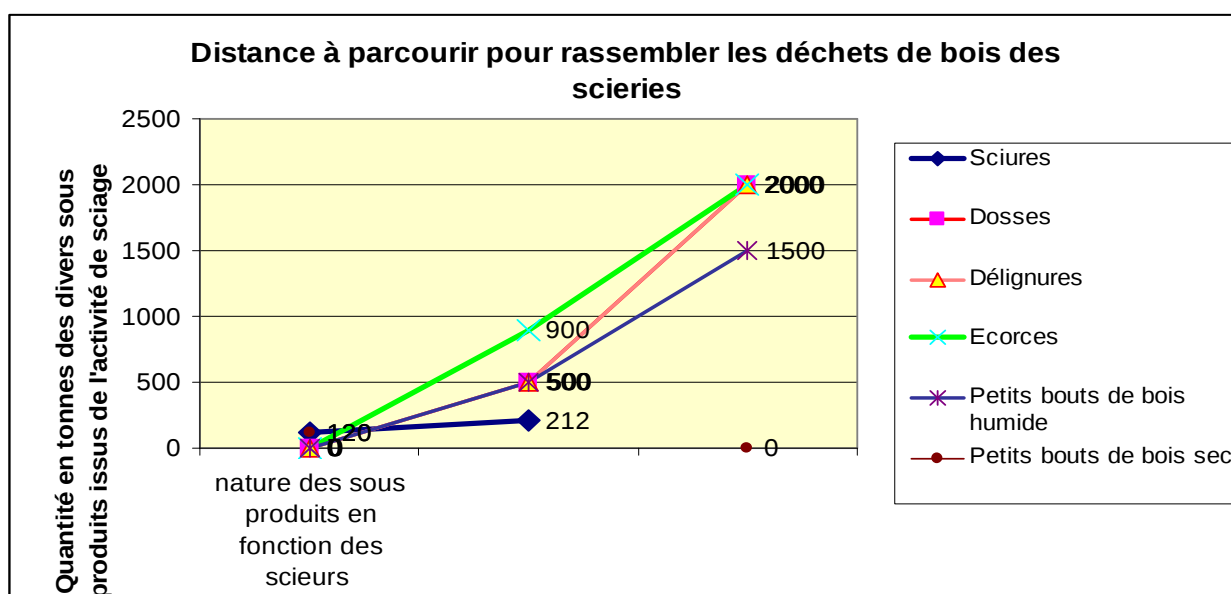
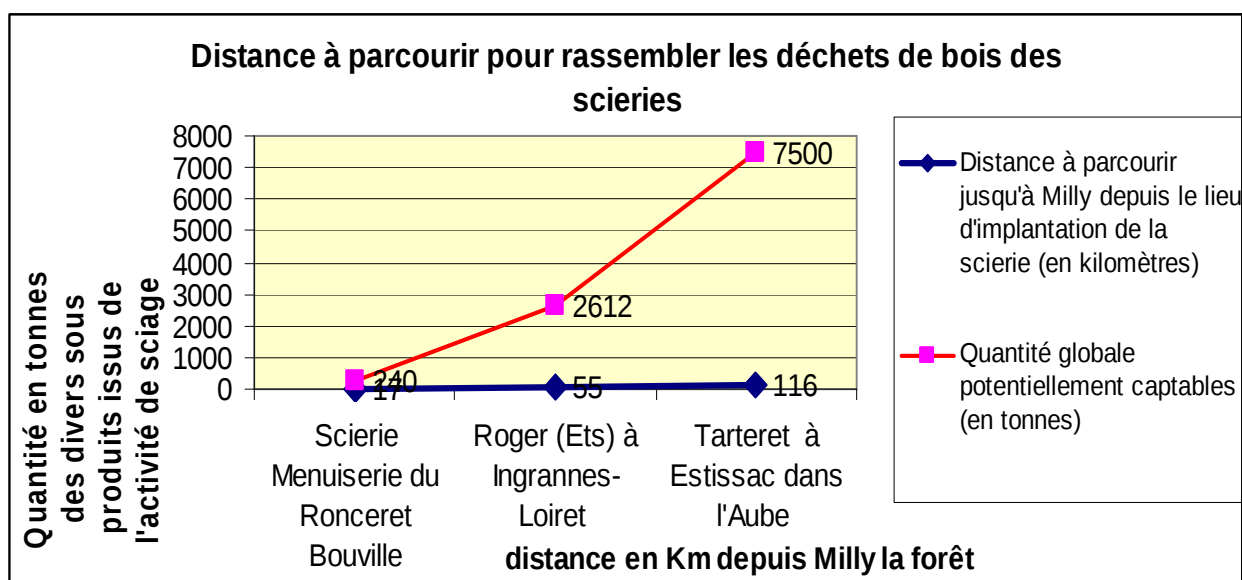
Nature	Quantité en tonnes	Prix de cession euros/t
Dosses	2 500	30
Délignures	2 500	34
Ecorces	2 900	12
Petits bouts de bois humide	2 000	28
Sciures	332	12
Petits bouts de bois sec	120	12
total	10 352	



Un potentiel capable maximal, d'environ 10 000 t

- la scierie locale ne permet de capter que 240 t soient environ 2,5 % du total.
- la scierie des établissements Rogers à Ingrannes dans le Loiret pourrait fournir 2 600 t soit 25 % du total.
- La scierie Tarteret à Estissac dans l'Aube pourrait fournir 7 500 t soit près de 75 % du total.

	Distance à parcourir jusqu'à Milly depuis le lieu d'implantation de la scierie (en kilomètres)	Quantité globale potentiellement captables (en tonnes)
Scierie Menuiserie du Ronceret Bouville	17	240
Roger (Ets) à Ingrannes-Loiret	55	2612
Tarteret à Estissac dans l'Aube	116	7500
Total		10 352



	Quantité globale potentiellement captables (en tonnes)	Sciures	Dosses	Délignures	Ecorces	Petits bouts de bois humide	Petits bouts de bois secs
Scierie Menuiserie du Ronceret Bouville (1)	240	120	0	0	0	0	120
Roger (Ets) à Ingrannes - Loiret	2 612	212	500	500	900	500	0
Tarteret à Estissac dans l'Aube	7 500	0	2 000	2 000	2 000	1 500	0
total	10 352	332	2 500	2 500	2 900	2 000	120
		3%	24%	24%	28%	19%	1%

(1) quantité estimée sur la base d'une densité de 400 kilos/m³

En matière de nature de déchets de bois,

La majorité des déchets sont principalement, des dosses, des délignures, et des écorces pour des proportions respectives d'environ un quart/un quart /un quart.

Les déchets connexes les plus proches

Les déchets de scierie potentiellement captables issus de la scierie la plus proche (Bouville) s'élèvent à environ 240 t par an.

Il s'agit essentiellement de 120 t de petits bouts de bois sec, issue de l'atelier menuiserie, et 120 t de copeaux. La sciure, les dosses et les délignures ne sont pas disponibles. Ces déchets sont collectables moyennant un prix de 12 euros/T non chargé.

Synthèse sur le gisement raisonnablement captable auprès des scieurs

Le gisement captable auprès des scieurs, varie en fonction de la distance.

On peut capter une quantité de produits connexes d'environ 250 t, sur un rayon étroit de 10km, moyennant un prix moyen d'achat de 12 euros/tonne, soit 22 €/ t livrée.

On peut capter environ un peu moins de 3 000 t d'écorces pour un prix moyen livré d'environ 32 € par tonne sur un rayon élargi.

Le prix moyen pondéré s'établit à : 43 € par tonne tous produits confondus, toutes origines confondues.

		Prix de cession	Transport	Prix total
Nature	Quantité en tonnes	Euros/t	Euros/t	Euros/t
Dosses	2 500	30	20	50
Délignures	2 500	34	20	54
Ecorces	2 900	12	20	32
Petits bouts de bois humide	2 000	28	15	43
Sciures	332	12	10	22
Petits bouts de bois sec	120	12	10	22
Total	10 352			

6.1.3 Les exploitants forestiers

Les exploitants forestiers du secteur d'étude ont également émis des propositions quant à la fourniture potentielle de plaquettes forestières.

6.1.3.1 La proposition de fourniture de rondins en quantité et en prix de cession

La proposition faite en quantité et en qualité de rondins issus des exploitations forestières est la suivante :

L'entreprise Dusapt, en tant qu'exploitant forestier, pourrait proposer environ 1 000 t par an maximum de rondins de feuillus et de résineux, destinés normalement à l'industrie papetière. Es rondins pourraient être proposés bord de route à 30 euros par tonne. Il faudrait encore les broyer, et les transporter. Il faudrait également envisager de les sécher.

En première estimation on peut raisonnablement considérer qu'avec :

- 30 € par tonne, pour des rondins de 2 m de long, de 10 à 30 cm de diamètre, déposés bord de route forestière,
- 10 € par tonne de prix de transport sur 30 km,
- 10 à 15 € par tonne de prix de broyage,

Les collectivités pourraient alors disposer de plaquettes vertes c'est-à-dire non séchées à 50 € par tonne, rendues plate-forme de stockage.

6.1.3.2 Les commentaires des exploitants forestiers sur la plaquette forestière

La situation actuelle

Les exploitants forestiers considèrent qu'actuellement le mode d'exploitation des bois conduit à tronçonner les troncs jusqu'à un diamètre de 7 cm fin bout ce qui a pour résultat de ne laisser sur place que des branches de petit diamètre et des houppliers.

En synthèse « il n'y aurait plus grand-chose à récupérer sur place à des fins de bois énergie ».

Par ailleurs, il n'y aurait pas d'essence « orpheline », c'est-à-dire sans destination.

En effet, les bois de résineux, s'ils sont peu appréciés par les particuliers pour du bois bûche, constituent l'essence la plus demandée par les fabricants de panneaux.

De même, les bois blancs sont acceptés par ces fabricants, même si leur prix d'achat est plus faible.

Les facteurs limitant à la transformation des branches de taille inférieure à 7 cm en bois énergie

Le principal facteur limitant est le coût de la main-d'œuvre.

Pour du bois énergie issu de rondins

Actuellement, le bûcheron débite les troncs jusqu'à 7 cm fin bout. Les plus petits morceaux sont assemblés par quatre par le bûcheron et ce tas est chargé par le grappin du porteur. Tous les autres rondins sont chargés directement mécaniquement, sans que le bûcheron intervienne. Ainsi on ne touche pas (on ne touche plus) le bois. La mécanisation est quasi totale.

Le nouveau facteur limitant devient le temps de chargement du porteur, qui correspond à environ 1 h 30 pour un camion.

Ainsi, aujourd'hui, un chargeur est capable de charger jusqu'à six camions de 42 t / jour (252 t). Si l'on retient une hypothèse plus basse à 5 camions/jour, cela correspond à un tonnage total de 210 t/jour.

Avec un coût journalier de 500 €/ jour, cela correspond à un prix situé entre 1,98 et 2,38 € de la tonne pour des rondins de 2 m chargés mécaniquement.

Pour du bois énergie issu de houpriers

Les entreprises forestières considèrent que, pour alimenter un gros broyeur, il faut mettre un homme à plein temps et il ne pourrait pas dépasser une production de l'ordre de 50 T/jours de branches. Or la journée de travail s'établirait autour de 500 €. Cela revient à un prix de 10 euros par tonne.

Ce coût est à comparer avec le prix du bois bûche et du bois d'industrie actuel. En effet le temps d'enfournement des branches est très long et l'optimisation du temps de travail doit être recherchée.

Point important

Le référentiel en la matière reste les autres pays d'Europe qui auraient opté pour cette formule. C'est le cas en particulier pour l'Allemagne et la Belgique où les plaquettes sont faites à partir de rondins. Leur prix de revient est beaucoup moins élevé que des plaquettes issues de houpriers.

Ces considérations économiques tendraient à montrer, que, du point de vue de certains exploitants forestiers, le broyage de rondins de 2 m présente un prix de revient plus attractif que le broyage de houpriers. Selon les périodes et le cours du bois, le bois énergie pourrait alors être directement en concurrence avec le bois d'industrie.

6.1.4 Les propriétaires forestiers

Les propriétaires forestiers ont également été consultés sur leur propension à fournir des plaquettes forestières pour du bois énergie.

Ils se sont globalement positionnés très favorablement. Cette position est d'autant plus fortement affirmée que le propriétaire présente une propriété de moyenne à grande taille.

La perspective d'améliorer les bois de faible qualité, en mettant sur pied une filière de bois énergie, recueille une forte adhésion : 50 % des propriétaires de moyenne et grande taille et près de 40% des petits propriétaires se déclarent intéressés par cette perspective.

C'est la perspective qui a recueilli la plus forte adhésion auprès des 3 classes de propriétés forestières.

Cette réponse est tout à fait cohérente avec la qualité des bois du secteur, qui sont considérés comme étant de qualité inégale ; une valorisation en bois énergie répondrait à l'objectif d'optimisation de la gestion du bois d'œuvre en facilitant les opérations d'entretien périodique.

Seule la catégorie des petits propriétaires ne s'intéresse pas particulièrement à une valorisation du bois en plaquettes forestières ; c'est que la valorisation à des fins énergétiques sous forme de bois bûche est déjà partiellement assez bien assurée.

Les quantités potentiellement captables n'ont pas pu être déterminées.

6.1.5 L'ONF

Les services de l'ONF sont actuellement équipés pour pouvoir intervenir en tant que fournisseur de plaquettes forestières. Dans le cadre de leur société ONF Energie, l'ONF est en mesure de proposer, très rapidement, 2 000 à 4 000 T de plaquettes forestières issues de forêts locales pour un prix livré plate-forme entre 45 et 60 € la tonne.



chantier photo ONF darphin

6.1.6 Les sites actuels susceptibles d'offrir des prestations de plate-forme de stockage de bois énergie sur le territoire du Parc

Le territoire du Parc comporte actuellement une plate-forme qui peut permettre le stockage de bois énergie selon des modalités différentes.

L'entreprise Compost du Gâtinais est située près de Moigny sur Ecole, sur la départementale N°105 entre Moigny et Boutigny. Il s'agit d'une plate-forme soumise à déclaration (donc susceptible de traiter 10 t de compost par jour). Cette plate-forme est actuellement dans une phase de montée en charge. Elle peut accepter aussi bien des déchets verts, que des bois et des souches. Cette plate-forme de compostage est une unité de fermentation/maturation par retournement à l'air libre.

Son évolution en plate-forme de stockage pour du bois énergie peut rapidement être envisagé. Par ailleurs, l'entreprise Compost du Gâtinais est membre d'un réseau d'agri-composteurs. Elle peut donc faire appel aux services d'un broyeur mobile pour le broyage des branches et des souches.

L'évolution de cette plate-forme en unités de stockage pour du bois énergie nécessitera une réflexion complémentaire en matière de séchage (durée de séchage nécessaire et suffisante, et donc surface mobilisable). Il restera à étudier :

- la pertinence ou non de couvrir le produit broyé, avant sa reprise et son transport vers de futures chaufferies bois,
- les modalités de service à mettre en œuvre, pour atteindre l'objectif d'une fourniture calibrée et à pouvoir calorifique constant, répondant aux exigences des futures chaufferies. En particulier, la gestion de « l'assemblage » des différentes natures de combustible.

Cependant, à l'heure actuelle, le fait que cette plate-forme existe sur le territoire du Parc et en particulier quelle soit opérationnelle pour la réception de bois de diverses origines est un atout. Il s'agit là d'un élément important à prendre en considération dans le cadre de la réflexion préliminaire sur la filière bois énergie.

6.2 SYNTHÈSE SUR LES QUANTITÉS DE BOIS POTENTIELLEMENT CAPTABLES AUPRÈS DES PRINCIPAUX ACTEURS CONSULTÉS ET LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE D'UNE FILIÈRE BOIS ÉNERGIE

En ce qui concerne les fournisseurs potentiels

En termes quantitatif, et en matière de gisement immédiatement disponible, on peut distinguer en première instance deux principales catégories de fournisseurs :

- les élagueurs (2 800 à 3 400 t)
- les scieurs (250 t à 10 300 t)

Par ailleurs, les propriétaires forestiers sont susceptibles de mettre sur le marché des quantités de bois non négligeables, mais de manière plus graduelle, via leurs exploitants forestiers.

Enfin, l'ONF est un acteur important car susceptible de mettre sur le marché un gisement annuel de l'ordre de 2 000 à 4 000 t de bois.

On rappelle les arguments des différentes parties prenantes :

- Du point de vue des exploitants forestiers, la filière bois énergie pourra être en concurrence avec la filière bois industrie.

Ils estiment que la filière bois énergie serait beaucoup plus rentable pour eux que la filière bois d'industrie. C'est la résultante de l'augmentation des coûts de main-d'œuvre. L'amélioration de la productivité passe par la recherche du seuil minimum de manipulations par l'homme. Ils recommandent donc plutôt de transformer des rondins de 2 m en plaquettes.

- Pour les entreprises d'élagage, le cas est fort différent puisque elles sont quasiment conduites à broyer leurs branches pour minimiser leurs coûts de transport et elles n'ont pas de destination pour les essences de bois blanc et de bois résineux.

Cependant leurs plaquettes n'ont pas non plus les mêmes caractéristiques. Elles sont beaucoup plus petites et ne pourront pas être stockées très longtemps sauf à prendre le risque d'une fermentation. On a donc retenu pour l'établissement du bilan quantitatif que les bois issus de branches, et plus particulièrement ceux qui étaient destinés au brûlage, ou bien au compostage sur des plates-formes éloignées.

En synthèse on peut distinguer deux types de coupes :

- les coupes faites sur des petites parcelles, au coup par coup, chez des particuliers (quelque soit l'importance de leur foncier) et qui pourraient, le cas échéant, faire l'objet d'interventions d'éclaircies avec en sus, un broyage des branches des houppiers, (sur des essences peu ou pas valorisées) à des fins de plaquettes forestières,

-- les coupes de taille plus importante de l'ordre de 1 à 2 ha, conduites le plus souvent par des entreprises forestières de plus grande taille. Ces entreprises ayant des débouchés en bois industrie, pour quasiment la totalité des essences, elles ne souhaitent s'engager dans une prestation de broyage des houppiers (entre 4 et 7 cm de diamètre), mais elles pourraient proposer des plaquettes forestières issues de rondins, à condition que ces plaquettes leur soient achetées au même tarif que le bois d'industrie - additionné d'un bonus de quelque %- .

En ce qui concerne les futures plates-formes de stockage de la fourniture bois sous différentes formes de conditionnement:

Le territoire du Parc dispose actuellement d'entreprises qui se sont déclarées intéressées. L'entreprise Compost du Gâtinais dispose d'une plate-forme de compostage, aux normes, et soumise à déclaration. Cette entreprise est susceptible de proposer une prestation de broyage de grosses branches, et de contribuer à la formalisation d'un circuit de réception/conditionnement/stockage /valorisation du bois énergie sur le territoire.

Industriels 1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformation et autres	<i>total général de bois</i>		<i>dont partie gratuite</i>		<i>dont partie payante</i>		
	quantité potentielle		prix : Apport gratuit sur Plate forme		prix : Apport payant 22 à 35 euros /T		Prix livré
	DISPONIBLE DE BOIS (T/an)						en euros /T
12 Elagueurs	2 800	3 400	1 500	2 100	1 300	1 300	<i>payant 25 à 35</i>
3 Scieurs	250	10 300			250	10 300	<i>payant 22 à 43</i>
TOTAL	3 050	13 700	1 500	2 100	1 550	11 600	
capacité 4 chaufferies	1,4	6,2	0,7	1,0	0,7	5,3	

Rémunération applicable pour le bois énergie issu de forêt	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Rémunération du propriétaire	2	5
Broyage du houppier	10	15
Chargement par semi-remorque	5	10
Transport local	13	15
Sous total broyage chargement transport	30	45
Stockage		
AUTRE (affinage)		
sous total stockage, affinage et commercialisation	15	15
Prix de vente de la plaquette forestière	45	60

Origine forestière	Quantité potentielle (en T/an)		Plaquette forestière locale
Apporteurs potentiels			Prix livré
Ensemble de propriétaires forestiers totalisant 1500 Ha	Quantité en cours d'estimation avec CRPF		PAYANT 45 à 60 euros /T
ONF	2000 T	4000 T	
Total	Plus de 2000 T	Plus de 4000 T	

7. LES PROPRIETAIRES FORESTIERS

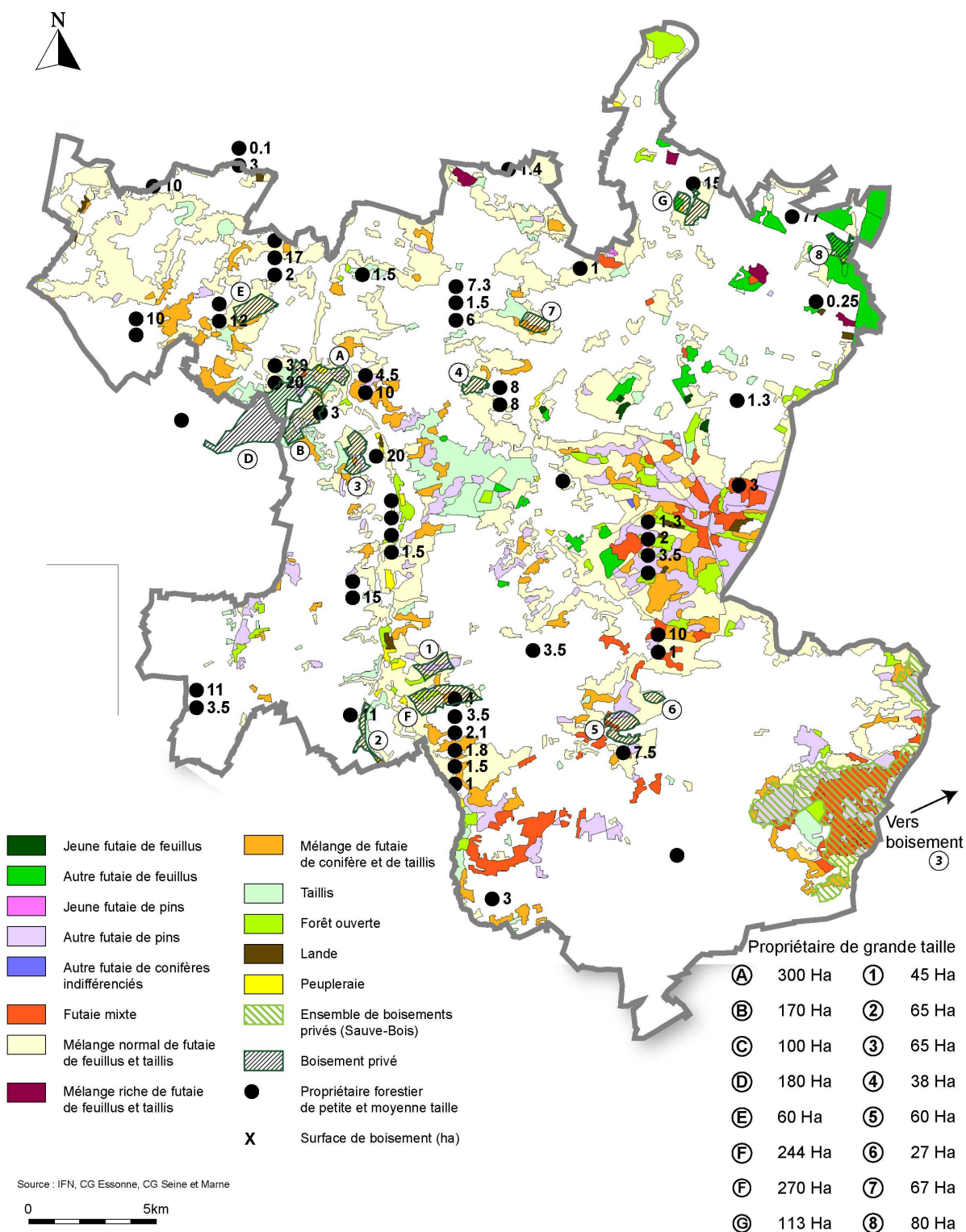
Les propriétaires forestiers ont fait l'objet d'un double mailing. Les réponses ont permis de déterminer les grandes caractéristiques d'exploitation ainsi que les attentes et les enjeux.

On a déterminé trois grandes classes :

- les propriétaires forestiers possédant une **surface inférieure à 10 ha** pour lesquels il y a eu 30 réponses. La surface totale de cette catégorie s'élève à 86 ha, ce qui représente une surface moyenne de près de 3 ha par propriétaire.
- les propriétaires forestiers, possédant une **surface comprise entre 10 et 80 hectares** pour lesquels il y a eu 24 réponses. La surface totale de cette catégorie s'élève à 783 ha. Cela représente une surface moyenne de 32 ha par propriétaire.
- les propriétaires forestiers possédant une **surface supérieure à 80 hectares** pour lesquels il y a eu 4 réponses. Ces réponses sont très mal renseignées. La surface totale s'élève à 970 ha. Cela représente une surface moyenne de 183 ha par propriétaire.

Remarque : les limites de taille inter-classes présentent une part d'arbitraire. Il est en effet difficile, d'établir des limites strictes entre les catégories. On peut distinguer la catégorie des très petits propriétaires de taille inférieure à 1 ha, puis des petits propriétaires de taille inférieure à 4 ha.

Carte de l'intérêt des propriétaires forestiers pour une meilleure gestion de leurs boisements et nature des peuplements



7.1 LE MODE DE GESTION DES BOISEMENTS VU PAR LES PROPRIETAIRES FORESTIERS

7.1.1 La gestion des boisements

Les propriétaires ont fait l'objet d'une consultation. Les questions ont porté sur leur niveau d'encadrement par une structure de gestion ou d'encadrement, s'ils bénéficient d'un document de gestion forestière. On leur a demandé également de détailler la manière dont ils exploitent leur bois.

7.1.1.1 Le plan simple de gestion forestier : quasi inexistant chez les petits et moyens propriétaires

Une large majorité de petits et moyens propriétaires ne dispose pas de document de gestion durable.

La proportion de propriétaires de petites surfaces ne disposant pas de plan simple de gestion s'élève à 90 %.

Cette proportion diminue à 63 % dans la catégorie des propriétaires de moyenne surface.

Par contre, en ce qui concerne les propriétaires de grandes surfaces, 75 % d'entre eux disposent d'un plan simple de gestion.

7.1.1.2 Les méthodes d'exploitation des boisements

En matière d'exploitation des bois, il apparaît que la majorité des propriétaires forestiers exploite eux-mêmes leur bois, c'est-à-dire qu'ils effectuent le travail de bûcheronnage.

Cette situation a été vérifiée et confortée lors de réunions de secteur en particulier celle sur Milly la Forêt.

Le pourcentage entre la catégorie propriétaires de petites et moyennes surfaces, réalisant eux-mêmes, leur bûcheronnage est quasiment identique : elle est de l'ordre de 60 %.

Cette situation s'explique par deux raisons essentielles : économie tout d'abord, traditionnelle ensuite.

Il faut souligner l'absence quasi structurelle d'intervention d'entreprises locales auprès des petits et des moyens propriétaires.

Ainsi l'appel à des entreprises extérieures, est bien corrélé à la taille de la propriété.

7.1.1.3 La commercialisation des bois

En ce qui concerne la commercialisation des bois, les petits et moyens propriétaires ont plutôt bien répondu à la consultation.

Ils ont précisé que les bois étaient **tout d'abord** destinés à leur usage personnel, c'est-à-dire généralement à des fins de chauffage. **S'agissant d'autoconsommation, le bois n'est généralement pas commercialisé.** Dans un seul cas, un propriétaire semble le regretter, et précise « que le lot est trop petit pour faire l'objet de commercialisation ».

Parfois, certains propriétaires revendent une partie de ce bois de chauffage à des particuliers.

Illustration :

Des petits propriétaires souhaitent conserver leurs parcelles, juste pour obtenir leur bois de chauffage, ils ne souhaitent pas s'investir davantage pour commercialiser leur bois. Un certain nombre de petits propriétaires ont aussi précisé n'avoir aucune gestion de leurs boisements.

Des petits propriétaires ont précisé que la vente du bois de chauffage (à d'autres particuliers) s'effectue par leurs soins.

En ce qui concerne la commercialisation du bois d'œuvre, les propriétaires présentant des propriétés forestières de taille moyennes à grandes, ont été capables de citer les entreprises d'exploitation forestière intervenant pour leur compte.

Plus rarement, ils ont été capables de citer la destination finale des bois.

Il faut tout d'abord souligner une caractéristique de la commercialisation : les ventes de bois sont effectuées « **sur pied** ». Cela permet de conserver les bois en place en cas d'appel d'offres infructueux. En effet, dans le cas contraire, si le propriétaire optait pour la vente « bord de route », il lui faudrait disposer de lots de taille suffisante, pour être attractif, d'une part, et il lui faut être sûr d'écouler ses grumes dans des délais relativement courts, d'autre part.

L'intervention d'entreprises de bûcheronnage ou d'entreprise d'exploitation forestière qui vont assurer aussi bien la coupe que la commercialisation des bois ne permet pas aux propriétaires d'avoir une visibilité sur la destination finale des grumes.

Dans un seul cas, un propriétaire a été capable de citer le nom de la scierie. Ses grumes ont été rachetées par la scierie locale de Bouville.

De manière générale les moyens à gros propriétaires s'inquiètent de la disparition de scieries locales comme Dussapt à Château-Landon et de la fermeture possible de la scierie de Bouville. Cela priverait le secteur des derniers exutoires locaux.

Or la qualité des boisements est faible. Lors des appels d'offres, la perspective d'achats sur pied, de lots de qualité moyenne voire médiocre, ne déplace pas grand nombre de négociants venant de scieries de taille importante. De ce fait une majorité de propriétaires ont souscrit des contrats de gré à gré pour la reprise de leur bois, dans la majorité des cas avec des entreprises locales.

Enjeux :

Pour les propriétaires, soucieux de la commercialisation de leurs bois : Il est essentiel de maintenir des acteurs locaux, si l'on veut maintenir l'équilibre commercial de la filière Forêt-Bois.

7.1.2 Commentaires de synthèse sur le débardage, le stockage et la commercialisation

En ce qui concerne les propriétaires de petites à moyennes surfaces, la demande principale porte essentiellement sur les problèmes de desserte, stockage des bois, et très rarement la commercialisation, puisque la majorité du bois est destinée au chauffage, principalement à des fins domestiques.

En ce qui concerne les moyens propriétaires, la demande principale porte essentiellement sur un l'optimisation de la desserte et du stockage des bois ainsi que l'ardente nécessité de

maintenir des opérateurs locaux, dans un contexte de diminution accélérée des scieries et d'une diminution du nombre de prestataires d'exploitation forestière.

7.2 LES ATTENTES DES PROPRIETAIRES FORESTIERS

7.2.1 Les sujets de préoccupation

7.2.1.1 Le morcellement du foncier : un facteur pénalisant

Le morcellement du foncier est ressenti par les propriétaires forestiers comme un facteur pénalisant. À l'exception des propriétaires présentant des surfaces moyennes (une trentaine d'hectares) ou bien plus importantes (plus de 30 ha voire aussi de très belles propriétés de l'ordre de 80 ha), les conséquences du morcellement sur la gestion des bois, ressortent comme un sujet de préoccupation majeur.

La consultation a ainsi mis en évidence :

- des propriétaires « paralysés » par le très grand morcellement de leur propriété forestière.

Il s'agit le plus souvent de retraités ou de jeunes retraités. Ils ont le souci de gérer au mieux l'héritage forestier de leurs parents.

Ils sont désarçonnés face à l'évolution des pratiques et en particulier la disparition de petits prestataires de bûcheronnage, c'est-à-dire des particuliers souhaitant intervenir dans leurs boisements pour faire du bois de chauffage. Jusqu'à présent ce type d'intervention s'inscrivait dans une logique de troc : une partie du bois allant au propriétaire de la parcelle et une partie du bois allant au bûcheron.

La diminution du nombre d'opérateurs locaux proposant leurs services d'intervention pour les coupes, désarçonne ces « nouveaux » propriétaires qui ne sont pas eux-mêmes formés pour couper du bois de chauffage à des fins d'usage personnel.

Ils se heurtent donc à 2 principaux problèmes :

- *le morcellement de leur foncier, qui ne facilite pas une exploitation et une gestion modernisée et rentable de leur propriété même lorsque celle-ci présente une taille conséquente (une soixantaine d'hectares) et,*
- *la disparition du savoir-faire qu'eux-mêmes n'ont pas acquis.*

- des propriétaires « découragés » ou bien « freinés » dans leurs pratiques d'optimisation de gestion forestière

Il s'agit le plus souvent de propriétaires-exploitants, impliqués dans la gestion forestière, le plus souvent retraités.

Ils considèrent qu'ils maîtrisent plutôt l'art de gérer une forêt...qui nécessite une réflexion de programmation et un travail sur la durée. Le morcellement est un facteur de blocage à l'optimisation de leur gestion.

7.2.1.2 Les perspectives en matière d'amélioration de la gestion et de commercialisation des bois

1) La perspective d'améliorer la gestion forestière recueille un consensus d'un tiers des propriétaires ; 40 % à 30% des propriétaires de petites et moyennes surfaces se déclarent intéressés par cette perspective.

2) La perspective d'améliorer les bois sur pied recueille un fort niveau d'adhésion. Un peu plus du tiers des propriétaires de petites et moyennes surfaces, et la moitié des propriétaires de grande surface se déclarent intéressés par cette perspective. *(37 % pour les propriétaires de petites surfaces et 29 % pour les propriétaires de moyennes surfaces).*

3) La perspective d'améliorer la commercialisation des bois marque une rupture entre la classe des propriétaires de petites et moyennes surfaces.

3.1) la perspective de mieux commercialiser le bois d'œuvre remporte un net succès surtout dans la catégorie des moyens propriétaires, avec en particulier, l'amélioration des rendements de bois sur pied et les solutions pour favoriser l'accessibilité.

Cela s'explique par le fait que la majorité des petits propriétaires utilisent essentiellement leur bois à des fins de bois de chauffage, et qui plus est, pour leur usage personnel.

3.2) La perspective d'améliorer la commercialisation du bois de chauffage, en bûches, recueille une adhésion moyenne : près du tiers des propriétaires de petites et moyennes surfaces, se sont déclarés intéressés.

4) La perspective d'améliorer les bois de faible qualité en bois énergie, recueille une forte adhésion : 50 % des propriétaires de moyenne et grande surface et près de 40% des propriétaires de petites surfaces se déclarent intéressés par cette perspective.

C'est la perspective qui recueille la plus forte adhésion auprès des 3 classes.

Cette réponse est tout à fait cohérente avec la qualité des bois du secteur, qui sont considérés comme étant de faible qualité ; une valorisation en bois énergie répondrait à l'objectif d'optimisation de la gestion du bois d'œuvre en facilitant les opérations d'entretien périodique

7.2.1.3 Les gênes, nuisances et dommages en matière de desserte forestière : un problème qui concerne tout d'abord les propriétaires de taille moyenne

La catégorie des propriétaires de moyennes surfaces est celle qui se positionne nettement comme présentant de notables difficultés de desserte (33 % soit près du tiers des propriétaires se déclarent concernées).

Cette problématique touche également les propriétaires de petites surfaces mais de manière moins importante (27%) soit un petit tiers.

C'est que les propriétaires se plaignent du morcellement des parcelles qui génère des phénomènes d'enclavement pour certaines d'entre elles, ainsi que des droits de passage pour les riverains.

Cependant plus du tiers des propriétaires de petites et moyennes surfaces, et un quart des propriétaires de grandes surfaces, déclarent avoir peu de difficulté de desserte.

C'est donc un sujet qui ne laisse pas indifférent, puisque la catégorie des NON déterminés est minoritaire sur cette problématique.

En synthèse, on pourrait dire que la situation est assez équilibrée sur les réponses exprimées, et en moyenne pondérée entre les propriétaires de petites et moyennes surfaces : **près de la moitié des propriétaires ont des problèmes, l'autre moitié n'en connaissant pas.**

7.2.1.4 Synthèse sur les sujets de préoccupation et les attentes des propriétaires forestiers dans le cadre de la charte forestière

1) Une préoccupation forte : le morcellement du foncier

Les propriétaires forestiers seraient pénalisés par le très grand morcellement du foncier ainsi que par les pertes de repérage sur le terrain en matière de limites de leurs propriétés.

Ce morcellement est une entrave très importante à la valorisation de leurs bois en bois de chauffage.

Pour les propriétés de moyenne à grande taille la présence d'enclaves dans leurs parcelles forestières, est considérée comme un frein à la bonne gestion des boisements.

Les propriétaires ont donc globalement une demande forte de regroupement foncier, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte forestière.

La catégorie des propriétaires forestiers de moyenne taille souhaiterait voir développer des opérations de travaux forestiers en commun.

2) Des attentes en matière d'action d'optimisation de gestion des bois

1) La perspective d'améliorer les bois de faible qualité en bois énergie recueille une forte adhésion : 50 % des propriétaires de moyenne et grande taille et près de 40% des petits propriétaires se déclarent intéressés par cette perspective.

2) Elle est suivie par l'amélioration de l'accessibilité, qui recueille globalement le meilleur consensus de la part de l'ensemble des propriétaires.

3) L'optimisation de la commercialisation du bois d'œuvre motive essentiellement des propriétaires de grande et moyenne surface.

4) L'optimisation de la commercialisation du bois de chauffage en bûches recueille une bonne adhésion auprès des propriétaires de grande surface. Un quart des propriétaires de petites et moyennes surfaces se déclarent intéressés par cette perspective.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte forestière, c'est tout d'abord la valorisation du bois de faible qualité en bois énergie qui recueille la plus forte adhésion. Les propriétaires sont donc en attente d'une action dans ce sens.

Ces différences d'appréciation sur la nature des actions à conduire sont en cohérence avec la taille de la propriété.

On présente ci-après une synthèse **par taille de propriétés forestières** :

- Les propriétaires de petites surfaces sont plus préoccupés par la localisation de leurs parcelles et les problèmes de morcellement et parfois d'accessibilité. Accessoirement, ils sont intéressés par la perspective d'optimisation dans la commercialisation du bois de chauffage en bûches. Ils sont peu motivés par la perspective de mieux commercialiser le bois d'œuvre.

- Un quart à un tiers des propriétaires de surface moyenne sont motivés par la majorité des actions proposées. La perspective de valoriser leur bois en bois énergie arrive nettement en tête avec plus de 50 % des avis exprimés.

- Les propriétés de grande surface sont majoritairement intéressées par la majorité des actions proposées (50 % des avis exprimés). Il faut pondérer ce fort pourcentage par la faiblesse de l'échantillon considéré. Ils souhaitent : optimisation dans la gestion du bois énergie et du bois de chauffage qui participe complètement à une optimisation de la production de bois d'œuvre. L'accessibilité est également une dimension essentielle pour pouvoir sortir les bois.

8. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

8.1 LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX POUR L'ONF GESTIONNAIRE DE LA FORÊT DOMANIALE

Le mode de gestion des forêts communales, départementales, et domaniale : Une alchimie complexe au service d'un intérêt public

On rappelle ci-après les principaux objectifs de gestion la forêt domaniale

1 : protection naturelle

2 : accueil du public,

3 : production de bois.

Massifs	Points faibles	Points forts	COMMENTAIRE
Trois Pignons	Milieus sensibles subissant une sur-fréquentation Milieus pauvres sableux production de résineux médiocres.	Très pittoresque donc très fréquentée 1 000 ha quasiment inaccessibles de rochers = la forêt s'auto protège car peu accessible	C'est « l'absence de forêt » et donc les platières, les landes, et les milieux ouverts qui en assurent sa qualité écologique
Commanderie	Milieus sensibles subissant une sur-fréquentation	Très fréquentée sur la Dame Jouanne et Larchant rochers d'escalade paysages pittoresques avec ses chaos gréseux et le dénivelé de la falaise du golfe de Larchant Sols de plaquages limoneux sur argile à silex avec bon potentiel forestier. Stations de chênaie charmée classique	Grand attrait touristique. L'ONF s'emploie à créer des structures d'accueil pour détourner les personnes hors des sites majeurs Poursuite de l'objectif de gestion sylvicole

Les Enjeux pour les gestionnaires de la forêt domaniale :

1) La relation avec les propriétés privées riveraines de la Commanderie

Le projet de DUP sur la Commanderie résulte de la politique de l'État amorcée il y a environ 40 ans : pour assurer une ceinture verte francilienne, il semblait important de conforter le massif de Fontainebleau vers l'ouest et vers le sud pour pallier à une urbanisation galopante. Ce projet va progressivement se concrétiser.

2) Anticiper, accompagner et gérer la fréquentation du public

Un projet de futur centre écotouristique de Franchard avec le comité départemental de tourisme est en cours de réalisation.

3) La relation avec les communes disposant d'une forêt communale

Il s'agit de proposer aux communes des prestations qui répondent davantage à leurs attentes.

Les perspectives :

L'ONF s'inscrit dans une démarche « Forêt Patrimoine » dont les orientations stratégiques sont déclinées dans un programme d'action triennale concerté (2009-2011). La signature de ce programme avec le Parc naturel régional du Gâtinais français témoigne d'une volonté commune de préserver la qualité écologique des milieux forestiers et d'intégrer la demande sociétale croissante vis-à-vis de ces milieux, dans le cadre d'une approche globale de gestion durable de la forêt.

8.2 LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX POUR LA FORÊT PRIVÉE

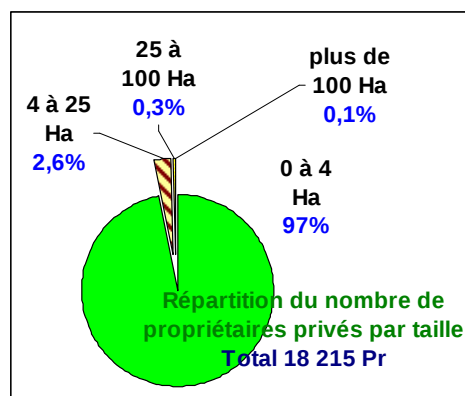
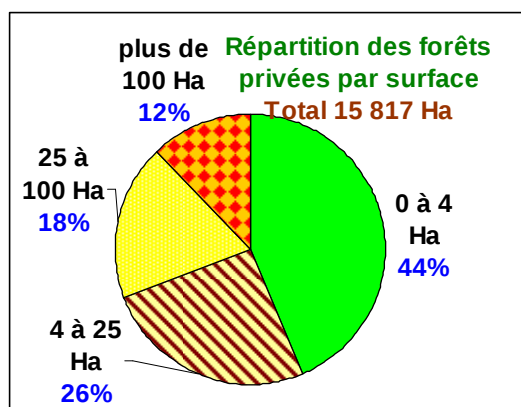
Ils peuvent être présentés comme suit :

Propriétés forestières	Surface (ha)	Points faibles	Points forts
Très petites	Moins de 2 à 3	1) Très grand morcellement du foncier 2) Perte de repérage sur le terrain en matière de limites	Qualité de la biodiversité,
Petites	Quelques hectares à 25	1) grand morcellement du foncier 2) valorisation du bois essentiellement en bois de chauffage	Qualité de biodiversité du milieu
Moyennes	De 25 à 80 ha	Gestion des boisements moyennement à peu optimisée (faible rythme d'interventions de coupe, commercialisation peu optimisée)	1) foncier généralement assez bien regroupé voire très bien regroupé 2) petites réserves cynégétique en réseau
Grandes	Plus de 80 ha (de 80 à 300 ha)	Gestion des boisements moyennement à bien optimisée (rythme des interventions, commercialisation des bois)	1) foncier généralement assez bien regroupé voire très bien regroupé 2) gestion généralement cynégétique de ces espaces

8.3 LES ATTENTES DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES EN FONCTION DE LA TAILLE DE LEURS PROPRIETES

Les attentes des propriétaires privés en fonction de leur taille sont présentées ci-après :

Propriétaires de surfaces forestières :	Niveau de Demande
Très petites à petites	Demande en matière d'actions de regroupement ou d'échanges amiables.
Moyennes	Demande d'optimisation dans la gestion des bois et la commercialisation du bois d'œuvre. Demande en matière d'assistance technique et de formation. Demande potentielle de valorisation des bois d'éclaircies.
Grandes	Recherche d'une optimisation dans la gestion des boisements et la commercialisation du bois d'œuvre. Intérêt pour la recherche d'une valorisation du bois d'éclaircie. Recherche de meilleurs arbitrages quant à la fréquentation du grand public sur les espaces privés.



8.4 LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX VUS PAR LES EXPLOITANTS FORESTIERS

Le territoire d'étude fait l'objet d'interventions de la part de quatre à cinq exploitants forestiers.

Ces exploitants forestiers sont peu consultés car peu connus. Les propriétaires forestiers font valoir le fait que les bois sont de faible valeur et que leurs appels d'offres ne font pas se déplacer les exploitants, sur leur secteur.

Leur objectif est de trouver leur place par rapport aux grands groupes et maintenir leur indépendance en tant que prestataires

Ils ne sont pas en concurrence avec les petits bûcherons, que ce soient les agriculteurs ou bien des propriétaires forestiers qui bûcheronnent eux-mêmes.

Leurs attentes :

Les exploitants forestiers souhaitent que le Parc les fasse mieux faire connaître et mieux apprécier auprès des propriétaires forestiers.

Points faibles	Points forts
Profession peu connue	Exploitants fédérés au sein de la Fédération des Entreprises d'Exploitation Forestière d'Île-de-France
Peu voir pas consultée par des experts. Ne reçoivent quasiment aucune consultation d'appel d'offres issue du Gâtinais français	Entreprise déclarées - référence de chantiers - savoir-faire en coupe avec des hommes qualifiés et du matériel adapté - connaissance de la qualité des bois et donc bonne aptitude à trier les bois et les envoyer sur les meilleures destinations possibles
Difficultés structurelles de transport : la charte de transport de bois rond (42 à 50 T) existe, mais elle n'est pas appliquée.	

8.5 LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX VUS PAR LES EXPERTS FORESTIERS

L'expert travaille comme un maître d'œuvre.

Il assure donc l'interface entre le propriétaire forestier et l'exploitant négociant.

- il promeut une plus large concurrence, entre les différents prestataires potentiels,
- il travaille en réseau.

Points faibles	Points forts
Par rapport à la propriété forestière	
Les petits propriétaires sont peu assistés par des experts. Ce n'est pas la clientèle cible.	La gestion des propriétés de moyenne taille fait l'objet d'une recherche du meilleur rapport économique lors des coupes.
Par rapport à la gestion et l'optimisation de la commercialisation des bois	
Il faut un certain volume pour pouvoir donner une certaine ampleur à la consultation.	<u>Maître d'œuvre</u> donc assure l'interface entre le propriétaire forestier et l'exploitant négociant. <u>Promeut une plus large concurrence</u> consultation élargie auprès d'un nombre élevé de négociants. <u>Travaille en réseau</u> : donc propose les coupes « isolées » à ses confrères d'autres régions pour chercher une optimisation des lots, via la coordination de l'expert délégué

8.6 LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX VUS PAR LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

Les coopératives sont peu présentes sur le secteur d'étude. Elles n'y compteraient chacune que 5 voire au maximum 10 adhérents. Cela signifie qu'en tout 15 à 20 propriétaires forestiers feraient appel à des coopératives forestières.

C'est que le territoire du Gâtinais est considéré comme :

- « éloigné »,
- pénalisé par le fort niveau de trafic de l'agglomération francilienne
- ressenti comme peu stratégique par certaines coopératives.

En ce qui concerne la commercialisation des bois les coopératives cherchent à promouvoir :

- la traçabilité sur les filières pour leurs adhérents,
- et recherchent: « le bon produit pour le bon client : trier les bois en fonction des destinations »

Pour les coopératives le marché du bois souffre de la concurrence avec les pays de l'Est. La demande des particuliers reste faible. La vision du futur plus « optimiste » exprimée par certaines coopératives est la suivante : On peut espérer que l'émergence de nouvelles pratiques et de nouvelles demandes comme les « maisons à ossature bois », permettront de se démarquer de la construction traditionnelle en béton et d'augmenter la demande en fourniture bois.

Dans le cadre de la mise en place de la charte forestière de territoire, certaines coopératives forestières se sont déclarées prêtes à s'impliquer davantage auprès des propriétaires forestiers privés.

C'est-à-dire que si les propriétaires forestiers s'organisaient pour regrouper leurs ventes et présenter des lots économiquement plus attractifs, les coopératives pourraient envisager, de les accompagner, d'une part, d'intervenir pour acheter des bois d'œuvre ou d'industrie, d'autre part.

8.7 LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX VUS PAR LES SCIEURS

La synthèse de la situation des exploitants forestiers scieurs est résumée ci-après :

Points faibles	Points forts
Concurrence des scieries avec les pays de l'Est qui exportent des produits finis moins chers que des produits issus de forêts locales	Gros bassin de consommateurs sud francilien amateurs de bois massif usage dans la maison individuelle
Ralentissement économique donc moins de maisons individuelles donc moins de demande en produits de construction bois associés	

Perspective et enjeux

Le marché individuel de la maison à ossature bois sera-t-il capable de créer une niche économique (et écologique) durable ?

Mesures d'accompagnement

Il semble tout à fait essentiel et stratégique d'accompagner les scieurs et les exploitants scieurs :

- actuellement encore en activité sur le périmètre du Parc (périmètre élargi),
- accompagner les jeunes entreprises souhaitant développer un projet d'installation, ou de diversification de leurs activités, ou de reprise de scieries existantes
- soutenir les savoir-faire locaux pour assurer une transmission des savoirs. (en partenariat avec la Chambre des Métiers).

8.8 LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX D'APRÈS LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

8.8.1 Les attentes par rapport à la charte Forestière

La charte forestière sur le territoire du Parc a été présentée comme susceptible de favoriser quatre types d'actions :

- action n°1 : regroupement du parcellaire pour une meilleure gestion des bois,
- action n°2 : l'amélioration de la desserte des parcelles et du stockage du bois,

- action n°3 : valorisation des taillis et des éclaircies en bois énergie (plaquettes ou bûches),
- action n°4 : formation à la gestion forestière ou participation à un groupe d'études techniques.

8.8.2 Les solutions attendues

Les propriétaires ont classé les actions hiérarchiquement de la manière suivante :

Les actions de regroupement du parcellaire pour une meilleure gestion des bois (action n°1) et la perspective de valorisation des taillis et des éclaircies en bois énergie (action n°3) recueillent massivement une forte adhésion des petits et des moyens propriétaires forestiers.

Les petits propriétaires adhèrent à l'action N°1 de regroupement du parcellaire, pour plus du tiers et les moyens propriétaires pour un tiers.

L'action n°4, c'est-à-dire la perspective de suivre une formation à la gestion forestière ou participer à un groupe d'études techniques, motive le 1/5^{ème} des petits propriétaires, mais concerne également les autres propriétaires.

Enfin l'action n°2 c'est-à-dire l'amélioration de la desserte et du stockage des bois, arrive en 4^{ème} position, avec moins du 1/5^{ème} des avis exprimés.

8.9 LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX VUS PAR LES ADMINISTRATIONS CONCERNÉES

Les administrations concernées : CRPF, DDEA, ONF, Conseil Général, DRIAAF, se sont exprimées sur la charte forestière de territoire chacun à travers leur champ de compétences.

Le CRPF, dans le cadre de la charte de territoire souhaite une réflexion plus particulièrement orientée sur :

- le regroupement du parcellaire,
- le développement des bonnes pratiques,
- la mobilisation du bois dans les zones morcelées.

Le CRPF n'a pas qualité à être financeur d'opérations cependant **il est prêt à s'engager** en tant que partenaire actif dans le cadre des opérations sus citées et à contractualiser avec le Parc. En effet le CRPF peut assurer une formation et une information vers des propriétaires forestiers privés, ceci grâce à ses moyens en personnel et en matériel.

En particulier, il apparaît que la sensibilisation des propriétaires lors de réunions sur le terrain, la rédaction et la mise en œuvre des documents de gestion, les réflexions sur les placettes expérimentales conduites selon des principes visant à favoriser la biodiversité (à l'échelon national) ainsi que toutes les expériences innovantes ou référentes réalisées sur le territoire francilien en matière d'accueil du public en forêt sont de nature à contribuer très utilement à la mise en œuvre d'un programme global pour la valorisation du patrimoine forestier du Parc du Gâtinais français.

Le Conseil Général de l'Essonne souhaite agir sur l'ensemble des forêts du département avec une politique forestière plus particulièrement orientée sur l'accroissement des forêts départementales ouvertes au public en achetant de nouvelles surfaces boisées sur le département, établir un partenariat avec le Conseil Régional d'Île-de-France pour l'entretien des forêts régionales situées en Essonne, et aider les propriétaires privés à exploiter davantage leur forêt via le développement d'une politique forestière. La charte forestière de territoire doit être en cohérence avec la gestion durable des forêts, la valorisation de la ressource et l'ouverture de certains espaces forestiers au public.

Le Conseil Général de Seine-et-Marne a orienté sa politique forestière sur deux thèmes majeurs : l'ouverture des forêts au public et la préservation de la biodiversité.

En ce qui concerne la biodiversité, un programme de valorisation de la biodiversité en Seine et Marne est en cours, avec en particulier la réalisation d'un atlas dynamique de la biodiversité, et la mise au point d'une démarche partenariale. Par ailleurs, le conseil général de Seine-et-Marne propose un accompagnement financier des propriétaires forestiers souhaitant s'impliquer dans un programme d'opérations de restructuration foncières. Une réflexion sur le développement de la biomasse forestière est en cours d'élaboration, via le plan climat départemental de Seine-et-Marne.

La charte forestière de territoire doit être en cohérence avec la politique forestière avec des orientations plus particulièrement axées sur la biodiversité et l'ouverture des forêts au public.

D'après Francilbois, le rôle de la charte forestière serait de contribuer à la mise en place d'une filière forêt bois pérenne à l'échelle du territoire. La promotion d'une filière bois énergie, basée sur un collège de fournisseurs locaux pourrait contribuer utilement à la dynamisation de cette filière.

Ainsi, les administrations inscrivent leur politique forestière dans les conclusions du Grenelle de l'Environnement adopté en novembre 2007 : « mobiliser plus encore notre ressource forestière tout en préservant sa biodiversité ».

Par ailleurs, les organisations interprofessionnelles sont prêtes à s'impliquer et à apporter leurs conseils et leur expérience à la mise en place d'une démarche partenariale.